



**Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD)
2025-2029**

Table des matières

1. DECLARATION COMMUNE	5
Résumé exécutif.....	8
2. PROGRES ACCOMPLIS PAR LA RDC VERS L'AGENDA 2030	11
1.1 Contexte national	11
1.2 Trajectoire des ODD	16
1.3 Vision nationale de développement durable de la RDC	18
2. APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A L'AGENDA 2030	19
2.1 Priorités stratégiques des Nations Unies	19
2.2 Théorie du changement du Cadre de Coopération 2025-2029	22
2.3 Résultats du Cadre de Coopération et partenariats	25
2.4 Synergies entre les effets du Cadre de Coopération	42
2.5 Reconfiguration de l'Equipe Pays.....	43
3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION.....	47
3.1 Principes de mise en œuvre	47
3.2 Modalités de mise en œuvre	48
3.3 Zones de convergence géographique	50
3.4 Mécanisme de gouvernance du cadre de coopération.....	52
3.5 Structure de gestion du Cadre de coopération au sein des Nations Unies	53
3.6 Partenariat et mobilisation des ressources.....	55
3.7 Plan de travail conjoint.....	57
4. SUIVI, EVALUATION ET RISQUES.....	58
4.1 Plan de suivi et évaluation	58
4.2 Risques et opportunités	60
5 ANEXES.....	62
5.1 Matrice des résultats du CCDD 2025-2029 et Cadre budgétaire à moyen terme	63
5.3 Note sur les Zones de convergence/concentration les plus significatives	67
5.4 Clauses juridiques.....	75

Sigles et abréviations

AFP	Agences Fonds Programmes des Nations Unies
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BCC	Banque Central du Congo
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CCA	Analyse Commune de Pays
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme/Budget Programme
CNFI	Cadre National de Financement Intégré
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSE	Comité Suivi-Evaluation
EdP	Equipe de Pays
EPU	Examen Périodique Universel
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
ETD	Entités Territoriales Décentralisées
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC	Forces Armées de la République démocratique du Congo
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HPLCIA	Haut Autorité de Prévention, de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
OCDD	Observatoire Congolais du Développement Durable
INS	Institut National de la Statistique
ODD	Objectifs du Développement Durable
M23	Mouvement du 23 mars
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIT	Organisation Internationale du Travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Equipe de gestion des opérations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU Femmes	Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU_HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL 145 T	Programme de Développement Local des 145 Territoires
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMT	Equipe de gestion du programme
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNU	Système des Nations Unies
UE	Union Européenne

UNCDF	UN Capital Development Fund
UNCT	UN Country Team (Equipe de pays des NU)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNMAS	Service de Lutte Antimines des Nations Unies
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno-déficience Humaine / Syndrome Immuno Déficitaire Acquis



1. DECLARATION COMMUNE



Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et les agences du système des Nations Unies s'engagent à travailler ensemble pour atteindre les objectifs énoncés dans le présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD) pour la période 2025-2029.

Ce cadre de coopération constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités du gouvernement congolais inscrites dans son Plan National Stratégique de Développement (PNSD). Sa mise en œuvre sera assurée à travers les documents de programme pays des différentes entités du système des Nations Unies opérant en RDC, ainsi qu'à travers le développement de plans de travail annuels et des programmes conjoints.

Les Nations Unies s'engagent à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique avec le gouvernement congolais ainsi qu'avec d'autres acteurs clés, afin de promouvoir des politiques publiques favorisant la trajectoire ascendante de la RDC dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, et ainsi contribuer à la réalisation de la vision de développement de la RDC qui aspire à ce que d'ici 2050 la valorisation des secteurs extractifs et agricoles puisse permettre de «**Construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, de vaincre la pauvreté et instaurer la paix durable sur l'ensemble du territoire national**».

Les Nations Unies s'assureront également que les conditions optimales soient mises en place pour renforcer l'implication et la participation de toutes les structures nationales concernées par les activités du CCDD à travers les groupes de résultats ainsi que les mécanismes de mise en œuvre, de Suivi-Evaluation et de pilotage de ce cadre de coopération.

Fait à Kinshasa, le 06 décembre 2024

Gouvernement de la République Démocratique du Congo

Thérèse Kayikwamba Wagner

Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,
Coopération Internationale et Francophonie

Equipe pays des Nations Unies en République Démocratique du Congo

M. Bruno Georges Lemarquis

Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général,
Coordonnateur Humanitaire,
Coordonnateur Résident des Nations Unies

Mme Nteba Soumano
Directrice
Bureau International du Travail (BIT)

M. Patrice Vahard
Directeur a.i
Bureau Conjoint des Droits de l'Homme (BCNUDH)

Mme Angèle Dikongue-Atangana
Représentante
Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies
pour les Réfugiés (HCR)

M. Hama Sambo Boureima
Représentant Résident
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

M. Peter Musoko
Représentant et Directeur Pays
Programme Alimentaire Mondial (PAM)

M. Damien Mama
Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD)

M. Mady Biaye
Représentant
Fonds des Nations Unies pour la Population
(UNFPA)

M. Isaias Barreto Olimpio Da Rosa
Chef de Bureau et Représentant
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la
Science et la Culture (UNESCO)

M. Aristide Ongone Obame
Représentant Résident
Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

M. Bernard Hien
Directeur Régional Afrique Centrale et Ouest
Fonds international de développement agricole (FIDA)

Mme Tatiana Wah
Représentante et Directrice du Bureau multi pays
basé en RDC
Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui
aux projets (UNOPS)

M. Victor Djemba
Représentant a.i.
Organisation des Nations Unies pour le Développement
Industriel (UNIDO)

CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Alexandra Simpson
Cheffe de Mission
Organisation Internationale des Migrations (OIM)

Mme Susan Kasedde Muwanse
Directrice Pays
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
(ONUSIDA)

M. Jean-Denis Nsoki Larsen
Chef de Programme
Programme des Nations Unies pour la lutte Anti-Mines (UNMAS)

M. Adama Moussa
Représentant
Organisation des Nations Unies pour les Femmes (ONUFEMMES)

M. Claude Albert Meutchehe Ngomsi
Chef du Bureau National
Organisation des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONUHABITAT)

M. Grant Leatly
Représentant
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Mme Rose Mwebaza
Directrice Régionale
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

M. Katiella Mai Moussa
Conseiller Technique Régional
Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF)

M.Jean Luc Mastaki Namegabe
Représentant
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)

Mme Jane Marie Ogola Ongolo
Représentant
Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Résumé exécutif

Le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) sur la période 2025-2029 est à la fois le résultat des analyses causales et consultations menées lors de l'élaboration de l'Analyse Commune de Pays (CCA) en 2023 et des travaux des ateliers de planification stratégique tenus entre mars et juin 2024, impliquant les institutions gouvernementales au niveau central et provincial, la société civile, le secteur privé, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers, ainsi que le monde universitaire et académique.

Le CCA a conduit des analyses causales des principaux problèmes de développement de la RDC, entre autres en matière de gouvernance, de respect des droits de l'homme, de sécurité notamment à l'Est, de paix, et des analyses relatives aux trajectoires de la croissance économique et des ODD. Les analyses causales ont été enrichies par des consultations sous forme d'ateliers, groupes de discussions, entretiens et échanges réalisés avec les communautés de base les plus vulnérables. Ces consultations ont rassemblé environ 600 personnes (dont une majorité de femmes), consultées à Kinshasa (200), Goma (150), Matadi (120) et Lubumbashi (80). Cette approche a permis de mieux identifier les personnes les plus à risque d'être laissées pour compte et leurs besoins dans les différentes sphères politiques, économiques et sociales.

L'Analyse Commune de pays a ainsi permis de dégager les principaux enjeux et défis à relever pour les prochaines années par la RDC et le Système des Nations Unies. Les principaux constats et leçons apprises se résument comme suit :

- ❖ Un environnement politique qui a évolué depuis l'année 2000 vers la stabilité mais une gouvernance dans ses multiples dimensions, toujours appelée à être plus transparente, efficace et inclusive au service d'un développement durable, inclusif et moins inégalitaire (entre provinces, urbain/rural et Homme/Femme) ;
- ❖ Une croissance économique robuste ces dernières années mais insuffisamment inclusive avec des dynamiques de transformation économique et sociale qui tardent à se mettre en mouvement pour la diversification des sources de croissance et la réduction des vulnérabilités des populations ;
- ❖ Des nœuds gordiens qui décrivent l'enchevêtrement des causes sous-jacentes et structurelles des principaux problèmes liés au retard de développement, aux conflits (armés, fonciers et communautaires), des inégalités, de sécurité et de paix sont au cœur des obstacles de développement de la RDC ;
- ❖ Plusieurs ODD sont très faiblement inscrits sur une trajectoire ascendante dans plusieurs domaines en raison de l'insuffisante sécurisation budgétaire des cibles prioritaires des ODD par l'Etat, de la faiblesse de la coordination et des synergies entre tous les acteurs concernés ainsi que de la faible intégration de la dimension régionale dans leur mise en œuvre ;
- ❖ Un développement humain marqué à la fois par des progrès notables dans les secteurs sociaux (Couverture de santé universelle et gratuité de l'enseignement primaire)) et, une forte vulnérabilité multidimensionnelle des populations à une large échelle avec un taux de pauvreté monétaire de 73 % en 2022 et une forte insécurité alimentaire (23 % de la population congolaise sont touchés) ainsi qu'une pauvreté multidimensionnelle des enfants âgés de 0 à 17 ans touchant 38,3 millions d'enfants en 2022 ;
- ❖ Un potentiel de ressources naturelles et d'écosystèmes inégalé dans la sous-région sous forte pression des activités économiques surtout au niveau des ressources minières et un développement urbain très faiblement maîtrisé par les institutions nationales et provinciales.

Le CCDD 2025-2029 a été élaboré entre mars et juin 2024 dans un contexte politique marqué par la formation du nouveau gouvernement à la suite des élections présidentielle et législative de décembre 2023 et l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) pour la période 2024-2028. Les quatre priorités stratégiques qui en découlent s'inscrivent dans la vision du développement de la RDC et celle de l'agenda 2030. Elles visent l'amélioration de la sécurité sur le territoire national, la consolidation de la paix, la diversification des sources de la croissance économique, le relèvement du niveau de développement du capital humain, la gestion durable des ressources naturelles, et l'efficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions. Elles intègrent également la dimension des droits de l'homme afin de ne laisser personne de côté dans les processus transformationnels visant les sphères politique, économique et sociale. Enfin, le CCDD prend en compte le contexte de désengagement progressif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) et du processus concomitant de transition.

Les priorités stratégiques retenues par le système des Nations Unies pour les cinq prochaines années permettront de s'attaquer à certaines causes sous-jacentes des conflits, ou nœuds gordiens. Ces causes traduisent une confluence entre la fragilité des institutions à plusieurs niveaux, surtout dans l'Est du pays du fait des conflits armés, le cumul des vulnérabilités multidimensionnelles depuis plusieurs décennies et les conflits séculaires tels que les tensions foncières, les rivalités coutumières et communautaires. L'objectif est de créer de meilleures conditions pour un développement durable, inclusif et résilient en RDC.

Ainsi, le CCDD 2025-2029 comprend :

- 4 *priorités stratégiques* ;
- 5 *Effets* ;
- 4 *leviers accélérateurs* de transformation qui visent des changements attendus dans plusieurs domaines ; et
- 5 *principes*, qui visent à renforcer l'impact du partenariat du Système des Nations Unies avec la République Démocratique du Congo.

Les quatre *leviers accélérateurs* qui ont été identifiés en tant que catalyseurs des changements souhaités sont :

- Digitalisation, Financements domestiques et innovants
- Efficacité de la Gouvernance nationale, provinciale et financière
- Education, formation professionnelle et Emploi décent
- Changement climatique et gouvernance environnementale

Les changements souhaités impliquent la mitigation des risques majeurs liés essentiellement à l'accélération de l'amélioration de la qualité de la gouvernance dans toutes ses dimensions, la sécurité, la paix, la résilience (en particulier pour les personnes affectées par les crises), la diversification des sources de la croissance économique et le relèvement du niveau de mobilisation des ressources domestiques pour financer les priorités du PNSD et des ODD.

Les cinq résultats stratégiques visés d'ici 2029 en termes de changements recherchés à travers les cinq effets du CCDD sont :

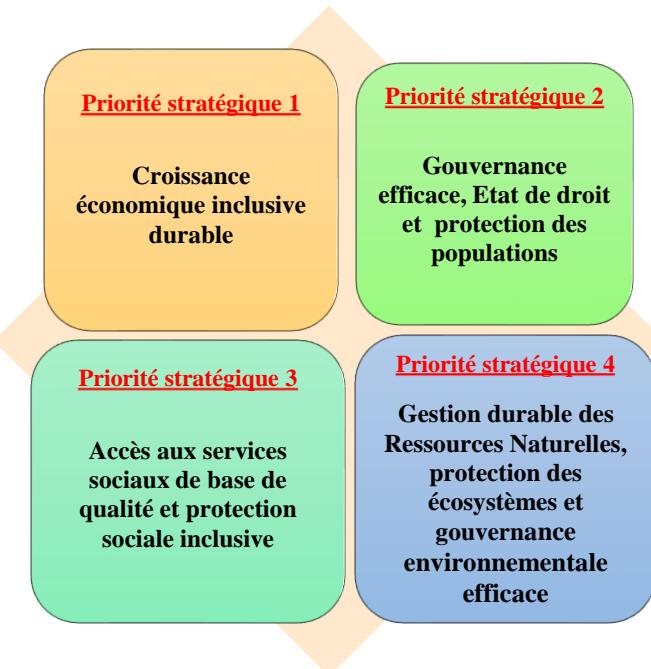
- Les populations, particulièrement les plus vulnérables, notamment celles en situation de déplacement forcé, accèderont aux opportunités d'emplois décents, de financements de l'entreprenariat et contribueront activement à la diversification de l'économie ;
- L'amélioration de l'État de droit et de la qualité de la gouvernance en vue de contribuer à la jouissance des droits humains (civiques, humains, économiques, sociaux, culturels, etc.) et à un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables ;

- Les populations, en particulier dans les zones en conflit et post-conflit, vivront en paix et en toute sécurité sous la protection de l'Etat et consolideront ensemble une paix durable grâce à leur capacité de résilience face aux effets des conflits ;
- Les populations, en particulier les plus vulnérables, auront un accès aux services sociaux de base de qualité, au respect et à la protection de leurs droits économiques et sociaux, y compris à une protection sociale inclusive ;
- Les institutions nationales, provinciales, locales et les communautés de base gèreront durablement les écosystèmes, les ressources naturelles, promouvront la transition énergétique et adopteront des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les cinq principes retenus dans le cadre du CCDD visant à créer plus d'effets multiplicateurs sur plusieurs secteurs d'activité, de changements et de progrès des ODD sont :

- Une montée en gamme du système des Nations Unies en élevant et diversifiant le niveau des compétences et expertises de ses équipes en matière d'appui-conseil et dialogue politique avec le gouvernement, notamment dans les domaines de l'efficacité des politiques publiques et de la mobilisation des ressources domestiques ;
- Une approche One UN en appui à la formulation et/ou la mise en œuvre de politiques publiques transformationnelles et accélératrices ;
- Une emphase sur les causes sous-jacentes et profondes des conflits, ou nœuds gordiens, notamment sur les questions foncières, d'exploitation des ressources naturelles et de flux financiers illicites ainsi que sur les violations des droits de l'homme ;
- L'intégration de la transition, liée au désengagement progressif de la MONUSCO, en matière notamment de protection des civils, de droits humains et de renforcement des institutions nationales et de l'État de droit ;
- Une meilleure convergence géographique en matière de coordination et de mise en œuvre de certains programmes conjoints et/ou multi-bailleurs ciblant les vulnérabilités multidimensionnelles des populations, la pression sur les ressources naturelles et la paix.

RDC : Priorités stratégiques du CCDD 2024-2029



2. PROGRES ACCOMPLIS PAR LA RDC VERS L'AGENDA 2030

1.1 Contexte national

Au cœur de l'Afrique centrale, la République Démocratique du Congo (RDC) est un pays immense avec une superficie de 2 345 410 kilomètres carrés. La RDC partage ses frontières avec neuf (9) pays sur 9 165 km : au Nord, la République Centrafricaine et le Sud-Soudan ; à l'Est l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, et la Tanzanie ; au Sud la Zambie et l'Angola et à l'Ouest la République du Congo. Cette situation géographique associée à la diversité de ses richesses naturelles et les mouvements de population au cours de l'histoire lui confère une place particulière dans la région des Grands Lacs. Sa population est estimée à 102 millions d'habitants en 2023, et en fait le quatrième pays le plus peuplé d'Afrique après le Nigeria, l'Éthiopie et l'Égypte ; le rythme de la croissance démographique demeure élevé (3,2 %) annuellement. Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution de 2005 et promulguée en 2006¹, le pays comprend 26 provinces, 202 communes rurales, 137 communes urbaines, 145 Territoires et près de 70 000 villages².

Au niveau du développement économique, sur ces dix dernières années (2011-2019), la RDC a enregistré une croissance annuelle moyenne robuste de 5,9 % et des pics en 2022 et 2023 respectivement de 8,8 % et 6,1 %³ par rapport à d'autres pays africains, malgré un contexte défavorable marqué par les incertitudes politiques, la résurgence des conflits armés dans l'Est du pays et les récentes crises internationales. La croissance du PIB pour les deux prochaines années devrait être plus faible par rapport aux deux années précédentes soit respectivement 4,7 % en 2024 et 5,7 % en 2025, tirée toujours par le secteur minier qui contribue pour 60 à 70 % à la croissance globale. L'économie congolaise a été résiliente ces dernières années, malgré l'instabilité du cadre macroéconomique résultant des chocs conjugués du Covid-19, de la guerre Russo-Ukrainienne, de la hausse des prix des produits alimentaires et des impacts liés au changement climatique. Plusieurs réformes structurelles récentes touchant les finances publiques, l'amélioration de l'environnement des affaires, la gratuité de l'enseignement primaire sur toute l'étendue du territoire national (2019) et la couverture de santé universelle (2021) ont été engagées par les gouvernements successifs. Le niveau d'endettement du pays est soutenable, avec une dette extérieure publique de 16,6 % du PIB (contre 15,5 % en 2020) et un niveau de réserves de devises de 2 mois d'importations en 2023⁴. Les financements extérieurs bilatéraux et multilatéraux ont accompagné la reprise économique de la RDC, surtout les trois dernières années ; l'Aide Publique au Développement nette reçue est passée de 2,1 milliards \$ en 2016 à 3,5 milliards \$ en 2022 (source : Banque Mondiale)⁵. Cependant, la situation reste encore fragile car l'inflation demeure élevée (19,4% en 2023 contre 14,3% en 2022), le franc congolais s'est déprécié de 28,4% en 2023 par rapport au dollar américain et le déficit du compte courant reste élevé (5,3 % du PIB en 2023).

Malgré ces progrès et cette capacité de résilience de l'économie congolaise, la trajectoire de croissance économique du pays repose majoritairement sur le développement du secteur minier sans une réelle dynamique de diversification de l'économie et de réduction significative de la pauvreté. Au niveau de la structure de l'économie de la RDC, le secteur primaire (agricole et mines) est le principal moteur de la croissance, avec une part sectorielle dans le PIB autour de 40 % en 2021⁶ et une part d'emplois en décroissance continue passant de 70 % en 2010 à 55 % en 2022 ; le secteur secondaire ne représente que 27 % du PIB ; ces deux secteurs n'ont pas opéré leur réelle mutation, faute d'investissements publics et privés susceptibles d'améliorer les productivités, la diversification et la capitalisation. Le secteur industriel reste encore embryonnaire sans une réelle dynamique transformatrice en lien avec les réformes structurelles du secteur agricole et le développement des chaînes de valeur agricole et industrielle.

¹ Aux termes de l'article 2 de la Constitution du 18 février 2006, la République Démocratique du Congo comprend la ville de Kinshasa, sa capitale, et 25 provinces.

² Source : ministère de l'Intérieur 2017

³ FMI : Perspectives économiques régionales-Afrique subsaharienne, Avril 2024

⁴ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2024/April/French/text.ashx>

⁵ Data bases Manque mondiale 2024

⁶ RDC : Ministères des Finances : les données de l'économie congolaise en 2021

La transformation structurelle de l'économie reste contrariée par la conjonction de plusieurs facteurs structurels interreliés, à savoir le déficit du capital humain, la faiblesse de la gouvernance, notamment économique, le déficit en infrastructures structurantes de soutien à la croissance (comme l'énergie, les TIC, les transports, etc.), le faible financement par les ressources domestiques (le taux de pression fiscale se situe entre 9,6 % et 11 % du PIB pour la période 2013-2023), les faibles productivités agricoles, les fiscalités et règlementations économiques peu propices au développement des affaires, etc.

L'IDH de la RD Congo pour 2023/2024 se situe à 0,481, ce qui place le pays au 180ème rang sur 193 pays, dans la catégorie « développement humain faible » ; cela reflète le niveau des performances du système de santé de la RDC, avec une espérance de vie de 59,7 années, une faible durée moyenne de scolarisation (7,2 années) et un faible niveau de revenu national brut par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat (1 080 \$)⁷. En tenant compte des inégalités, la baisse globale de l'IDH est de 34,7% en raison des inégalités dans la distribution des indices de revenus (-44,7 %), d'éducation (-26,8 %) et d'espérance de vie (-30,8 %).

En matière de gouvernance, l'impact de la stabilité des institutions avec l'adoption de la nouvelle Constitution en 2005, promulguée en 2006, la tenue régulière des élections démocratiques dont les dernières en décembre 2023 (présidentielles, législatives, sénatoriales et provinciales) et le dialogue/compromis entre les principales forces politiques et sociales du pays ont favorisé depuis les années 2000 la création d'un environnement stable et favorable pour la reprise de la croissance économique et la mise en œuvre de plusieurs réformes structurelles dans les domaines économiques et sociaux. Cependant, ce nouveau contexte n'a pas réussi à créer les meilleures conditions pour pacifier l'ensemble du territoire national puisqu'en dehors des conflits fonciers et coutumiers, ainsi que l'activisme des milices d'autodéfense dans les provinces du Tanganyika, Kasai, Kwilu et Mai-Ndombe, les conflits armés persistent à l'Est du pays et ont repris avec plus de violences ces deux dernières années, fragilisant toutes les institutions de l'Etat, surtout dans les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu. Le pays connaît une forte augmentation du nombre de violations des droits civils et politiques. De nombreux abus et violations des droits de l'homme, surtout les VBGs, ont été régulièrement documentés par les différents acteurs des droits de l'homme et le BCNUDH.

Selon le dernier rapport sur la gouvernance en Afrique de la Fondation Mo Ibrahim, la RDC a enregistré entre 2014 et 2023 une régression de -2,5 point de la valeur globale du score de la gouvernance, plaçant le pays à la 48ème place sur 54 pays en 2022. Deux des quatre catégories de la gouvernance, à savoir la Sécurité et l'Etat de droit/participation/inclusion, ont impacté négativement les performances de la RDC. Ce recul est imputable surtout à l'affaiblissement de l'Etat de droit, à la reprise des conflits armés (7,9%), à la dégradation de la sécurité des populations civiles, avec une très forte dégradation de la sécurité individuelle (-19,5%) et à l'importance du nombre des déplacés (6,4 millions de personnes en juin 2024) ainsi qu'au recul des progrès en matière de lutte contre la corruption (-0,9%). En matière de participation et de droits humains, les performances négatives de la RDC sont essentiellement liées au rétrécissement des espaces de liberté d'association/réunion (-7,4%) et aux faibles opportunités économiques pour les femmes (-13,9%)⁸.

Les pratiques centralisatrices du pouvoir à Kinshasa par tous les gouvernements qui se sont succédés et la lenteur dans la mise en œuvre du processus de décentralisation n'ont pas permis l'émergence de capacités institutionnelles provinciales et locales fortes dans la gestion efficace des affaires publiques locales et du développement des provinces. La lenteur du pouvoir central à transférer substantiellement aux provinces les ressources financières prévues par la Constitution n'a pas permis aux provinces et aux collectivités territoriales (Entités Territoriales Décentralisées-ETD) d'assurer convenablement leurs missions. Le retard dans l'affirmation de l'efficacité des institutions judiciaires, les très faibles moyens budgétaires des administrations publiques limitant leurs rôles dans le développement ainsi que l'aggravation de la situation sécuritaire dans l'Est du pays, notamment depuis 2022, n'ont pas permis de

⁷ PNUD : Rapport annuel sur le développement humain 2023-2024 « sortir de l'impasse : repenser la coopération dans un monde polarisé », mars 2024

⁸ Mo Ibrahim Foundation : 2024 Ibrahim Index of African Governance scorcards, Octobre 2024

rétablir durablement la confiance des populations en la capacité de l'Etat à assurer efficacement ses principales missions régaliennes.

En matière de sécurité, la situation dans l'Est du pays demeure très volatile depuis 2022 avec la recrudescence des violences armées. Le conflit au Nord-Kivu, qui oppose l'armée congolaise à l'insurrection du M23, ainsi qu'à d'autres groupes, reste un défi majeur pour les autorités de la RDC et la protection des civils. Le M23 a repris les armes à la fin de 2021 et a étendu son contrôle sur de larges pans du territoire du Nord-Kivu. Les années 2023 et 2024 ont été marquées d'une part par l'aggravation des conflits armés par rapport à 2022 et, d'autre part par la persistance des conflits intercommunautaires dominés par le foncier et les rivalités coutumières dans au moins sept provinces fortement peuplées (Kinshasa, Kwilu, Mai-Ndombé, Kwango, Tanganyika, Tshopo et Haut-Lomami)⁹.

Depuis le début de l'année 2024, la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC s'est sensiblement dégradée. Les principaux groupes armés ont étendu leur zone d'activité dans l'Est du pays, en Ituri et au Nord Kivu en particulier.

En Ituri, l'espoir suscité au mois d'avril 2024 par la signature d'un acte d'engagement pour la cessation des hostilités entre les groupes armés (particulièrement CODECO et Zaïre) est retombé, provoquant de nouvelles flambées de violence. A la frontière entre l'Ituri et le Nord Kivu, les ADF, poussées vers l'ouest depuis le déclenchement de l'opération conjointe (FARDC/UPDF) en novembre 2021, ont étendu leur zone d'opération et de déploiement au Nord et au Sud du triangle Mambasa/Komanda/Beni. Au mois de juin 2024, en particulier, le groupe ADF a percé au nord-ouest du territoire de Lubero, tuant à cette occasion plus de 150 civils.

En 2024, le M23 a réalisé d'importants gains territoriaux au Nord-Kivu, notamment en prenant des localités comme Rwindi, Kanyabayonga, Kirumba et Kayna. Face à cette avancée, les Forces armées de la RDC (FARDC) se sont appuyées sur une coalition de groupes armés opposés au M23, et opérant sous le label de « Wazalendo » ou « Volontaires pour la Défense de la Patrie » (VDP), mais cette alliance a provoqué des conflits de loyauté et de coordination, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs sécuritaires à Goma. En soutien, l'armée burundaise est intervenue dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, tandis que la MONUSCO et des compagnies de sécurité privées ont renforcé la SAMIDRC basée à Goma. Un cessez-le-feu signé à Luanda entre la RDC et le Rwanda le 4 août n'a pas suffi à stabiliser les lignes de front ou de réduire les violations des droits humains subies par les populations civiles, les affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés persistant. Depuis ce cessez-le-feu, les violations des droits humains par le M23 se sont intensifiées. En novembre, les ministres des Affaires étrangères de la RDC et du Rwanda ont adopté un plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces/levée des mesures défensives rwandaises. Dans le même temps, la RDC maintient sa demande de sanctions fortes contre le Rwanda, se basant essentiellement sur les rapports du Groupe d'expert de l'ONU attestant de la présence de troupes rwandaises en RDC.

En matière de paix et malgré les défis persistants en termes de sécurité, les dernières années ont vu le retrait progressif de la MONUSCO de plusieurs provinces de la RDC, depuis 2021 notamment de la région du Kasaï et de la province du Tanganyika. A la suite de la demande des autorités gouvernementales de la RDC en 2023 auprès du Conseil de Sécurité d'accélérer le départ de la Mission, un plan de désengagement a été élaboré et validé fin 2023 détaillant le transfert des tâches jadis assurées par la MONUSCO au gouvernement de la RDC, appuyé par le Système des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Ainsi, le désengagement de la Mission du Sud-Kivu s'est effectué en 2024 pendant 6 mois, appuyé sur une planification solide et conjointe autour de priorités conjointement identifiées. Après une phase d'accélération du processus, il est dorénavant privilégiée une approche plus prudente quant au retrait total de la MONUSCO, basée sur une planification conjointe autour des priorités contextualisées pour le Nord Kivu et l'Ituri. L'engagement de l'ensemble des partenaires dans la transition restera un enjeu important pour les prochaines années. Après 25 ans de présence de la MONUSCO, un effort

⁹ Au cours de l'année 2023, le BCNUDH a documenté 4 533 violations et atteintes aux droits de l'homme

collectif est requis pour appuyer les autorités de la RDC à assurer totalement les missions de maintien de la sécurité et la paix au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la crise qui touche la RDC reste l'une des plus importantes et complexes au monde, avec notamment plus de 25 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire (Phase 3 de l'IPC ou plus), dont 3,5 millions sont en situation d'urgence alimentaire (Phase 4 de l'IPC). La RDC accueille également 524 511 réfugiés, principalement originaires de la RCA, du Burundi, du Rwanda et du Soudan du Sud (Statistiques du HCR RDC 31 juillet 2024¹⁰).

Le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) adopté par l'Équipe Humanitaire Pays pour l'année 2024 a fixé pour objectif d'assister les 8,7 millions de personnes les plus vulnérables, pour un coût total de USD 2,6 milliards, dont seulement 48 pourcent ont pu être mobilisés¹¹, dans un contexte difficile, marqué par une diminution des ressources depuis 2020.¹² Selon l'analyse des besoins humanitaires réalisée fin 2024, les principaux chocs entraînant d'importants besoins humanitaires en RDC sont les conflits (principalement à l'Est du pays), les aléas climatiques (plus spécifiquement les inondations pluviales et fluviales), et les chocs sanitaires (épidémies, en particulier le choléra et Mpox). Sur les 6,4 millions de personnes déplacées internes que compte le RC au 31 juillet 2024, 85 pourcents ont fui des attaques et des affrontements armés, 11 pourcents des conflits fonciers et intercommunautaires, et 4 pourcents des catastrophes naturelles. Pour le cycle de planification humanitaire 2025, les chiffres du Plan de Réponse validés par l'Équipe Humanitaire Pays sont de 21,2 millions de personnes vulnérables dans le besoin d'assistance, dont 11 millions sont ciblées par la réponse, pour un budget requis de 2,54 milliards de dollars américains.

Si les personnes les plus vulnérables nécessitant une aide humanitaire sont victimes de chocs spécifiques, qu'ils soient sécuritaires, alimentaires ou sanitaires, une majorité des besoins des populations sont cependant aujourd'hui la conséquence de défaillances structurelles, dues aux insuffisances dans les politiques de développement, à la pauvreté chronique et au manque d'investissements publics dans les services de base essentiels. L'intensification des combats dans les provinces de l'Est a aggravé la vulnérabilité multidimensionnelle des populations, surtout des femmes et des filles de plus en plus exposées aux violences sexuelles liées aux conflits, notamment à l'intérieur et autour des sites d'accueil des personnes déplacées. Les besoins de ces personnes nécessitent des engagements plus fermes de tous les acteurs (gouvernement et partenaires) à travers des interventions à moyen et long termes plus substantielles, holistiques et continues liées au développement.

Au plan social, la RDC a incontestablement enregistré des progrès dans l'accès aux services sociaux de base, plus particulièrement au niveau du secteur de l'éducation, avec la gratuité de l'enseignement primaire et la volonté de généraliser à tous la couverture de santé universelle. Malgré ces progrès, près des trois quarts de la population (73%) vivent avec moins de 1,90 dollar par jour et l'insécurité alimentaire touche annuellement depuis 2014 près de 20 % de la population ; pour la période juillet-décembre 2023, 23 % de la population congolaise (25,4 millions de personnes) sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë (IPC phase 3 et plus) dont 3 % sont en situation d'urgence. La situation de la malnutrition est également critique se traduisant par 2,8 millions de personnes souffrant de malnutrition aiguë globale, dont 1,2 million d'enfants de moins de cinq ans (HRP 2022). Au niveau du développement du capital humain, la RDC se classe au 164^{ème} rang sur 174 pays selon l'indice de capital humain 2020 de la Banque mondiale avec une valeur de 0,37, au-dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,40)¹³. Pour la protection sociale, seulement 10 % des Congolais ont accès au système de sécurité sociale, selon le Rapport National Volontaire sur les ODD 2023. L'étude de 2022 sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants de 0 à 17 ans en RDC (UNICEF), reflétant indirectement la pauvreté des ménages, montre que près des trois quarts des enfants (38,3 millions d'enfants) sont touchés par au moins 3 privations dont 17% se trouvent dans 4 provinces (Kasaï, Maniema, Kasaï Central et Sankuru), avec une forte intensité

¹⁰ Document - République démocratique du Congo - La RDC en un coup d'œil - 31 juillet 2024 (unhcr.org)

¹¹ OCHA, Financial Tracking System (12 novembre 2024).

¹² Chiffres issus du Plan de Réponse Humanitaire (PRH) 2024, les données pour le PRH 2025 sont en cours d'élaboration.

¹³ Source : Banque Mondiale

entre 5,7 et 5,2. La pauvreté multidimensionnelle des enfants touche plus les zones rurales (91%) que les zones urbaines (51,3 %). L'accès de la population aux infrastructures socioéconomiques de base reste globalement très faible, surtout dans les zones rurales et dans les quartiers denses peuplés de certaines villes, plus particulièrement à Kinshasa. En matière d'accès à l'eau potable et d'hygiène, la RDC, malgré ses fortes potentialités de ressources en eau (52% des réserves d'eau douce d'Afrique), connaît des difficultés pour assurer l'accès à l'eau, à des services d'assainissement de qualité et de bonnes pratiques d'hygiène (respectivement 33,6%, 13,5% et 21,4%, selon l'enquête MICS 2019).

Concernant les inégalités de genre, selon l'indice de Développement de Genre du PNUD pour l'année 2022, le profil des inégalités de genre en RDC a une valeur de 0,605, classant le pays au 15^{ème} rang sur 166 pays¹⁴. Ce profil est marqué principalement par les écarts entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'enseignement secondaire (40 % pour les femmes et 69% pour les hommes) et le faible taux de leur représentation parlementaire, avec 66 femmes sur 500 sièges à l'Assemblée nationale selon les résultats des élections législatives de 2023. Cela représente à peine 13,2 % en 2023. Et les femmes congolaises consacrent généralement un temps plus important à des tâches non rémunérées par rapport aux hommes.

En matière de droits humains, le BCNUDH a documenté 5 273 cas de violations et d'abus des droits de l'homme sur le territoire de la RDC en 2023 soit une moyenne mensuelle de 439 violations et atteintes, en retrait de 12 % par rapport à 2022, surtout dans les cinq provinces en conflits. Les principaux groupes armés (Maï-Maï, ADF et M23) sont crédités de 77 % de ces violations et atteintes et 22 % sont le fait des agents de l'Etat. Le nombre de violations attribuées aux agents de l'Etat est en diminution de 19 % par rapport à 2022. Au niveau des violences sexuelles liées aux conflits, selon les données du bulletin d'information sur les VBGs, documenté par le Sous Cluster VBG avec la validation du Ministère du Genre, Famille et Enfants de février 2024, 122 960 cas de VBG ont été pris en charge, marquant une augmentation de 3 % par rapport à 2022. Les victimes féminines représentent 89 % des cas. Les autorités nationales ont redoublé d'efforts en 2023 pour poursuivre les responsables des actes de violations et atteintes des droits de l'homme avec des condamnations touchant plusieurs catégories de personnes (107 militaires des FARC, 319 membres des groupes armés et 159 civils). Les élections de décembre 2023 se sont tenues dans un environnement marqué par le rétrécissement de l'espace civique touchant les membres de la société civile, les partis politiques et les journalistes (215 violations sur les 287 documentées).

En matière d'exclusion sociale, les sept groupes sociaux les plus défavorisés qui subissent des privations économiques, sociales et d'accès à leurs droits les plus élémentaires garantissant leur dignité humaine sont :

1. *Les personnes qui vivent dans l'insécurité alimentaire et celles touchées par l'extrême pauvreté*, qui sont estimées à 40 millions de personnes en 2022 ;
2. *Les femmes et les enfants qui subissent plusieurs formes de violences visibles et invisibles*, et plus particulièrement les violences sexuelles, surtout dans les zones de conflit ;
3. *Les enfants touchés par la malnutrition qui vivent dans les ménages les plus pauvres* ; 3,3 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë en 2022 selon l'UNICEF ;
4. *Les personnes en situation de handicap dans toute leur diversité* dont le nombre n'est pas connu avec exactitude mais leurs besoins sont plus spécifiques pour leur inclusion¹⁵ et les *personnes subissant plusieurs formes de stigmatisation* en particulier les LGBTQI+ ;
5. *Les populations déplacées de force* qui comprennent 524.511 réfugiés/demandeurs d'asile réfugiés, et 6,4 millions de personnes déplacées internes en juillet 2024 ;
6. *Les enfants en situation difficile* (enfants de la rue, enfants mendiants, enfants orphelins et enfants en conflit avec la loi) et *les enfants qui travaillent dans les mines* dont le nombre est estimé à plus d'un million en 2020 (UNICEF) et
7. *Les populations autochtones et les minorités* (estimées entre 600 000 et 700 000 personnes) qui connaissent beaucoup de difficultés et d'obstacles comme les expulsions de leurs terres

¹⁴ PNUD : Rapport Mondial sur le développement humain en 2023-2024, mars 2024

¹⁵ Conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

ancestrales et les discriminations en matière d'accès aux services sociaux de base. Ces populations jouent un rôle important dans la préservation de la diversité culturelle de la RDC et la promotion des pratiques de gestion durable des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'environnement, la RDC est l'une des régions les plus riches en biodiversité au monde. Les forêts couvrent 60 % du territoire national et constituent le deuxième complexe de forêts tropicales du monde après l'Amazonie. Ces forêts sont source de revenus pour les populations locales et fournissent nourriture, remèdes traditionnels et énergie. Elles jouent également un rôle très important au plan national et mondial dans la régulation de l'environnement. Le pays a d'énormes autres potentialités comme le bois, le pétrole, le gaz, l'or et les diamants, ainsi que des minéraux essentiels à la transition énergétique comme le cobalt et le cuivre. Ces ressources naturelles diversifiées sont soumises à une forte pression par les agents économiques dans leurs activités productives peu respectueuses des exigences de protection des écosystèmes et de gestion durable des ressources naturelles. Ces ressources naturelles sont convoitées par de nombreux acteurs nationaux, régionaux et internationaux, entraînant même des conflits armés. Les capacités de l'Etat et des autorités provinciales sont faibles pour assurer le contrôle et la régulation dans la gestion du capital naturel du pays. Avec les effets du changement climatique, l'exploitation de plusieurs forêts et sites d'exploitation minières faiblement contrôlés par les autorités compétentes fragilise de plus en plus les écosystèmes, le tissu social de plusieurs zones et appauvrit les terres agricoles. En 2021, la RDC était classée au 5^{ème} rang mondial des pays les plus vulnérables au changement climatique au regard de leur faible capacité d'adaptation. Les impacts du changement climatique se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources, ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et de santé publique. Le changement climatique accentue aussi les risques hydro-climatiques un peu partout à travers le pays. Dans certaines régions, de nouveaux risques de catastrophes font leur apparition. Des vents violents en Ituri et au Sud-Kivu, des pluies diluviales un peu partout provoquent des inondations et des destructions d'habitats ou bâtiments des services publics tels que des écoles. En 2021-2022, environ 500 000 personnes ont perdu la quasi-totalité de leurs réserves alimentaires en raison des fortes pluies. Les conflits armés, les convoitises des richesses minières y compris par les pays limitrophes et les effets du changement climatique dans l'Est du pays sont les forces motrices de la persistance des violences armées, de la fragilité des institutions, de l'insécurité alimentaire et des déplacements forcés des populations. Plusieurs stratégies et programmes sont initiés et mis en œuvre en RDC mais ils demeurent insuffisants face aux nombreux défis à relever, surtout dans certaines zones touchées par les conflits armés où la problématique Nexus Climat-sécurité est encore insuffisamment prise en compte.

1.2 Trajectoire des ODD

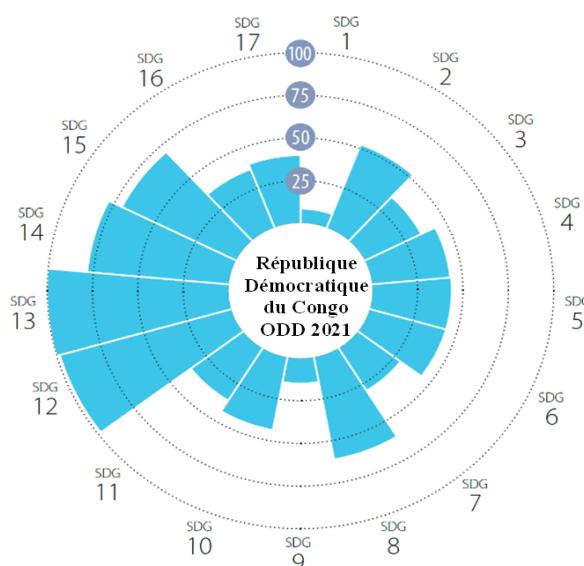
Le rapport mondial du Système des Nations Unies de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2021, qui évalue les pays sur une échelle de 0 à 100 en fonction de leurs performances par rapport aux 17 ODD, montre que la République Démocratique du Congo a obtenu un score de 48,6. Ce score est en dessous de la moyenne des pays africains (53), plaçant la RDC au 159^{ème} rang sur 166 pays. La trajectoire globale des ODD de la RDC est fortement plombée par les faibles performances des ODD concernant la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, la faible diversification de l'économie, l'énergie, le développement urbain durable, et la gouvernance. Les progrès de l'ODD 8 qui enregistre une performance ascendante mais lente cache des insuffisances liées à la faible inclusivité de la croissance économique et aux fortes inégalités sociales ainsi qu'à la faible création d'emplois décents pour les jeunes. La croissance du PIB par habitant demeure très faible 0,8 % sur la période 2016-2021 compte tenu du fort taux de croissance démographique (3,2 %). En revanche, la RDC apparaît bien engagée pour l'atteinte des ODD 12, 13, 14 et 15.

Le rapport de l'Examen National Volontaire de 2023 de la RDC sur les 100 cibles nationales des ODD pour lesquelles des données sont disponibles, montre qu'environ 15 % seulement d'entre elles sont sur la trajectoire de leur atteinte ; environ, 45% des ODD ont enregistré des progrès insuffisants et 40 % n'ont enregistré aucun mouvement ou ont régressé par rapport à la situation de référence de 2015. Ainsi, les progrès accomplis à mi-parcours dans la réalisation du Programme 2030 restent lents et faibles, malgré ces quelques progrès enregistrés. En matière d'éducation, le niveau d'allocation annuelle budgétaire n'a

pas fondamentalement varié se situant toujours en dessous de 3 % du PIB (2,3% en 2022). Pour tenir la promesse de la gratuité de l'enseignement de base, selon le ministère de l'Education, il faudrait d'ici 2030 près de 200 000 enseignants et 30 000 nouvelles écoles à construire.

Les ODD 1 (Pauvreté) et 9 (Industrie/Innovation/Infrastructures) accusent les plus faibles performances des 17 ODD, respectivement 8 % et 10 %. La trajectoire des autres ODD qui accusent du retard dans leurs performances concerne ***la santé (3), l'Energie propre (7), la maîtrise du développement urbain (11) et la Gouvernance (16)***. En matière de santé, malgré les progrès enregistrés dans la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans passant de 96,5 décès pour 1 000 enfants en 2015 à 79,5 décès en 2020, la santé maternelle et infantile demeure une des priorités nationales surtout avec le fort taux de mortalité maternelle estimé à 547,5 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2020 (très loin de la cible mondiale de 70 d'ici 2030). Pour l'énergie propre, la situation énergétique en RDC, est marquée par son retard en matière d'accès à l'électricité à des prix abordables ; en 2021, le taux national d'accès à l'électricité est, selon l'enquête EGI-ODD de 28,4 % (60 % dans les villes et 11,3 % en zones rurales).

RDC : Niveau des performances des ODD en 2021



Les différentes analyses des Rapports Nationaux Volontaires (VNR) sur les ODD de la RDC et l'Analyse Commune de Pays (CCA) de 2023 mettent en perspectives certaines des causes qui expliquent la lenteur des progrès vers l'atteinte des ODD. Parmi ces causes, il y a :

- L'accumulation des déficits sociaux depuis plusieurs décennies et la faible inclusivité et durabilité de la croissance économique en raison du retard pris en matière de diversification des sources de la croissance économique, d'accès aux services financiers et de développement des infrastructures structurantes dans plusieurs secteurs ;
- L'insuffisance, malgré les progrès enregistrés ces dernières années, de la mobilisation des ressources financières domestiques pour répondre aux besoins de développement du pays ;
- L'importance des inégalités économiques, sociales, territoriales et de genre du fait de la faible capacité de l'économie à créer des emplois décents, l'insécurité alimentaire récurrente et le faible niveau de développement du capital humain ;
- Les conflits et l'insécurité dans certaines zones du territoire national ainsi que les violations des droits humains ;
- La fragilité des institutions de l'Etat pour créer les meilleures conditions d'une gouvernance efficace et un développement économique inclusif et résilient.

Plusieurs insuffisances et contraintes pourraient constituer un handicap sérieux pour que les ODD de la RDC d'ici 2030 s'inscrivent dans une trajectoire ascendante. Le premier niveau des lacunes réside dans l'insuffisante sécurisation financière des cibles prioritaires des ODD par le budget de l'Etat et les partenaires techniques et financiers. La RDC a un très faible taux de mobilisation des ressources domestiques (taux de pression fiscale ne dépassant pas 11 % du PIB), sans commune mesure avec le potentiel du pays. Le deuxième niveau de lacunes concerne la faiblesse de la coordination et des synergies entre les acteurs dans les différents secteurs sur le choix des cibles prises en compte par les politiques sectorielles afin de mieux mutualiser les approches, les moyens et les systèmes de suivi. Le troisième niveau d'insuffisances concerne la faible intégration de façon transversale du genre au niveau de la grande majorité des ODD et de la dimension spatiale dans la mise en œuvre des ODD.

L'accélération des progrès des cibles des ODD les plus prioritaires requiert des dispositifs de coordination plus efficaces entre toutes les entités nationales, provinciales, locales et de partenariats (nationaux et internationaux) et une approche intégrée s'attaquant aux causes profondes. Cela pourrait se faire selon une approche spatiale ciblant les zones les plus en retard par le biais de points d'entrée clés transformateurs qui peuvent avoir des effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD. Enfin, la sécurisation financière des ODD dans le cadre d'une programmation budgétaire pluriannuelle sur des ressources domestiques constitue un enjeu majeur dans l'atteinte de l'agenda 2030.

1.3 Vision nationale de développement durable de la RDC

La vision de la RDC telle que présentée dans le PNSD 2024-2028 en cours de validation, qui est le fruit d'un consensus national sur le choix du futur le plus désirable pour la nation, est « *D'ici 2050, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, de vaincre la pauvreté, et instaurer la paix durable sur l'ensemble du territoire national* ».

La trajectoire de cette vision a prévu trois paliers successifs :

- Devenir Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Inférieure (PRITI) à l'horizon 2030 grâce à la transformation de l'agriculture ;
- Atteindre le statut de Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Supérieure (PRITS) à l'horizon 2040 grâce à la transformation de l'industrie ; et
- Devenir pays à revenu élevé à l'horizon 2050 grâce à l'accumulation des connaissances.

Le premier PNSD 2019-2023 a été mis en œuvre dans un contexte difficile. Sur le plan international, le pays a dû faire face à la baisse des cours des matières premières, à la pandémie de Covid-19 et à la guerre en Ukraine. Au niveau national, la situation était marquée par une insécurité préoccupante dans les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu et Sud Kivu ainsi que par de faibles progrès dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les orientations du nouveau plan de développement, PNSD 2024-2028, sont articulées autour des cinq axes suivants :

1. Valorisation du capital humain, développement social et culturel
2. Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix
3. Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie
4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures
5. Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré

Parmi les engagements phares des autorités de la RDC pour les cinq prochaines années, il y a la question de l'emploi des jeunes, la sécurité (restructuration profonde de l'appareil de sécurité et de défense), et

l'accès aux services sociaux de base, en veillant à l'extension des programmes tels que ceux de la couverture de santé universelle, la gratuité de l'enseignement primaire et le PDL-145T.

Le Plan d'Action du Gouvernement 2024-2028 est articulé autour de six piliers. Au sein de chaque pilier plusieurs axes programmatiques et actions sont détaillés. Les six piliers visent à relever les défis suivants :

- ◆ La création de plus d'emplois (1,5 millions d'emplois par an sur la période 2024-2028) et la protection du pouvoir d'achat des ménages à travers des actions d'amélioration de la gestion des finances publiques (transparence, efficience et redevabilité), le renforcement de l'efficacité des instruments monétaires et de change ainsi que la poursuite des réformes structurelles ;
- ◆ La protection du territoire national et la sécurité centrée sur les réformes des forces de défense, de sécurité, la restauration de l'appareil judiciaire et le renforcement de la cohésion communautaire ;
- ◆ L'amélioration de la connectivité du territoire national à travers des investissements massifs dans les infrastructures de transport, la numérisation, l'habitat et le logement décent ;
- ◆ L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité comme l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé et la protection sociale ;
- ◆ Le renforcement de l'efficacité des services publics et la poursuite de la décentralisation ;
- ◆ La gestion durable et responsable de l'écosystème face aux changements climatiques centrée sur les forêts, les eaux, l'assainissement des villes et l'efficacité de la gouvernance environnementale.

2. APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A L'AGENDA 2030

2.1 Priorités stratégiques des Nations Unies

En adéquation avec les orientations stratégiques du PNSD 2024-2028 et sur la base du CCA 2023 qui a permis d'identifier les défis et opportunités de développement pour la RDC sur lesquels le Système des Nations Unies a un avantage comparatif, un atelier national a été organisé en mars 2024. Cet atelier, fondé sur une approche participative regroupant les agences du SNU et les partenaires nationaux, avait pour objectif de définir les priorités et les résultats stratégiques du Cadre de Coopération de Développement Durable (CCDD) pour la période 2025-2029.

Les résultats stratégiques sont alignés sur les priorités nationales formulées dans le PNSD et tiennent compte des défis à relever pour l'atteinte des objectifs des engagements de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Ils mettent l'accent sur sept (7) points d'entrée transformateurs qui peuvent avoir des effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD pour la RDC. Ces points d'entrée des ODD (ou transitions clés) pour la RDC sont i) la gouvernance dans ses multiples dimensions, ii) les systèmes alimentaires, iii) l'accès à l'énergie à coût abordable, iv) la connectivité digitale, v) l'éducation, vii) l'emploi et la protection sociale et vi) la protection des écosystèmes et le changement climatique¹⁶.

Le CCDD 2025-2029 comprend quatre (4) priorités stratégiques, cinq effets (5), vingt-quatre (24) produits et quatre (4) leviers accélérateurs de transformation qui visent des changements attendus dans l'efficacité du mode de fonctionnement des institutions de l'Etat à différents niveaux géographiques, la diversification des sources de croissance économique porteuses d'effets sur le développement des chaînes de valeur (agricoles et industrielles), la création d'emplois décents, la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations, le renforcement des capacités de résilience des populations, la gestion durable et responsable des ressources naturelles par tous les acteurs et la préparation du désengagement de la MONUSCO. Lors de sa mise en œuvre, ce cadre de coopération veillera également à la prise en compte des personnes laissées de côté, l'approche basée sur les droits de l'homme (ABDH), l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, et la redevabilité.

¹⁶ Chacune de ces transitions clés nécessite la prise en compte de multiples leviers de politiques économiques, sociales et environnementales.

Compte tenu du poids et du rôle de la RDC dans la CEEAC, la SADC, l'EAC mais aussi dans la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), le CCDD tient compte des mécanismes de coopération, de coordination et de synergies avec les pays de la sous-région dans plusieurs domaines en particulier dans les domaines i) de *paix et de sécurité* de l'Afrique centrale (COPAX) et la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs , ii) des *transports* dans le cadre du Plan Directeur Consensuel des Transport en Afrique Centrale (PDCT-AC) qui inclut 14 projets prioritaires, iii) des *infrastructures énergétiques*, visant à développer et consolider un marché énergétique régional, piloté par le Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC) et iv) de *l'environnement* à travers la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est le principal organisme chargé de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes du bassin du Congo. Le CCDD a également tenu compte des cinq piliers de la stratégie des grands lacs¹⁷

La prise en compte des six Transitions proposées par le système des Nations Unies¹⁸ dans le CCDD 2025-2029 est faite en concevant et en mettant en œuvre des programmes qui abordent les défis interdépendants des systèmes alimentaires, de l'accès et de l'accessibilité de l'énergie, de la connectivité numérique, de l'éducation, de l'emploi et de la protection sociale, ainsi que du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution. Cependant, compte tenu de la fragilité des institutions de l'État central et provincial, de l'impact des conflits dans l'Est et de la qualité de gouvernance en RDC, le CCDD a intégré la dimension Gouvernance dans ses multiples dimensions comme l'une des transitions à prendre en compte de façon transversale à travers des leviers bien ciblés afin de créer une masse critique de changements dans plusieurs domaines au niveau de plusieurs ODD. Ce choix a impliqué un travail de réflexion sur les synergies à développer et les compromis entre les différents domaines dans le cadre d'une approche cohérente, intégrée et globale pour atteindre les ODD en RDC.

Le CCDD 2025-2029 permettra ainsi de mettre en œuvre des programmes qui vont promouvoir l'efficacité de la gouvernance, l'agriculture durable, les énergies renouvelables, le développement numérique, l'éducation de qualité, la création d'emplois et des moyens de subsistance résilients au climat. En abordant ces défis interdépendants de manière holistique, le CCDD 2025-2029 permettra de contribuer à un avenir plus équitable, durable et résilient pour la RDC.

¹⁷ Les six piliers sont : 1) Gestion durable des ressources naturelles, 2) intégration économique et commerce frontalier, 3) sécurité alimentaire et nutritionnelle, 4) Jeunesse et adolescents, 5) violence basée sur le genre et 6) justice et prévention des conflits.

¹⁸ Groupe des Nations Unies pour le Développement Durable : *Six transitions : Les voies d'investissement pour atteindre les ODD*, Septembre 2023

RDC : CCDD 2025-2029 : Priorités stratégiques et effets attendus

Priorité stratégique 1 :

Priorité stratégique 1 : Croissance économique inclusive durable tirée par une économie plus diversifiée, génératrice d'opportunités d'emplois et de revenus décents plus particulièrement pour les populations les plus vulnérables et d'effets sur l'inclusion sociale et territoriale

Effet 1 : D'ici 2029, l'économie est diversifiée et donne accès à des opportunités d'emplois décents, de financement et de développement de l'entreprenariat, aux populations congolaises, particulièrement les plus vulnérables

Priorité stratégique 2 :

Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC

Effet 2.1 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales et locales améliorent efficacement la qualité de la gouvernance démocratique, administrative et économique contribuant ainsi à la jouissance des droits et à un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables

Effet 2.2: D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et sont plus résilientes face aux effets des conflits

Priorité stratégique 3 :

Accès aux services sociaux de base de qualité, de protection sociale inclusive et renforcement des capacités pour tous et plus particulièrement pour les plus vulnérables, pour leurs besoins de résilience, de solutions durables et de développement

Effet 3 : D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social.

Priorité stratégique 4 :

Gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance environnementale efficace et transparente

Effet 4 : d'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique

2.2 Théorie du changement du Cadre de Coopération 2025-2029

Au cours des cinq (5) prochaines années, le Système des Nations Unies en RDC accompagnera le gouvernement et ses partenaires nationaux dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 et des priorités du PNSD 2024-2029. Unie dans l'action, « *l'Equipe de Pays œuvrera pour le renforcement des capacités de résilience des populations face aux vulnérabilités multidimensionnelles des populations, la consolidation de la paix et la contribution aux transformations socio-économiques du pays* ». Cette vision est animée par le souci d'accélérer le processus de mise en œuvre des ODD et la réalisation des principaux engagements internationaux auxquels la RDC a souscrit en particulier dans les domaines des droits humains, du genre et de la gestion durable des ressources naturelles.

La théorie du changement du CCDD 2025-2029 traduit les relations de causalité entre les effets recherchés, les hypothèses et les risques qui les sous-tendent. Chacun des effets vise des changements et des processus transformationnels dans les domaines économique, social et environnemental ainsi que dans les modes de gouvernance de certaines institutions clés pour plus de transparence et d'efficacité surtout au niveau de la gouvernance économique, de la sécurité et de la consolidation de la paix sur l'ensemble du territoire.

Quatre leviers d'accélération des changements s'appliquent aux cinq effets recherchés.

Le levier 1 « ***digitalisation, financements domestiques et innovants*** » est une condition nécessaire pour l'atteinte des ODD. Ce levier se divise en deux volets principaux : d'une part des efforts dans la transition digitale, véritable catalyseur de changements dans les relations entre les citoyens et les institutions pour la délivrance de plusieurs services publics de qualité ainsi que dans l'amélioration de la productivité/innovation du secteur privé et les transformations structurelles de l'économie du pays et, d'autre part une mobilisation des ressources financières domestiques, innovantes et une inclusion financière nécessaires à l'atteinte des cibles les plus prioritaires des ODD et des priorités stratégiques du PNSD.

Le levier 2 porte sur l'« ***efficacité de la gouvernance nationale, provinciale et financière*** ». Ce levier transversal vise l'accélération des changements dans les modes de fonctionnement des institutions nationales et provinciales en permettant une meilleure efficacité des politiques publiques dans l'atteinte des objectifs de développement, de dynamisation des économies locales, d'amélioration de l'accès aux services publics de qualité, la transparence dans la gestion des finances publiques, la réduction de la corruption, l'accès aux services de qualité du système judiciaire et à la consolidation de la paix.

Le levier 3, intitulé « ***Education, formation professionnelle et emploi décent*** », met en perspective l'importance du rôle de l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi décent dans l'accélération des changements dans les sphères sociales et économiques grâce à une éducation de qualité pour tous, la préparation des jeunes à accéder plus facilement au marché du travail grâce à une formation professionnelle qualifiante, des emplois durables, des rémunérations décentes et une protection sociale de qualité.

Le levier 4 porte sur « ***le changement climatique et la gouvernance environnementale*** ». Il cherche à accélérer le processus de renforcement des capacités de résilience des institutions et des communautés de base face aux effets du changement climatique et l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et de gouvernance transparente des ressources minières au service du développement inclusif et durable de la RDC.

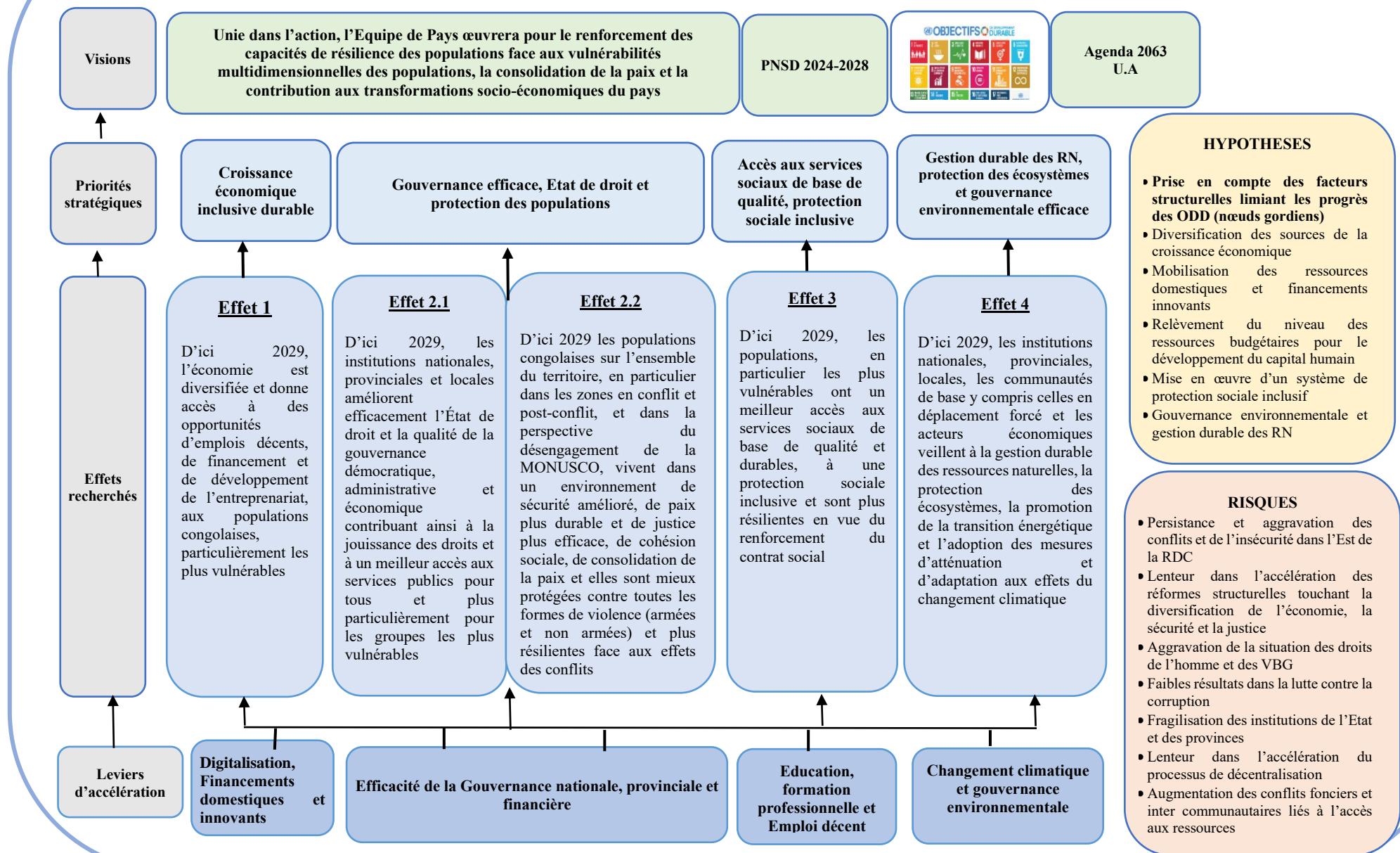
L'Equipe de Pays des Nations Unies s'engage à créer les meilleures conditions de coordination efficace au sein du SNU, de synergies avec les autres partenaires et de renforcement des partenariats stratégiques avec le gouvernement et ses partenaires nationaux. Pour ce faire, elle se base sur les principaux éléments suivants de **la théorie du changement** du CCDD 2025-2029 :

- Si les nœuds gordiens, qui sont marqués par une confluence entre la fragilité des institutions à plusieurs niveaux, surtout dans l'Est du pays du fait des conflits armés, le cumul des inégalités, des vulnérabilités multidimensionnelles et les conflits séculaires, sont bien cernés et pris en compte par les politiques publiques et évalués régulièrement à travers une matrice de suivi des réformes structurelles ;
- Si la diversification économique des bases productives est bien engagée durablement générant une croissance plus inclusive porteuse d'effets multiplicateurs sur la création d'emplois décents, la dynamisation des économies rurales, urbaines et la réduction de l'insécurité alimentaire, en s'appuyant sur les acquis de la digitalisation ;
- Si la gouvernance dans ses multiples dimensions est inclusive et efficace dans un environnement de sécurité et de paix renforcé permettant aux populations surtout pour les plus vulnérables de jouir de leurs droits et de ne pas subir toutes les formes de violence surtout sur les enfants et les femmes ;
- Si l'accès aux services sociaux de base de qualité et à un système de protection sociale inclusif est amélioré et les capacités pour tous sont renforcées pour leurs besoins de résilience et de solutions durables en matière de développement grâce à des engagements forts de la part du gouvernement pour relever le niveau d'allocation des ressources budgétaires au développement du capital humain ;
- Si la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes et toutes les dispositions liées à l'aménagement du territoire et aux règles de l'urbanisme sont renforcées face à la faiblesse de la gouvernance environnementale, des mesures d'atténuation, d'adaptation aux effets du changement climatique et de développement urbain durable par tous en vue d'opérer un processus de changements de comportements et de pratiques dans les modes de production agricole, d'exploitation des ressources minières respectueuses des normes d'aménagement du territoire et des obligations sociales et environnementales par toutes les parties prenantes.
- **Alors d'ici 2029**, la population de la RDC accèdera à de meilleures opportunités d'emplois décents, sera mieux éduquée, en meilleure santé, plus résiliente, bénéficiant d'une protection sociale, vivant dans un environnement de sécurité, de paix, de gouvernance plus efficace dans ses multiples dimensions, de justice équitable, et réellement engagée dans un processus de développement durable et inclusif tiré par une économie plus diversifiée.

Les changements souhaités impliquent la mitigation des risques majeurs liés essentiellement à la consolidation de la paix, l'accélération de l'amélioration de la qualité de la gouvernance dans toutes ses dimensions, la diversification des sources de la croissance économique, le relèvement du niveau de mobilisation des ressources domestiques pour financer les priorités du PNSD et les ODD ainsi que le relèvement du niveau d'allocations budgétaires pour le développement du capital humain et l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance environnementale afin d'améliorer la transparence de la gestion des ressources minières, forestières, des autres secteurs extractifs et la mobilisation des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles au service du développement durable inclusif.

Le schéma de la théorie du changement du CCDD ci-dessous présente de façon plus détaillée les changements attendus, les leviers d'accélération, les hypothèses et les risques :

RDC : Théorie du changement du CCDD 2025-2029



2.3 Résultats du Cadre de Coopération et partenariats

Le CCDD 2025-2029 comprend cinq (5) effets qui mettent en avant d'une part certaines réformes et politiques structurelles prioritaires ayant des portées stratégiques et programmatiques sur les nouvelles politiques publiques et, d'autre part des actions multisectorielles et des leviers transversaux compte tenu de leurs rôles d'accélérateurs dans les changements attendus dans chacun des effets. Ainsi, l'accent est mis sur la création des meilleures conditions de développement durable, d'accélération dans la mise en œuvre des ODD, de développement des capacités des individus, des communautés de base et des institutions clés, tout en intégrant les opportunités de synergies au sein du système des Nations Unies et avec les autres partenaires nationaux ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers en prenant en compte les sept (7) points d'entrée transformateurs qui peuvent avoir des effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD pour la RDC .

Effet 1 : D'ici 2029, l'économie est diversifiée et donne accès à des opportunités d'emplois décents, de financement et de développement de l'entreprenariat, aux populations congolaises, particulièrement les plus vulnérables

En 2029, la théorie du changement qui décrit la logique et le cheminement devant conduire à la réalisation de l'effet 1 se traduira par des appuis visant l'accélération de certaines réformes structurelles et la mise à niveau de certaines politiques publiques comme l'emploi décent, la formation professionnelle, la mobilisation des ressources domestiques et les financements innovants. Elle se traduira également par l'émergence de nouvelles filières productives grâce au développement des chaînes de valeurs agricoles, industrielles et artisanales générant de nouvelles opportunités d'emplois décents. Des meilleures conditions seront créées pour faciliter l'accès aux produits et services financiers pour les PMI/PME. Enfin, la problématique de capture du dividende démographique est une partie intégrante du dispositif d'accompagnement. L'Equipe de Pays des Nations Unies s'engage à apporter des contributions significatives à ces changements en se basant sur les principaux éléments suivants de **la théorie du changement** de cet effet :

➤ Hypothèses :

- Si la mise en œuvre de la Feuille de route du Cadre National de Financement intégré (CNFI) pour la sécurisation du financement des priorités du PNSD et des ODD sur les ressources domestiques est effectivement bien engagée par toutes les institutions concernées ;
- Si l'économie est diversifiée et compétitive grâce à un environnement très favorable aux affaires et à des capacités d'organisation, d'innovation, de digitalisation et techniques accrues pour le développement des chaînes de valeur agricoles, minières et industrielles respectueuses de la protection des quatre grands types d'écosystèmes (forêts, zones humides, eau douce et mer) ;
- Si les acteurs des chaînes de valeur accèdent à la terre, aux intrants agricoles de bonne qualité, aux produits/services financiers, aux marchés et aux infrastructures (voies de communication et énergie principalement), et bénéficient d'un encadrement technique bien adapté à la diversité des acteurs économiques surtout pour les plus vulnérables ;
- Si l'inclusion des personnes vulnérables, y compris les personnes déplacées de force, est assurée par l'accès à ces mêmes ressources et opportunités, avec des interventions ciblées qui répondent à leurs besoins spécifiques en vue de renforcer leur intégration socio-économique, leur résilience et leur autonomie ;
- Si les femmes et les jeunes ont accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à un emploi décent, et développent leurs activités génératrices de revenus de façon durable dans le cadre d'un programme national de développement de l'entreprenariat ;
- Si les normes sociales, les attitudes et les comportements favorables aux droits économiques, sociaux, culturels et au développement des femmes et des jeunes sont promus ;
- Si la transition du secteur informel vers l'économie formelle, les incubateurs et startups sont appuyés ;
- Si la transformation numérique ouvre de réelles perspectives en matière d'accès plus facile aux services publics de qualité, aux services bancaires-financiers, au développement des capacités du

Système Statistique National, d'un meilleur suivi des politiques sectorielles et d'une évaluation des politiques publiques.

➤ **Alors** d'ici 2029 les populations de la RDC, particulièrement les plus vulnérables, accèderont aux opportunités d'emplois décents, de financements de l'entreprenariat et contribueront activement à la diversification de l'économie.

➤ **Conditions à réunir :**

- ***Un environnement des affaires plus incitatif*** facilitant les investissements productifs et le développement des PMI/PME et du secteur informel ;
- ***Une politique de promotion d'emplois décents*** et de la formation professionnelle, en particulier au profit des groupes vulnérables ;
- ***Des instruments et outils de financements domestiques*** adaptés aux profils des PMI/PME et des acteurs du secteur informel pour le développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles ainsi que le relèvement du niveau de développement du capital humain ;
- ***Des mesures d'accompagnement*** pour garantir la sécurité et la paix et faire face aux violences armées dans l'Est du pays et aux risques sociopolitiques et sécuritaires ;

➤ **Contribution des Nations Unies**

La contribution du SNU permettra :

- Le renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de nouvelles politiques publiques pour s'attaquer aux causes sous-jacentes et profondes de certains problèmes de développement liés à l'absence de stratégies de développement des chaînes de valeur, de modernisation du secteur informel, d'une feuille de route précisant les déterminants, leviers d'action et mesures d'accompagnement au niveau des secteurs porteurs d'effets significatifs de diversification de l'économie pour rendre la croissance plus inclusive et résiliente ;
- Le développement des chaînes de valeur agro-alimentaires, minières, industrielles et la promotion d'un tissu industriel à forte valeur ajoutée à travers le renforcement des PMI/PME, le développement des outils et instruments financiers incitatifs et l'accompagnement adapté aux profils professionnels des PMI/PME visées ;
- L'amélioration de l'offre et de l'accès à la formation technique et professionnelle, surtout pour les plus vulnérables en particulier pour les femmes et les jeunes ainsi que les personnes déplacées de force ;
- La mise en place et le développement des mécanismes de financements adaptés aux PMI/PME visant les activités génératrices de revenus, le développement de l'économie verte dans des zones bien ciblées à travers le renforcement de la microfinance inclusive, en partenariat avec d'autres partenaires de développement comme la Banque Mondiale et la BAD ;
- L'appui à la mise en œuvre de la stratégie ZLECAF de la RDC et le développement d'une unité nationale de coordination de l'économie bleue;
- L'intensification des mesures d'accélération du processus de transition démographique centrée sur un paquet de réformes et un relèvement du niveau de développement du capital humain pour capter les bénéfices du dividende démographique en mettant en œuvre la Feuille de route nationale sur le dividende démographique et le renforcement de certains services liés à la santé de reproduction.

➤ **Partenariats :**

Pour y parvenir, le SNU renforcera la collaboration avec les institutions et structures gouvernementales au niveau central et provincial en charge des questions relatives à la diversification des sources de la croissance inclusive, la création d'emplois décents, la formation professionnelle et des services financiers. Le secteur privé, notamment les entreprises et les organisations patronales, sera impliqué à plusieurs niveaux dans divers domaines. Le SNU associera les centres de recherche et les universités dans l'accompagnement de l'Etat en matière d'études, analyses et suivis notamment sur les secteurs porteurs,

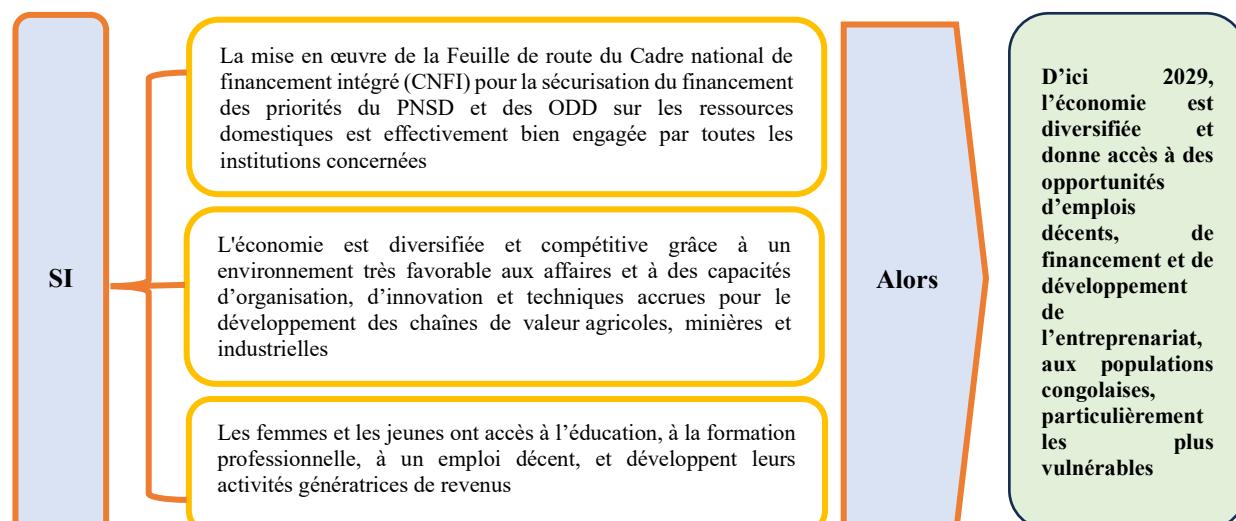
l'amélioration de la compétitivité de l'économie de la RDC et le développement des flux commerciaux et des échanges au niveau de la sous-région de l'Afrique centrale. Les organisations syndicales seront des partenaires privilégiés en matière de promotion du dialogue social nécessaire à la création d'un environnement apaisé favorable aux investissements et à la diversification de l'économie.

Le partenariat interne et la cohérence au sein des agences du SNU opérant dans les domaines de certaines réformes (y compris au niveau du foncier), de croissance économique, l'emploi et le secteur financier seront renforcés. Ainsi, les agences et programmes notamment la CEA, le FIDA, la FAO, l'OIT, l'ONUDI, le PNUD et l'UNCDF veilleront à bien faire converger leurs actions pour assurer la délivrance d'interventions holistiques et bien coordonnées. Les dialogues et interactions avec les PTF actifs, notamment les institutions financières internationales sur les questions de diversification de l'économie, l'emploi décent, le développement du secteur privé et la mobilisation des ressources domestiques et de financements innovants pour créer les meilleures conditions de financement des priorités du PNSD et des ODD.

Principales entités cibles

- Structures publiques et du secteur privé (PMI/PME et secteur informel) au niveau national et provincial ainsi que la Banque Centrale du Congo ;
- Jeunes, femmes et personnes handicapées touchés par le manque de formation, le chômage et le manque d'accès aux produits et services financiers ;
- Organisations syndicales et patronales pour le dialogue social ;
- Centres de formation technique et professionnelle ;
- Petits producteurs, exploitants familiaux et artisans ;
- ONG assurant l'appui-conseil aux PMI/PME.

Theorie du changement de l'effet 1 : plus d'opportunités d'emplois décents grâce à une économie plus diversifiée



Hypothèses

- Politiques publiques centrées sur la diversification des sources de la croissance sont réellement engagées
- Environnement des affaires incitatif pour le développement des PME/PMI amélioré et soutenu durablement
- Mobilisation des ressources domestiques pour les nouvelles politiques publiques du PNSD se traduisant par des capacités de financement des investissements publics et d'accompagnement du secteur privé

Risques

- Lenteur et/ou retard dans le développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles
- Absence d'outils de financement et de mesure d'accompagnement pour le développement des PME/PMI
- Faibles capacités d'appui-conseil et de formation professionnelle en direction des jeunes et des femmes

Effet 2.1 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales et locales améliorent efficacement l'État de droit et la qualité de la gouvernance démocratique, administrative et économique contribuant ainsi à la jouissance des droits et à un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables

En 2029, la réalisation de l'effet 2.1 se manifestera par des changements dans l'amélioration de l'État de droit sur toute l'étendue du territoire de la RDC, la qualité de la gouvernance dans ses multiples dimensions, l'efficacité du système judiciaire, le renforcement des capacités (nationales et provinciales) des institutions pour la mise en œuvre des politiques publiques intégrant les cibles prioritaires des ODD et des priorités du PNSD. A cela s'ajoute le renforcement des capacités de plusieurs institutions et acteurs, d'une part pour garantir la connaissance, la jouissance des droits (civiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux) par la population de la RDC surtout pour les plus vulnérables y compris les populations autochtones et, d'autre part pour améliorer les performances de l'administration publique dans l'accès à des services publics de qualité et la tenue régulière d'élections transparentes, inclusives et apaisées. L'Equipe de Pays accompagnera également le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques transformationnelles dans les domaines de la statistique (SNDS), la digitalisation de l'économie, de l'administration publique et le renforcement de certains outils de gestion des finances publiques visant l'efficacité, l'efficience et la redevabilité.

Le SNU s'engage à promouvoir durablement une société congolaise inclusive vivant dans un environnement de paix, de sécurité grâce aux changements opérés au niveau des institutions nationales et provinciales transparentes, redevables et respectueuses des droits humains y compris ceux des populations autochtones et à travers les mécanismes de la justice transitionnelle. L'Equipe de Pays des Nations Unies s'engage à apporter des contributions significatives à ces changements en se basant sur les principaux éléments suivants de **la théorie du changement** de cet effet :

➤ Hypothèses :

- Si les capacités institutionnelles de l'Etat dans les domaines de la sécurité, de la défense du territoire national, de la lutte contre l'impunité et les violations des droits humains (au niveau national, provincial et local) sont renforcées dans ses moyens d'action ;
- Si les mécanismes de transparence et de redevabilité publiques (lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux, les flux financiers illicites et l'impunité) sont efficaces et opérationnels;
- Si la qualité de la gouvernance démocratique, politique, administrative et économique des institutions nationales, provinciales et locales est améliorée et renforcée, permettant une participation démocratique et une jouissance effective des populations de leurs droits, grâce à des politiques publiques transformationnelles et à des réformes institutionnelles;
- Si les mécanismes de protection des droits humains, en particulier des groupes vulnérables, sont améliorés, les inégalités sociales et de genre réduites et les moyens d'actions suffisants sont mis à la disposition des institutions et autres acteurs impliqués ;
- Si les capacités des populations, particulièrement des femmes, des jeunes et des enfants, les populations clés et vulnérables à la violence, au VIH et autres maladies sexuellement transmissibles sont renforcées pour la jouissance de leurs droits ;
- Si la transformation numérique est accessible, améliorée et les capacités du Système Statistique National sont renforcées ;
- Si les causes sous-jacentes et profondes des principaux problèmes de développement du pays sont suffisamment prises en compte par tous les partenariats nationaux et internationaux dans leurs programmes de développement et de coopération permettant ainsi aux processus transformationnels de se mettre réellement en mouvement ;
- Si les causes profondes et les impacts du déplacement des populations sont abordés par le biais de stratégies globales axées sur la résolution des conflits, les inégalités sociales et économiques, la dégradation de l'environnement et le manque d'infrastructures et de services dans les zones concernées ;

- **Alors** les institutions nationales, provinciales et locales amélioreront l'État de droit, la qualité de la gouvernance contribuant ainsi à la jouissance des droits et un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables.
- **Conditions à réunir** : des mesures et actions de mitigation sont à envisager pour faire face aux risques liés aux :
 - **Fragilité des institutions de l'Etat**, l'insécurité et la persistance des conflits fonciers, coutumiers et communautaires ;
 - **Persistante des conflits armés** dans l'Est de la RDC et des tensions sous-régionales ;
 - **Faible engagement au niveau politique** pour assurer la protection des droits des populations les plus vulnérables ;
 - **Difficultés d'accès aux services judiciaires** pour les groupes les plus vulnérables ;
 - **Faiblesse et lenteur** dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques publiques transformationnelles et des réformes institutionnelles ;
 - **Faibles capacités de la société civile** dans ses missions de veille et défense des droits humains ainsi que dans la lutte contre le rétrécissement des espaces d'expression, de manifestations face aux violations des droits humains et des VBG ;
 - **Insuffisances des ressources humaines et budgétaires** du système judiciaire pour garantir efficacement l'accès équitable aux services judiciaires de qualité surtout pour les plus démunis.

➤ Contribution des Nations Unies

Le SNU mettra l'accent sur les initiatives et actions multisectorielles qui sont de nature à :

- Renforcer les capacités des institutions nationales et provinciales à garantir l'équité, la transparence et l'inclusion dans tous les processus électoraux permettant à terme la consolidation du processus démocratique, l'ancrage de nouvelles pratiques démocratiques par tous les acteurs et la stabilité des institutions ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales et provinciales à planifier le développement et à conduire des réformes institutionnelles ;
- Redynamiser le processus de décentralisation à travers des capacités techniques et financières renforcées des collectivités territoriales décentralisées dans le cadre d'un partenariat d'accélération des progrès des ODD les plus prioritaires en lien avec le PDL-145T permettant aux provinces, ETD et Territoires d'assumer plus efficacement leurs rôles en matière de gouvernance locale et d'animation des économies locales ;
- Renforcer les capacités des institutions de l'Etat, des provinces et des ETD à garantir l'accès à des services publics de qualité grâce à la digitalisation et la modernisation des services publics sur la base d'audits techniques et organisationnels au niveau des ministères clés ;
- Améliorer la connaissance et l'exercice effectifs des droits (civiques, économiques, sociaux, politiques et culturels) des populations les plus vulnérables y compris ceux des populations autochtones et les populations clés et vulnérables à la violence dans un environnement d'État de droit renforcé et de système judiciaire efficace ;
- Développer la culture de redevabilité et de transparence dans la gestion des ressources publiques grâce à des mécanismes de contrôles internes efficaces des institutions publiques renforcés et un système de sanctions réellement opérationnel ;
- Promouvoir la culture et les pratiques d'évaluation des politiques publiques surtout au niveau des secteurs stratégiques comme les mines, les infrastructures de transport et la qualité des services des secteurs sociaux ainsi qu'au niveau des filets sociaux et de protection sociale.

➤ Partenariats

Dans le cadre de l'amélioration de l'État de droit, de la qualité de la gouvernance dans ses multiples dimensions, de la lutte contre la corruption, de la rigueur dans la gestion des finances publiques, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, le SNU renforcera ses partenariats avec les ministères

sectoriels clés (Justice, Droits humains, Finances, Décentralisation, etc.), les institutions démocratiques (Assemblée Nationale et Sénat), spécialisées (notamment la Cour des Comptes et les Organismes de lutte contre la corruption), la CNDH, l'INS et d'autres institutions habilitées à veiller au respect de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre les violences sous toutes leurs formes. Des partenariats stratégiques seront renforcés et élargis avec les organisations de la société civile, des jeunes, des femmes, des populations clés et des communautés de base pour la connaissance et la jouissance des droits des populations surtout pour les plus vulnérables.

Dans le domaine de la mobilisation des ressources domestiques et des financements innovants s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Feuille de route du Cadre National Intégré pour le Financement du Développement en vue de mobiliser plus de ressources pour le PNSD et les ODD ainsi que dans le renforcement des capacités statistiques, des partenariats seront développés avec le gouvernement de la RDC (surtout l'INS, la Banque Centrale du Congo, le Ministère des Finances, le Ministère du Budget, le Ministère de l'Economie, le Ministère du Plan et d'autres institutions nationales spécialisées) et d'autres institutions internationales (FMI, B.M et BAD).

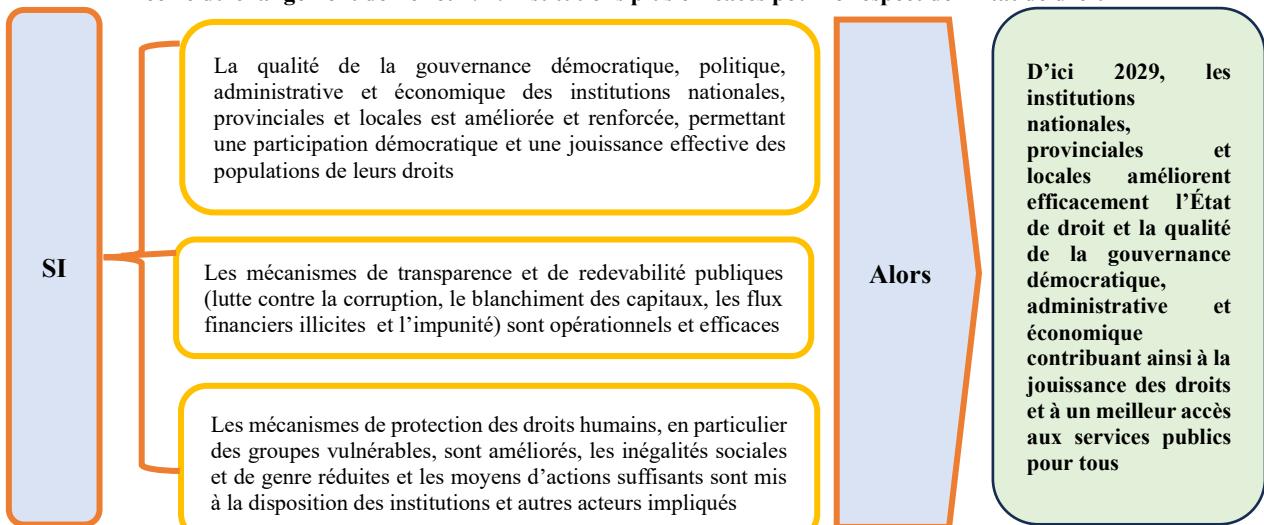
En matière de lutte contre les flux financiers illicites, des partenariats techniques et financiers seront renforcés avec certaines institutions gouvernementales, l'ONUDC, la CNUCED, la Banque Mondiale et le Groupe d'action financière (GAFI). Le GAFI qui est une organisation mondiale de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme peut aider la RDC à prévenir et lutter contre les flux financiers illicites à travers ses rapports périodiques et recommandations pour la RDC¹⁹ ainsi que les leçons apprises dans d'autres pays. Le partenariat avec des institutions nationales telles que la Banque Centrale du Congo (BCC) devra également être renforcé dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en renforçant la surveillance du système financier national et en mettant en place les mesures de lutte contre les flux financiers illicites en collaboration avec les institutions judiciaires spécialisées pour les sanctions contre toutes les contraventions. Les axes de coopération avec toutes ces institutions internationales et nationales pourront couvrir les domaines de renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration de la transparence, la reddition des comptes et l'échange d'informations.

➤ **Principales entités cibles**

- Administrations publiques centrales, provinciales, ETD et communautés de base dans le respect de l'État de droit, des droits humains, de la lutte contre les discriminations, les VBG, la corruption, pour le développement de la digitalisation des services ;
- Institutions spécialisées et habilitées dans le suivi et le respect des droits de l'homme ainsi que de l'égalité de genre à travers le renforcement des capacités ;
- Ministères clés comme la Décentralisation, les Finances, le Budget, la Fonction publique, etc. ;
- Organisations de la société civile engagées dans la défense des droits de l'homme, du respect des droits des populations les plus vulnérables y compris les populations autochtones ainsi que celles engagées dans la lutte contre la corruption et la promotion du contrôle citoyen de l'action publique;
- Structures nationales et provinciales en charge des statistiques, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques comme l'INS et l'OCDD ;
- Système financier et bancaire de la RDC.

¹⁹ Plus de 200 pays et juridictions se sont engagés à mettre en œuvre les normes du GAFI dans le cadre d'une réponse mondiale coordonnée visant à prévenir le crime organisé, la corruption et le terrorisme.

Théorie du changement de l'effet 2.1 : institutions plus efficaces pour le respect de l'État de droit



Hypothèses

- Etat de droit renforcé, processus de décentralisation accéléré et qualité des services publics améliorée
- Sécurité des personnes et des biens améliorée et, dynamique de rétablissement de la paix réellement bien engagée
- Effectivité et efficacité du système de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux à tous les niveaux

Risques

- Persistance de la fragilité des institutions de l'Etat au plan national et dans les provinces surtout en matière de respect de l'état du droit, de la sécurité des personnes et de rétablissement de la paix
- Lenteur dans le transfert des moyens financiers aux provinces et aux ETD selon les dispositions constitutionnelles en vigueur pour rendre la décentralisation plus effective et efficace dans toutes les sphères socio-économiques et politiques
- Très faibles impacts du système de lutte contre la corruption, les flux de blanchiment des capitaux et manque de développement de la culture de redevabilité des institutions et des personnes
- Fragilisation des institutions de l'Etat et aggravation des flux des populations déplacées en raison des conflits armés

Effet 2.2: D'ici 2029 les populations congolaises sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones en conflit et post-conflit, et dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité amélioré, de paix plus durable et de justice plus efficace, de cohésion sociale, de consolidation de la paix et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits

En 2029, la réalisation de l'effet 2.2, qui vise principalement à continuer certains appuis mais surtout à préparer le désengagement de la MONUSCO et à appuyer une transition réussie dans quatre domaines bien précis (protection des civils, justice et droits humains, renforcement de l'État droit et appui au désarmement/démobilisation), se traduira par la mise à niveau des politiques des secteurs de la sécurité, de la justice et pour l'élaboration d'une politique nationale pour des solutions durables dans les zones post-conflits. Cela se traduira aussi par un appui technique de l'Équipe de Pays en amont du désengagement de la MONUSCO afin de favoriser le transfert des tâches vers les autorités nationales de façon adéquate. A cela s'ajoute une composante visant le renforcement des capacités de pilotage des réformes et de mise en œuvre des priorités en matière de sécurité, et de redevabilité des acteurs de la chaîne pénale en vue de renforcer l'État de droit, le respect des droits de l'homme et l'équité dans un nouveau contexte de sécurité et de cohésion sociale renforcé, en étroite coordination avec les autorités nationales et provinciales. Les capacités (nationales, provinciales, locales et transfrontalières) et les

mécanismes de prévention et de gestion des conflits seront renforcés dans le cadre de l'approche Nexus suivant les spécificités des zones géographiques et socio-culturelles concernées.

L'Equipe de Pays des Nations Unies s'engage à apporter des contributions significatives à ces changements en se basant sur les principaux éléments suivants de la **théorie du changement** de cet effet :

➤ **Hypothèses**

- Si les capacités institutionnelles de l'Etat en termes de sécurité, de lutte contre l'impunité et les violations des droits humains au niveau national, provincial et local sont renforcées dans ses moyens d'action en vue d'améliorer les fonctions de veille, de protection et de suivi des progrès en matière du respect des droits de l'homme ;
 - Si les mécanismes de résolution des conflits et de protection des civils sont inclusifs, accessibles, efficaces et opérationnels ;
 - Si les mécanismes inclusifs de planification, de mise en œuvre, de pilotage et de suivi relatifs au désengagement de la MONUSCO et à la transition de la MONUSCO, tant au niveau national que provincial, sont appuyés et fonctionnels ;
 - Si le processus de transition de la MONUSCO est appuyé pour une reprise des tâches de la MONUSCO par les autorités nationales, avec l'appui du SNU et d'autres partenaires nationaux et internationaux ;
 - Si des mécanismes efficaces de coordination pour l'opérationnalisation du Nexus H/D/P, sous le leadership de l'Etat, sont mis en place et opérationnels ;
 - Si l'État de droit est renforcé et les institutions judiciaires sont accessibles sur l'ensemble du territoire surtout pour les plus vulnérables, efficaces et fournissent des services de qualité ;
 - Si les femmes et les jeunes sont impliqués davantage dans les processus de prise de décision au niveau des espaces de dialogue et de coordination concernant la consolidation de la sécurité et la paix ;
- **Alors**, les populations de la RDC, en particulier dans les zones en conflit et post-conflit, vivront en paix et en toute sécurité sous la protection de l'Etat et consolideront ensemble une paix durable grâce à leurs capacités de résilience face aux effets des conflits.
- **Conditions à réunir** : des mesures et actions de mitigation sont à envisager pour faire face aux risques liés :

- *A la persistance des conflits violents*, y compris de nature communautaire et foncière, l'ingérence de certains pays frontaliers et le développement des groupes armés dans les zones de conflits ;
- *Aux difficultés d'accès aux services judiciaires* pour les groupes les plus vulnérables ;
- *Aux insuffisances des ressources humaines et budgétaires* du système judiciaire pour garantir efficacement l'accès équitable aux services judiciaires de qualité.
- *Aux multiples conflits* communautaires, aux déplacements des populations et à la fragilité des institutions locales et provinciales dans la protection des populations ;
- *Aux nombreux obstacles* que rencontrent les femmes et les jeunes en matière de participation active dans les processus de prévention des conflits, pour la paix, la sécurité et la gestion du développement local ;
- *Au renforcement de la présence de l'Etat, en particulier à travers le déploiement des forces armées et de sécurité* après le départ de la MONUSCO.

➤ **Contribution des Nations Unies**

Le SNU mettra l'accent sur les initiatives et actions multisectorielles qui sont de nature à favoriser :

- La dotation de plusieurs institutions nationales et provinciales en référentiels stratégiques et programmatiques, selon une approche basée sur les droits de l'homme visant les secteurs de la sécurité et de la justice afin d'améliorer la redevabilité des acteurs de la chaîne pénale et le renforcement de la résilience des communautés de base dans le cadre d'une stratégie nationale

des solutions durables dans les zones post-conflits, suivie par un plan d'action notamment à travers un appui technique apporté suite au désengagement de la MONUSCO afin de consolider les capacités des autorités nationales et provinciales à assumer les activités mises en œuvre avec l'appui de la MONUSCO ;

- L'amélioration de l'accès aux services d'une justice de qualité pour les groupes marginalisés à travers des mécanismes d'assistance juridique de proximité effectifs et efficaces ;
- Le renforcement des capacités de veille des institutions les plus habilitées à ce que les violations des droits de l'homme soient poursuivies et punies notamment en prévision du désengagement de la MONUSCO de l'Ituri et du Nord Kivu ainsi que la stabilisation des actions au Sud Kivu ;
- Des mécanismes et capacités renforcées pour tous les acteurs et institutions à plusieurs niveaux géographiques afin d'améliorer la sécurité des personnes, de leurs biens, garantir l'accès aux droits et à la justice et aux modes durables d'existence des populations les plus vulnérables dans le cadre d'un plan d'action de relèvement communautaire de stabilisation en amont du désengagement de la MONUSCO dans les zones touchées par les conflits armés afin d'assurer un appui technique aux autorités nationales et provinciales pour assurer les activités mises en œuvre par la MONUSCO ;
- Le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les zones de conflits et post-conflits dans le cadre d'une politique gouvernementale qui prend en compte les droits et besoins des réfugiés, des victimes et survivant(e)s de VSLC et VSBG, des déplacés internes et de la communauté hôte, ainsi que les questions de genre ;
- La capitalisation d'outils de bonnes pratiques en vue de permettre aux autorités nationales, provinciales et locales d'améliorer le niveau de participation citoyenne, libre et active des individus et des communautés au développement leur permettant de bénéficier des retombées des fruits de la croissance économique du pays ;
- Le développement des plateformes multi-acteurs aux niveaux provincial, local et transfrontalier visant l'amélioration du dialogue entre les communautés, la prévention, la gestion des conflits, la promotion du genre dans toutes ses dimensions et le suivi des engagements pris par les parties prenantes dans la consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale ;
- Le renforcement de la protection et des droits des personnes déplacées de force en établissant et appuyant des cadres juridiques solides et des mécanismes de protection renforcés dans le cadre d'une approche impliquant obligatoirement les communautés de base.

➤ **Partenariats**

La réalisation de cet effet implique un engagement du gouvernement à assurer progressivement les missions assumées jusqu'à présent par la MONUSCO. Il s'agira ainsi d'accompagner le gouvernement et certaines provinces à renforcer leurs capacités institutionnelles et de coordination et d'amélioration de l'environnement sécuritaire et de la paix. D'autres appuis toucheront la dynamisation des économies locales et le renforcement des capacités de résilience des communautés à travers les différentes organisations existantes. Le SNU consolidera des partenariats avec les organisations communautaires à la base, les associations féminines et les jeunes, les leaders d'opinions et communautaires, et les PTF intervenant dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale, du Nexus H/D/P et du développement local en RDC.

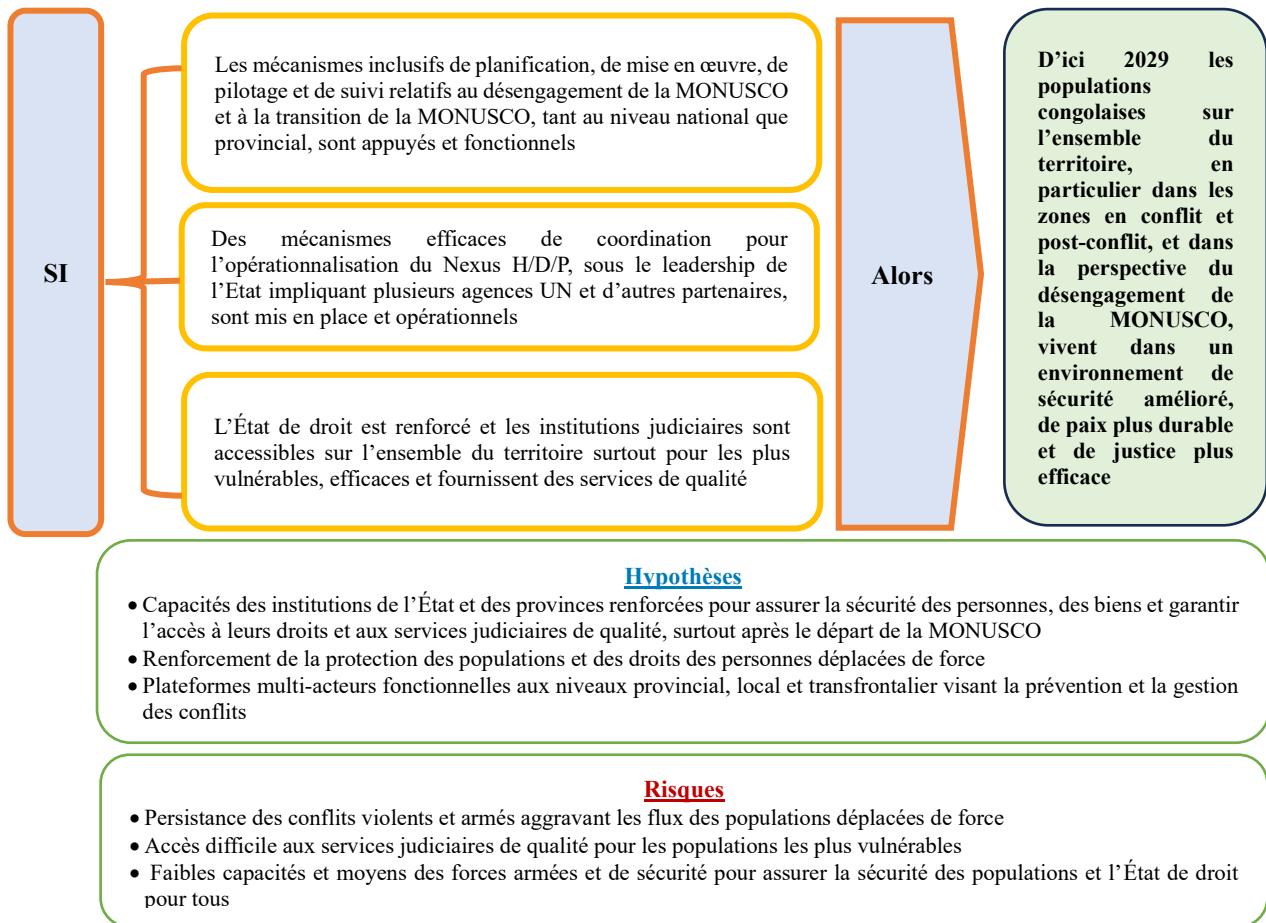
➤ **Principales entités cibles**

- Les ministères de la Défense, de la Justice, des Droits Humains, de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, de l'Action sociale, Affaires humanitaires et Solidarité nationale et du Genre, Famille et Enfants ;
- Le Pouvoir judiciaire à travers le Conseil supérieur de la magistrature, les Cours, tribunaux civils et militaires et parquets qui leur sont rattachés ;
- Les centres de formation des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire, la commission nationale de la réforme du droit congolais et l'Inspectorat général des services judiciaires et pénitentiaires.
- La Police nationale congolaise à travers le Comité de Suivi de la Réforme de la Police, le Conseil Supérieur de la Police (secrétariat permanent), le Commissariat Général de la Police Nationale

Congolaise (la Cellule de Réforme de la Police) et l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise (IGPNC)

- Les institutions provinciales, les ETD, les Territoires et les communautés de base ;
- Les institutions spécialisées et habilitées dans le suivi et le respect des droits de l'homme ainsi que de l'égalité de genre ;
- Les Organisations de la société civile engagées dans la défense des droits de l'homme, le renforcement des capacités de résilience, la gestion des conflits et la consolidation de la paix.

Théorie du changement de l'effet 2.2 : Environnement de sécurité amélioré, paix et justice durable efficace



Effet 3 : D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social

En 2029, la théorie du changement qui décrit la logique et le cheminement devant conduire à la réalisation de l'effet 3 se traduira par des appuis visant la mise à niveau de certains référentiels stratégiques et programmatiques en particulier le système de financement pour l'opérationnalisation de la Couverture Santé Universelle et un programme national de protection sociale sensible aux chocs et financé sur des ressources internes. Elle se traduira également par l'accompagnement des partenaires nationaux à plusieurs niveaux géographiques dans l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, et la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des communautés surtout des populations laissées de côté dans les zones marquées par de forts taux d'intensité de vulnérabilités multidimensionnelles, de pauvreté monétaire et de privations de droits. L'Equipe de Pays des Nations Unies s'engage à apporter des contributions significatives à ces changements en se basant sur les principaux éléments suivants de la théorie du changement de cet effet :

➤ **Hypothèses :**

- Si le système d'allocation annuelle pour les investissements nécessaires concernant le développement du capital humain se traduira durablement par un niveau de financement d'au moins 10 % du PIB ;
- Si la couverture en services sociaux de base de qualité (éducation, santé, eau, assainissement, hygiène et VIH/Sida, ...) et l'effectivité de la Couverture de Santé Universelle sont bien assurées ;
- Si les capacités des institutions publiques et privées sont renforcées pour développer et mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale inclusive ;
- Si la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée, notamment pour les ménages les plus vulnérables ;
- Si la mise en œuvre des politiques des secteurs sociaux de base, particulièrement en faveur des populations vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les femmes, est améliorée, à travers des systèmes d'information performants, un personnel qualifié et un financement adéquat ;
- Si l'offre de services sociaux de base est améliorée sur le territoire national grâce à des équipements renforcés, des intrants disponibles, un personnel qualifié, des inégalités de couverture réduites ;
- Si les inégalités de sexe, les VBG, les différentes formes de stigmatisation et discrimination y compris les personnes en situation de handicap sont réduites ;

➤ **Alors**, les populations, en particulier les plus vulnérables auront un accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et seront plus résilientes.

➤ **Conditions à réunir** : des mesures et actions de mitigation sont à envisager pour faire face aux risques liés :

- **A la persistance des conflits violents** et à l'insécurité ;
- **Aux pesanteurs socio-culturelles** sur le changement de comportements et de pratiques dans les domaines de l'hygiène, de la santé de reproduction, l'égalité de genre et les VBG ;
- **A la fragilité des institutions de l'Etat**, des provinces et des ETD dans leurs capacités à la gouvernance des secteurs sociaux et à protéger les populations contre toutes les formes de violences surtout celles touchant les femmes et les enfants ;
- **Aux faibles allocations budgétaires annuelles** aux secteurs sociaux et du niveau de formation du personnel enseignant et de celui du secteur de la santé ;
- **A la résurgence des épidémies** faiblement maîtrisées, comme Ebola, Rougeole, choléra, Mpox, etc.

➤ **Contribution des Nations Unies**

Le SNU mettra l'accent sur les initiatives et actions multisectorielles qui sont de nature à :

- Accompagner le gouvernement dans l'approfondissement de certains référentiels stratégiques et programmatiques ayant des effets sur l'accélération des progrès des ODD en matière de mise à niveau du système de financement de la couverture de santé universelle et de la protection sociale afin d'éviter que ces deux priorités soient sans lendemain faute de financements conséquents et sécurisés dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle ;
- Améliorer l'accès de tous et particulièrement des populations les plus vulnérables aux services sociaux de base y compris la santé de reproduction et le VIH ;
- Renforcer le suivi des droits des enfants et la protection des enfants obligés de travailler dans les zones minières ;
- Renforcer les capacités du système éducatif et assurer le financement de la gratuité pour tous de l'éducation primaire en vue de créer les meilleures conditions pour un accès universel à une éducation de qualité surtout pour les enfants issus des ménages les plus vulnérables ;
- Améliorer le statut nutritionnel des populations vulnérables à travers des actions de prévention et d'accès à une alimentation saine ;
- Accompagner la mise en œuvre d'un système de protection sociale inclusif et des filets sociaux bien ciblés répondant aux besoins urgents des populations touchées par des facteurs de précarité extrême ;

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur diversité à travers la promotion de leurs droits et la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- Renforcer les capacités des institutions et des communautés en matière de prévention et de protection des populations vulnérables et celles qui sont affectées par toutes les formes de violences surtout les femmes et les filles ;
- Renforcer l'approche Nexus dans les zones de conflit et post-conflit et s'assurer que les Agences UN veillent à la complémentarité et à la convergence des actions humanitaires, de développement et de paix, notamment à travers le renforcement du rôle de leadership de l'Etat au niveau national et provincial, les mécanismes de coordination des Nations Unies et les mécanismes multi-acteurs Nexus HDP, et un suivi des résultats collectifs.

➤ **Partenariats**

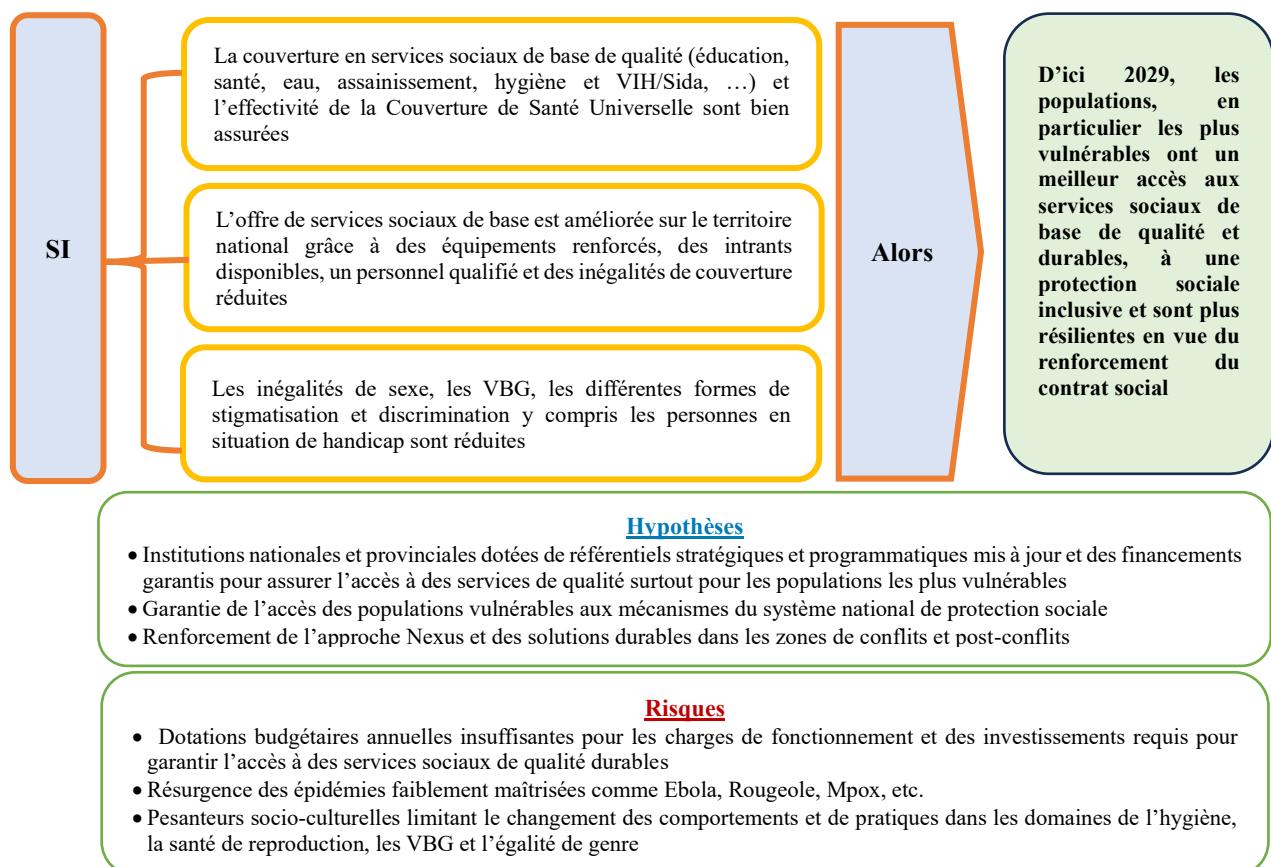
Les agences du SNU travailleront étroitement avec les ministères sectoriels concernés, les institutions provinciales, les ETD et les populations à la base pour accompagner le développement des services sociaux, de protection sociale efficace et inclusive. Elles veilleront au maillage géographique à travers les zones prioritaires définies par la carte sanitaire du gouvernement, et les éléments de convergence (géographiques et thématiques) du SNU. L'accent sera mis sur l'atteinte des populations les plus vulnérables surtout dans les zones rurales.

Les partenariats avec les OSC qui constituent des forces mobilisatrices importantes des communautés de base dans la mise en œuvre des programmes du SNU en RDC seront renforcées surtout en matière de sensibilisation, de veille sur les droits humains, de formation des acteurs locaux et de suivi des progrès ainsi que de plaider sur la cohésion sociale et la paix. Avec le secteur privé, il s'agira d'accompagner le gouvernement à encourager par des mesures incitatives afin d'assurer une meilleure implication du secteur privé dans les actions prioritaires surtout au niveau des secteurs de la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Des partenariats de financement et de développement seront développés avec certains PTF comme la B.M, l'U.E et l'AFD dans les secteurs de l'éducation, la formation professionnelle, la santé et la protection sociale.

➤ **Principales entités et personnes cibles**

- Ministères de l'Education, de la Formation professionnelle, de la Santé, des Droits Humains, de la Justice, de l'Action Sociale/solidarité, du Genre, de la Famille et de l'Enfant, le Fonds National de Réparation des Victimes de Violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) ;
- OSC ayant un maillage géographique dans l'accompagnement des communautés à la base sur la défense des droits humains, des droits des enfants, du genre, de la lutte contre les VBG, des activités génératrices de revenus, etc. ;
- Provinces, ETD et communautés de base ;
- Professionnels de santé et enseignants du primaire ;
- Nouveaux nés, enfants et adolescents ;
- Personnes touchées par le VIH ;
- Femmes subissant toutes les formes de violence ;
- Personnes laissées de côté y compris les populations autochtones et les personnes vivant avec un handicap ;
- Populations déplacées internes et les réfugiés.

Théorie du changement de l'effet 3 : Meilleur accès aux services sociaux de base de qualité



Effet 4 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique

En 2029, la réalisation de l'effet 4 se traduira par l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques à forte portée stratégique sur l'accélération des changements dans plusieurs domaines transversaux, en s'attaquant aux causes profondes de certains problèmes de développement plus particulièrement sur les questions de sécurisation foncière, en vue de créer les meilleures conditions de développement du monde rural, et aussi en matière de gestion transparente et efficace dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles dans le cadre d'une vision prospective nationale de gestion durable du capital naturel et de plans d'actions au niveau provincial. Plusieurs instruments et outils de gestion rationnelle et judicieuse de l'espace seront élaborés et mis en œuvre comme le Schéma National d'Aménagement du Territoire et la mise en œuvre d'une réelle politique du développement urbain. A cela s'ajoute le renforcement des capacités des acteurs publics, privés et des communautés de base dans la protection des écosystèmes et l'obligation de tous les acteurs (publics et privés) d'assumer leurs responsabilités/obligations sociales et environnementales lors de l'exploitation des ressources naturelles. L'accès aux financements innovants, à l'énergie durable, abordable et le renforcement des capacités de résilience des institutions et communautés de base permettront d'apporter aussi des changements très significatifs dans les comportements des populations, les modes de production et de consommation mieux adaptés au changement climatique et la gestion des catastrophes naturelles. L'Equipe de Pays des Nations Unies s'engage à apporter des contributions significatives à ces changements en se basant sur les principaux éléments suivants de la **théorie du changement** de cet effet :

➤ **Hypothèses :**

Si le gouvernement dispose d'une politique de Planification-Programmation-Budgétisation efficace et d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire intégrant la problématique foncière, l'efficacité de la gouvernance locale dans la gestion des conflits, les préoccupations environnementales et la gestion urbaine durable et sont bien respectés et mis en œuvre par tous les acteurs à tous les niveaux y compris le secteur privé ;

Si les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base et les acteurs économiques adoptent des pratiques de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles ;

Si les mécanismes de gestion des ressources naturelles sont inclusifs et participatifs (en particulier pour les groupes vulnérables, surtout les femmes) sensibles aux conflits ;

Si l'exploitation des ressources naturelles est menée de manière durable et équitable, en respectant les droits des communautés locales et en contribuant à la diversification économique ;

Si la croissance démographique est maîtrisée ;

Si l'accès des populations à l'énergie durable et abordable est amélioré et fortement encouragé ;

Si les acteurs de la chaîne des valeurs agricoles et forestières mettent en œuvre des techniques agricoles innovantes, intelligentes et résilientes face au changement climatique ;

Si les entreprises extractives mettent en œuvre des plans de restauration et de réhabilitation des sites exploités ;

Si les politiques, les lois, les mesures d'application de la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes sont sensibles au genre et au changement climatique ;

Si les acteurs ont accès aux financements innovants et durables pour conduire des activités génératrices de revenus dans le cadre de la promotion d'une économie verte et de protection des écosystèmes ;

Si les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles sont redistribués équitablement et investis dans le développement local ;

Si les populations locales sont bien impliquées dans la protection des écosystèmes et accèdent à des opportunités d'activités génératrices de revenus grâce à un système financier inclusif de proximité, des mécanismes effectifs/efficaces de sécurisation foncière et des services d'appui-conseil pour le développement de l'entrepreneuriat rural.

- **Alors** d'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales et les communautés de base géreront durablement les écosystèmes, les ressources naturelles, promouvront la transition énergétique et adopteront des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- **Conditions à réunir** : des mesures et actions de mitigation sont à envisager pour faire face aux risques liés :
- **Aux menaces sécuritaires** et à la persistance des conflits armés et violents ;
 - **A la pression constante sur les ressources naturelles** plus particulièrement sur les ressources minières et les forêts ;
 - **Aux risques de dégradation des écosystèmes**, de perte de biodiversité et de changement climatique liés à une exploitation non durable des ressources naturelles ;
 - **Aux conflits entre** les exploitants forestiers et les communautés villageoises ;
 - Aux conflits sociaux liés à l'accès aux ressources naturelles et à la répartition des bénéfices ;
 - **A la pression démographique** et aux conflits fonciers dans l'accès aux ressources naturelles ;
 - **À l'exploitation illégale** des ressources naturelles, liée notamment à la faiblesse de la gouvernance environnementale à plusieurs niveaux ;
 - Au **manque de capacités techniques et financières** des institutions locales pour gérer les ressources naturelles ;
 - **Au manque de transparence et de participation** dans la gestion durable et responsable des ressources naturelles ainsi qu'à la faiblesse des institutions de l'Etat et à l'étendue de la corruption touchant les secteurs minier et forestier.

➤ **Contribution des Nations Unies**

Le SNU mettra l'accent sur les initiatives et actions multisectorielles qui sont de nature à :

- Accélérer la formulation et la mise en œuvre des réformes et politiques publiques dans le secteur de l'environnement pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes liés aux faibles capacités des institutions et des communautés de base à assumer convenablement leurs missions de gestion durable des ressources naturelles et de protection des écosystèmes ;
- Accélérer l'effectivité et l'efficacité du système de sécurisation foncière au niveau rural en vue de créer les meilleures conditions de développement de l'économie rurale, de fixer des populations dans leurs terroirs et de développer des PMI/PME agricoles ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques, du secteur privé, des OSC et des communautés de base pour une gouvernance innovante, responsable et efficace des ressources naturelles en conformité avec les principes directeurs des Nations Unies sur les droits de l'homme et les entreprises ;
- Renforcement de la coordination avec les institutions nationales en charge des ressources naturelles pour élaborer des plans de gestion intégrée des paysages ;
- Soutenir le développement de filières économiques durables liées aux ressources naturelles, en privilégiant les approches participatives et inclusives ;
- Appuyer le plaidoyer et la mise à disposition des acteurs nationaux, provinciaux et locaux des financements innovants pour créer les meilleures conditions de développement des PME, de l'économie verte, de lutte contre les effets du changement climatique et de préservation des forêts ;
- Appuyer les efforts en matière de gestion des risques et désastres et renforcer les capacités de résilience des institutions et des communautés dans la préparation et la gestion des situations d'urgence en rapport avec les catastrophes naturelles ;
- Promouvoir l'accès à l'énergie durable et abordable ainsi que l'accès aux logements résilients face au changement climatique ;
- Renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des financements innovants surtout ceux qui visent le développement de l'économie verte, la gestion efficace des parcs nationaux et le développement des capacités de résilience face aux effets du changement climatique.

➤ **Partenariats**

Pour contribuer aux changements souhaités à travers les actions envisagées dans la gestion durable des ressources naturelles et compte tenu des enjeux environnementaux, économiques et financiers liés à certaines ressources minières et forestières très convoitées par une diversité d'acteurs nationaux et internationaux, le SNU entend renforcer ses partenariats avec les institutions nationales, provinciales, locales, communautaires, le secteur privé, les OSC et les PTF pour promouvoir une gouvernance efficace, responsable et transparente du capital naturel de la RDC au service d'un développement durable et inclusif.

Le SNU appuiera les ministères clés les plus impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles comme le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère des Affaires foncières, le Ministère des Mines et le Ministère de l'Urbanisme/Habitat en les aidant à se doter de documents de planification stratégique, de documents de plaidoyers sur les financements innovants, de mise à niveau des documents normatifs pour protéger certaines zones forestières sensibles, des parcs nationaux, les écosystèmes, et de suivi des obligations sociales et environnementales des sociétés exploitant les ressources minières et forestières. Le SNU soutiendra les partenariats public-privé pour promouvoir des pratiques responsables dans les secteurs minier et forestier.

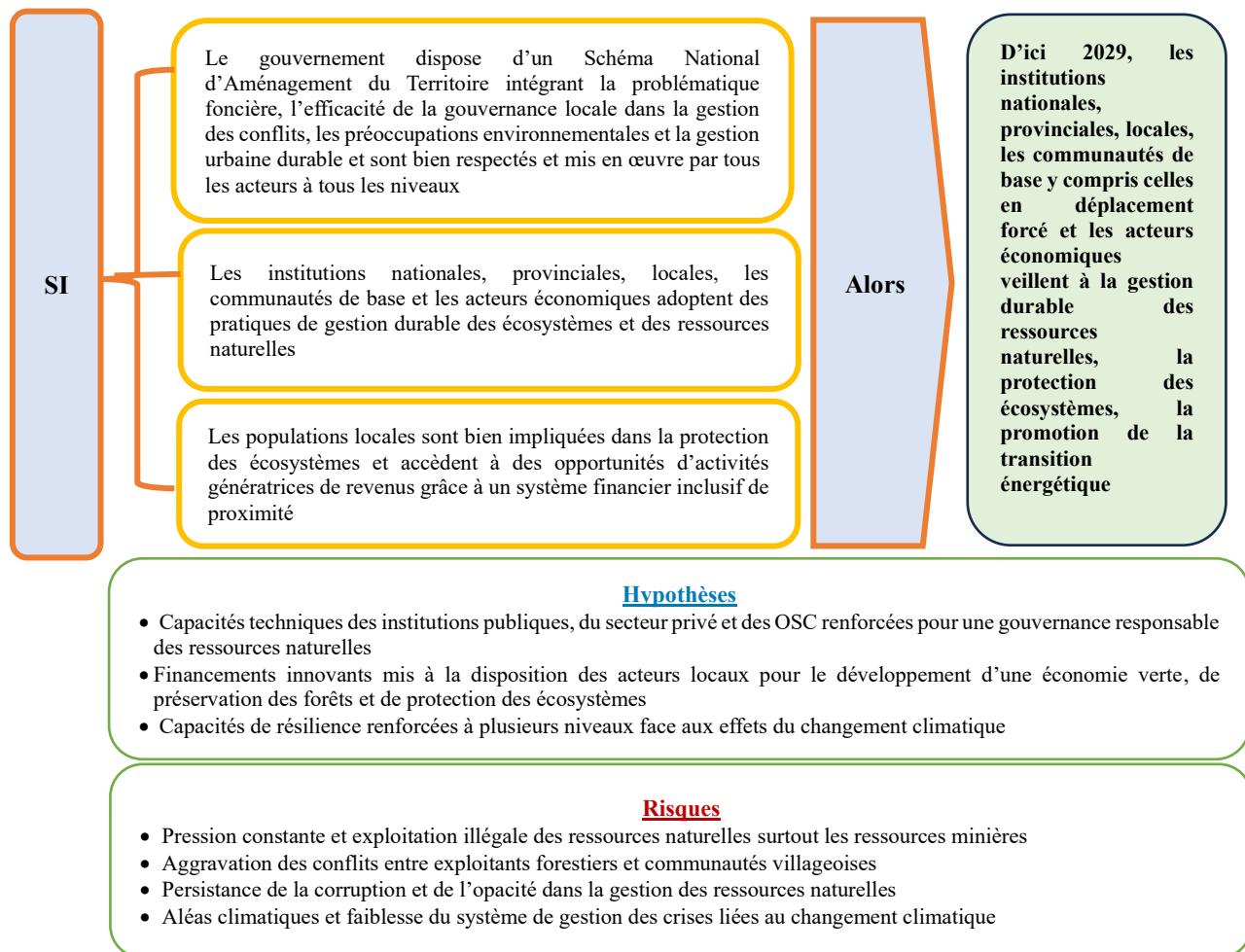
Les partenariats avec les réseaux d'organisations de la société civile travaillant sur les questions environnementales et les organisations communautaires de base seront associés aux programmes du SNU dans le cadre d'une approche territoriale de gestion des ressources naturelles, des parcs nationaux et des écosystèmes. L'appui du SNU consistera également à nouer des partenariats avec tous les acteurs publics, privés, partenaires techniques et financiers ainsi que les OSC pour développer une économie verte et réduire les risques de crises liés aux effets du changement climatique. Des partenariats seront aussi

renforcés sur toutes ces questions avec l'AFD, la B.M, la BAD, l'U.E et plusieurs guichets de financements verts.

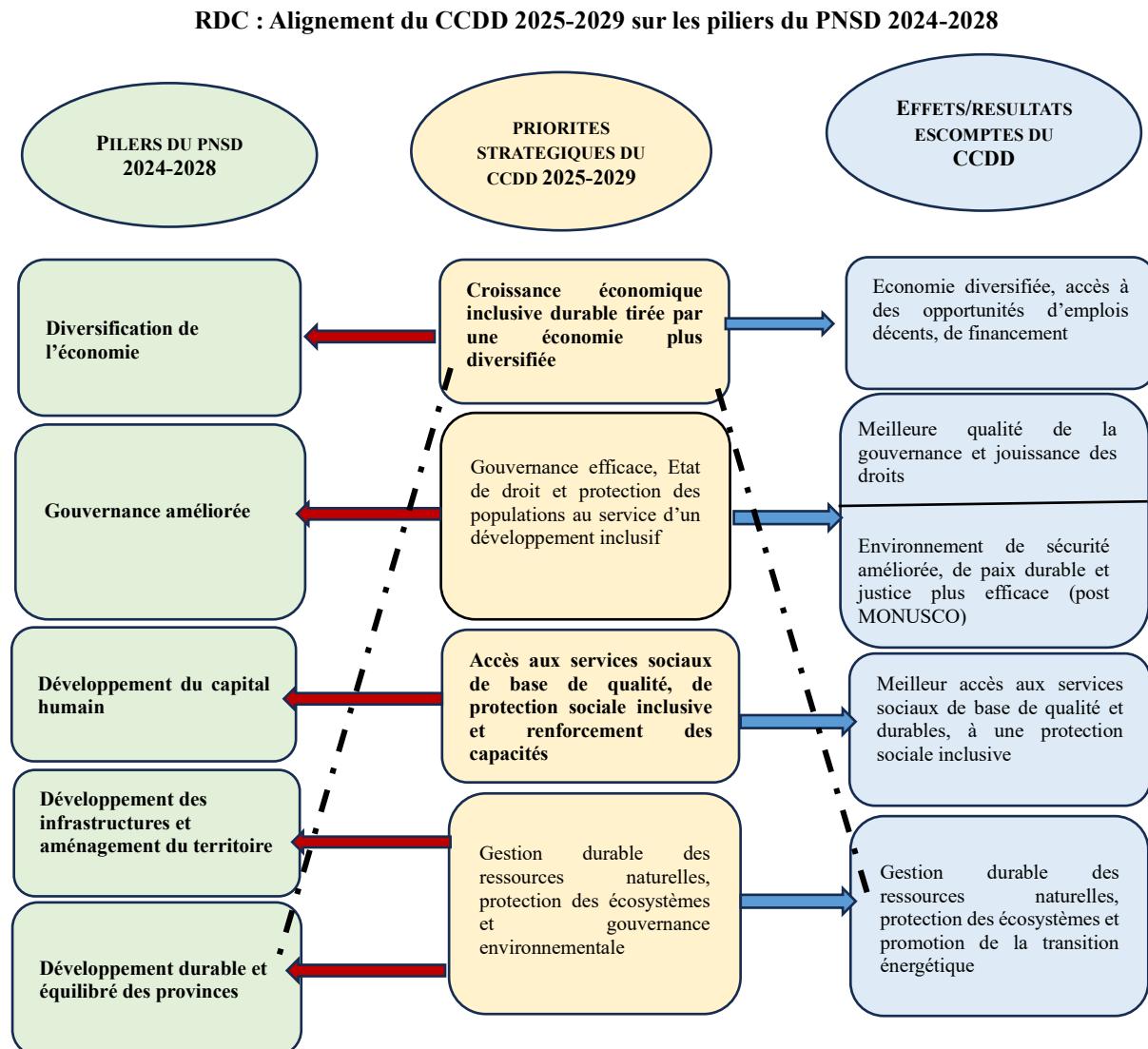
➤ Principales entités cibles

- Ministères clés en charge de l'environnement, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des mines et de l'énergie ;
- Institutions nationales et provinciales en charge de la gestion des ressources naturelles et du suivi des écosystèmes ;
- Organisations de producteurs accompagnées dans le développement des chaînes de valeur des produits forestiers ;
- Organisations des communautés de base et les ONG spécialisées dans la protection des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles.
- Collectivités territoriales décentralisées et communautés de base.

Théorie du changement de l'effet 4 : Gestion durable des Ressources Naturelles et protection des écosystèmes



Les cinq Effets (résultats escomptés) du CCDD 2025-2024 sont bien alignés sur les cinq piliers du PNSD 2024-2028 permettant à l'Equipe de Pays de contribuer plus efficacement à relever les défis du développement du pays en matière de diversification des sources de la croissance économique, de redynamisation des économies provinciales (et locale), de création d'emplois décents surtout pour les jeunes et les femmes, de restauration de l'appareil judiciaire pour des meilleurs services surtout pour les plus vulnérables, de renforcement de la cohésion sociale, de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité, de renforcement de l'efficacité des services publics et de la gestion durable et responsable des écosystèmes.



2.4 Synergies entre les effets du Cadre de Coopération

L'Equipe de Pays vise la réalisation de cinq effets interdépendants et liés par des relations causales dégagées d'une part par la théorie générale du changement du CCDD sur la base des analyses causales du CCA 2023 et, d'autre part par la théorie du changement de chaque effet et la prise en compte de quatre (4) leviers accélérateurs de changement au niveau des effets du CCDD 2025-2029 (digitalisation/ financement domestique/durable, gouvernance, éducation/emploi et changement climatique/gouvernance environnementale), en tenant des défis interdépendants des sept transitions transformatrices des ODD de la RDC. Ainsi, les changements attendus au niveau des cinq effets mettent en exergue les synergies suivantes porteuses de nouvelles dynamiques sur le processus d'accélération dans la mise en œuvre des OD, des transformations et mutations socio-économiques du pays :

- ❖ *Dans la priorité stratégique 1 « croissance économique inclusive durable tirée par une économie diversifiée, génératrice d'opportunités d'emplois et de revenus décents particulièrement pour les populations les plus vulnérables y compris les populations déplacées de force et d'effets sur l'inclusion sociale et territoriale », l'amélioration de la qualité de la croissance à travers un plan d'actions sur les principaux leviers économiques et financiers pour rendre la croissance économique plus inclusive et durable ainsi que le renforcement des capacités professionnelles, entrepreneuriales d'innovation des entreprises et des acteurs des chaînes de valeur et un meilleur accès aux services financiers pour les PMI/PME sont des atouts pour la création de nouvelles richesses et des emplois décents surtout pour les jeunes et les femmes. Ces changements auront des effets sur la réduction de la pauvreté (ODD 1 Cible 1.1), le développement de la viabilité des systèmes de production alimentaire résilients (ODD 2 Cible 2.4) et la réduction du chômage des jeunes (ODD 8 Cible 8.6). La **digitalisation et le financement domestique/durable**, favorisera l'inclusion financière (ODD8 Cible 8.10) et la réduction des inégalités (ODD 10 Cible 10.1). Le levier d'accélération retenu créera de nombreuses opportunités pour la diversification des sources de la croissance économique et le développement socio-économique du pays en permettant au pays d'amorcer sa transition numérique (développement des services e-gouvernement, inclusion financière, innovation, emploi des jeunes, etc.) et le volet « financement domestique et durable » permettra au pays de disposer de plus de moyens pour financer les priorités du PNSD et des ODD (ODD 8, Cible 8.10).*
- ❖ *Dans la priorité stratégique 2 « Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et une paix durable », plusieurs actions envisagées ont une dimension transversale sur les cinq effets du CCDD. Ainsi, la consolidation de l'État de droit, le respect des droits humains, la jouissance des populations les plus vulnérables de leurs droits (civiques, économiques, sociaux et culturels), la relance de la décentralisation sur de nouvelles bases, l'appui à une meilleure mise en œuvre des réformes au niveau de la justice et de la sécurité ainsi que le renforcement des capacités de certaines institutions en charge de la prévention et de la gestion des conflits sont de nature à impacter la qualité de la gouvernance (ODD 16, Cibles 16.3), le recul de la corruption (cible 16.5), la consolidation de la paix et de la cohésion sociale (Cible 16.1). Le levier d'accélération retenu est la **gouvernance nationale, financière et provinciale** mettant en avant les actions liées à la paix, la lutte contre la corruption, les flux financiers illicites, la redevabilité des institutions dans la gestion des affaires publiques et plus largement l'efficacité des politiques publiques qui sera de nature de créer des effets multiplicateurs sur la qualité de la gouvernance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce levier permettra aussi de préparer le désengagement de la MONUSCO et garantir une paix durable.*
- ❖ *La priorité stratégique 3 « accès aux services sociaux de base de qualité, de protection sociale inclusive et de renforcement des capacités pour tous et plus particulièrement des plus vulnérables, pour leurs besoins de résilience, de solutions durables et de développement », renvoie principalement aux fondamentaux du développement du capital humain qui n'ont pas été suffisamment pris en compte ces dernières années. En vue de relever le niveau du développement du capital humain, les efforts porteront alors sur l'accès universel pour tous à une éducation de qualité, une population en bonne santé grâce à l'amélioration de l'accès aux services de santé y compris pour la santé de reproduction et le VIH, un système de protection sociale inclusif et des*

mécanismes d'accompagnement efficaces pour faire face aux vulnérabilités multidimensionnelles et aux inégalités sociales. Ces améliorations vont avoir des effets sur l'amélioration de la nutrition, la santé, le bien-être des populations (ODD 2 Cible 2.2 et ODD 3 Cibles 3.2, 3.3, 3.7 et 3.8), la qualité de l'apprentissage et les formations qualifiantes pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes à des emplois décents (ODD 4 Cible 4.1). Le levier d'accélération retenu à fort impact sur la dynamisation du marché de l'emploi en lien avec les efforts de diversification de l'économie est l'***éducation et l'emploi*** qui sont les deux composantes catalyseurs des changements institutionnels et de la qualité de formation du système éducatif attendus par plusieurs acteurs en vue d'améliorer les conditions d'insertion des jeunes sur le marché du travail (Objectif 8, Cible 8.5), la modernisation de l'économie congolaise et l'amélioration des productivités dans plusieurs secteurs économiques (ODD 8, Cible 8.2).

- ❖ *Dans la priorité stratégique 4 « Gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance environnementale efficace et transparente », la mise en œuvre efficace des politiques et stratégies de développement durable, la mobilisation des financements innovants pour appuyer la transition écologique et l'émergence d'une économie à faible émission de carbone vers plus de rigueur et de transparence dans la gouvernance des ressources minières et forestières vont impacter directement et indirectement l'amélioration des ressources financières domestiques de la RDC (ODD 15 Cible 15a), la protection des écosystèmes (ODD 15 Cible 15.1), le renforcement de la résilience des communautés (ODD 13 Cible 13.2) et le respect des obligations sociales et environnementales du secteur privé dans l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles (ODD 15 Cible 15.2). Le levier d'accélération, centré sur ***le changement climatique et la gouvernance environnementale***, met en avant à la fois l'urgence et l'importance des actions multi acteurs surtout au niveau de l'Etat central pour mettre en œuvre à plusieurs niveaux des actions multisectorielles dans le but d'amorcer rapidement des réels changements dans la qualité et l'efficacité de la gouvernance environnementale en RDC au service d'un développement durable inclusif, de gestion et de protection des écosystèmes.*

Les cinq effets du CCDD présentent une forte cohérence et synergie avec les résultats stratégiques du PNSD 2024-2028 portant sur la diversification des sources de la croissance économique, le développement des chaînes de valeurs, le relèvement du développement du capital humain, l'aménagement du territoire, la modernisation des infrastructures, la gestion durable des ressources naturelles, la bonne gouvernance, le renforcement de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la paix.

2.5 Reconfiguration de l'Equipe Pays

En application des directives du Secrétaire Général relatives à la réforme du Système des NU et sur la base d'une cartographie des capacités de l'Equipe de Pays réalisée en juin 2024 pour dégager les profils des compétences requises au niveau des Agences, Fonds et Programmes (AFP) à mobiliser et pour contribuer efficacement à relever les défis complexes non résolus depuis plusieurs décennies, l'Equipe de Pays s'engage à renforcer et augmenter en gamme ses compétences dans ses missions d'appui-conseil stratégiques, programmatiques et de plaider pour la mise en œuvre des ODD. L'accompagnement de l'Equipe de Pays couvrira également le renforcement du dialogue avec ses partenaires nationaux, les plaidoyers et le suivi des engagements de la RDC à respecter les conventions internationales notamment en matière de renforcement de l'État de droit, des droits humains et de protection des écosystèmes. Pour les cinq prochaines années, l'Equipe de Pays s'est fixée cinq (5) objectifs interdépendants de reconfiguration :

- 1) ***Elever le profil normatif et d'expertise de l'Equipe de Pays*** : Afin d'élever son profil normatif et d'expertise dans le cadre de ses appuis-conseils au gouvernement et aux partenaires nationaux, l'Equipe de Pays, sous le leadership du CR, ne ménagera aucun effort afin de consolider, d'innover et d'optimiser les résultats de ses programmes. Elle utilisera une approche plus intégrée, principalement en matière d'appui et d'accompagnement dans les domaines du développement économique, social et de la consolidation de la paix. La nouvelle approche adoptée par le CCDD 2025-2029 vise à promouvoir des actions plus intégrées et cohérentes mettant en avant les synergies des AFP dans des zones de convergence géographique ou/et

thématiques afin d'optimiser les impacts recherchés. Dans cette optique, les AFP résidentes, sur la base des faiblesses et déficits constatés de leurs capacités actuellement disponibles, prendront toutes les dispositions nécessaires pour monter en gamme et diversifier les profils de leurs expertises pour offrir de meilleurs services d'Appui-Conseil stratégique et programmatique dans le cadre de la mise en œuvre du CCDD. Cela devrait certainement conduire les AFP à faire des choix parmi leurs interventions marquées par une certaine surcharge des thématiques individuelles.

L'objectif pourrait également avancer de manière significative -ou mieux être atteint- en associant certaines entités spécialisées des Nations Unies, qu'elles soient résidentes ou non dans le pays, en raison de la pertinence de leurs mandats et l'efficacité de leurs expertises afin qu'elles contribuent plus efficacement à relever certains défis critiques de la RDC. Ainsi, et à titre d'exemple, la présence actuelle du PNUE et de l'ONUDC devrait notamment être étoffée car leurs mandats, expertises et expériences dans d'autres pays sont très pertinentes et utiles dans le cadre de plusieurs des effets du nouveau Cadre de coopération. Il en va de même pour la CEA dont l'expérience, les compétences, l'expertise et l'influence devraient être mieux mises à profit à travers une coopération renforcée avec l'Equipe de Pays, notamment -mais pas exclusivement- en matière de croissance économique inclusive et de mobilisation des financements innovants (effet 1 du nouveau Cadre de coopération) et de développement des échanges économiques sous-régionaux de la RDC. Cette coopération renforcée permettrait d'alimenter et approfondir la réflexion sur la valeur ajoutée du « One UN » en prenant en considération les interventions mises à l'échelle dans ce domaine par d'importants partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement ou l'Union Européenne.

- 2) ***Appuyer de manière intégrée les politiques publiques transformationnelles et accélératrices de mise en œuvre de l'Agenda 2030 :*** Le premier Forum National sur les ODD, organisé en décembre 2022 avait pour thème : « *Prendre des mesures urgentes et transformationnelles pour un développement inclusif respectueux de l'environnement* »²⁰. Cet exercice a mis en exergue les 4 ODD qui stagnent ou connaissent une amélioration modérée : ODD 3 (Santé et bien-être), ODD 4 (Education de qualité), ODD 7 (énergie propre et abordable) et ODD 13 (lutte contre le changement climatique). Il ne faut pas toutefois oublier la sécurité alimentaire (ODD2), la paix, la justice et l'efficacité des institutions (ODD16) qui enregistrent des reculs qui n'ont pas été examinés par le Forum National sur les ODD. L'ensemble des ODD mérite des interventions intégrées dans le cadre des nouvelles politiques publiques transformationnelles et accélératrices qui s'attaqueraient aux nœuds gordiens et seraient porteuses d'effets multiplicateurs sur l'accélération des progrès de l'Agenda 2030. Durant toute la période de transition qui mènera au désengagement de la MONUSCO, l'Equipe de Pays se servira également du levier politique de la mission et de ses bons offices pour porter certaines de ces politiques publiques transformationnelles. L'Equipe de Pays devra en effet définir une démarche à cet égard pour plus de cohérence et d'impact entre les différents volets des politiques publiques concernées qu'elle compte appuyer. Des arbitrages et décisions parfois difficiles seront prises qui dépendront également (i) de la manière dont l'Equipe de Pays parviendra à éléver son profil normatif et d'expertise de « One UN », et (ii) des thématiques retenues dans les Effets du présent Cadre de coopération.
- 3) ***Adresser de manière intégrée certaines causes sous-jacentes des conflits et les causes structurelles et systémiques des déficits de développement :*** Les deux objectifs précédents permettront à l'UNCT dans le même temps -car ils sont interdépendants- de renforcer la capacité « One UN » à appuyer les politiques transformationnelles répondant à certaines causes sous-jacentes des conflits qui ont un impact important sur la trajectoire de développement de la RDC, dont notamment :
 - (i) L'insécurité foncière qui génère une très faible production agricole - malgré l'importance des terres arables dans le pays, des prix élevés des produits agricoles, un niveau élevé d'insécurité

²⁰ Ministère du Plan, Observatoire Congolais du Développement Durable, Rapport Final du FNODD, décembre 2022

- alimentaire, de nombreux conflits entre les élites et les communautés et entre communautés, et de nombreux déplacements forcés des populations ;
- (ii) L'étendue des flux financiers illicites engendrés par différents types de trafics, l'importance du niveau de corruption, signes de la prévalence d'une économie de prédation peu propice à une croissance inclusive et durable ;
 - (iii) La gestion et l'exploitation des ressources naturelles dont la gouvernance dans tous ses aspects ne permet pas de les conserver durablement et de développer ce potentiel majeur et unique de la RDC de manière durable et équitable au service du développement durable inclusif du pays.

Certaines causes sous-jacentes des conflits dépassent les frontières de la RDC, notamment les flux financiers illicites engendrés par divers trafics ou la gestion et l'exploitation des ressources naturelles. Cette contingence pourrait être mitigée par (i) une accélération dans la mise en œuvre des engagements internationaux de la RDC en la matière ; (ii) une meilleure mise en phase de l'Equipe de Pays avec des initiatives régionales ou sous-régionales déjà existantes dans ces domaines ; (iii) un renforcement de la coopération avec les commissions et institutions sous-régionales et régionales pertinentes par rapport à ces problématiques ; (iv) une bonne coordination avec le Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour les Grands Lacs ; et (v) le rôle de bons offices de la MONUSCO.

La dimension sous-régionale et régionale étant au cœur du mandat de la CEA, le renforcement de la coopération avec celle-ci rehaussera l'expertise de l'Equipe de Pays afin de permettre au « One UN » de mieux traiter certaines causes sous-jacentes des conflits de la RDC.

Cet objectif pourrait également progresser de manière significative sur la base des capacités renforcées en 2024 des mécanismes interagences et de celles renforcées également cette année au niveau du bureau du Coordinateur Résident afin de permettre à l'Equipe de Pays de susciter des partenariats avec les autorités nationales concernées, les IFI, la société civile, le secteur privé, et les partenaires techniques et financiers pour travailler ensemble sur certaines causes sous-jacentes des conflits.

- 4) ***Intégrer la transition post MONUSCO*** dans le cadre du CCDD : Dans la perspective du désengagement progressif de la MONUSCO, l'Equipe de Pays a pris l'engagement d'intégrer pendant la phase de transition, certains appuis assumés par la MONUSCO dans le CCDD 2025-2029 au sein des effets 2.1 et 2.2. En 2024, l'Equipe de Pays a déjà contribué à la préparation et validation du Plan d'Appui des NU à la Transition du Sud-Kivu (PANUT-Sud-Kivu) à travers son implication dans les mécanismes de coordination stratégique de transition au niveau national et provincial. L'Equipe de pays contribue également aux réflexions en cours au Nord Kivu et en Ituri au sein des EPIT. Le PANUT du Sud-Kivu a identifié les actions spécifiques à mettre en œuvre par les AFP en fonction des 4 priorités suivantes :

- La protection des civils ;
- La protection des droits humains ;
- Le renforcement des institutions nationales et de l'État de droit ;
- L'appui au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement des ex-combattants et aux structures provinciales du P-DDRCS.

En termes de capacités fonctionnelles, le retrait de la MONUSCO de la RDC engendrera des gaps pouvant notamment compromettre les acquis en matière de droits humains et affecter les capacités de protection des civils et des enfants, les capacités d'alerte précoce et d'analyse des conflits, les initiatives liées à la réforme du secteur de la sécurité, à la lutte contre la corruption, tout comme les efforts contre les violences sexuelles basées sur le genre. La préparation du désengagement de la MONUSCO à travers le renforcement des capacités nationales et provinciales en amont du départ de la MONUSCO contenus dans le cadre des Effets 2.1 et 2.2 permettront de mitiger l'impact et d'assurer le transfert des activités de la MONUSCO aux autorités nationales et provinciales.

L'Equipe de Pays a également cartographié les capacités fonctionnelles, programmatiques et opérationnelles qu'elle possède et celles qu'elle devra mobiliser pour remplir ses obligations en fonction de résultats collectifs, réalistes, cohérents et intégrés agréées avec les autorités nationales dans le cadre de la coopération 2025-2029. De même elle a mené une réflexion sur les capacités analytiques dont elle devra se doter après le départ de la MONUSCO, en mutualisant les efforts avec d'autres parties prenantes, telles que les IFI, les partenaires techniques et financiers et les ONG internationales.

5) *Consolider et renforcer la convergence géographique :*

Sur la base des critères de convergence et des défis à relever, cinq (5) zones géographiques qui traduisent des problèmes assez spécifiques ont pu être identifiées ce qui pourrait permettre à l'UNCT de :(i) de mutualiser les approches, les outils et certains moyens, et (ii) de favoriser des synergies d'actions et programmes conjoints susceptibles d'avoir une masse critique d'effets multiplicateurs sur les processus transformationnels de la qualité de gouvernance, économique, sociale et environnementale.

Ces zones sont les suivantes : 1) Zone forestière ; 2) Zone de conflits ; 3) Zone à fort potentiel agricole à forts taux de pauvreté et insécurité alimentaire ; 4) Zone de concentration des activités minières ; 5) Zones urbaines et péri-urbaines densement peuplées.

Dans la perspective de favoriser les actions intégrées dans les cinq (5) zones géographiques proposées, l'Equipe de Pays accorde une grande importance à l'efficacité de la coordination au niveau des provinces d'intervention.

Aussi, l'Equipe de Pays optimisera les avancées importantes réalisées et planifiées en 2024 en matière de renforcement de la coordination des Nations unies au niveau géographique, afin de renforcer la connexion, l'interaction et la cohérence entre l'Equipe de Pays à Kinshasa et les AFP présentes sur le terrain. Globalement il y aura 8 Equipes Provinciales des Nations Unies (EPNU), dont trois seront multi provinces (Espace Grand Kasaï, Equateur et Haut-Katanga/Lualaba). A la fin 2024, 6 EPNU ont déjà été mises en place : Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika Haut-Katanga/Lualaba et Espace Grand Kasaï.

Les préparatifs sont en cours pour mettre en place les EPNU restantes d'ici début 2025, à savoir pour la province de la Tshopo et l'équipe multi-provinces Equateur. Ces EPNU ciblent d'une part, les provinces concernées par le désengagement de la MONUSCO où les conflits persistent, et d'autre part des provinces où la présence des AFP est importante. Cette phase pilote permettra également de renforcer le plaidoyer pour la promotion et la mise en œuvre de l'approche NEXUS auprès des autorités nationales et des partenaires techniques et financiers.

3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION

3.1 Principes de mise en œuvre

La mise en œuvre du CCDD 2025-2029 sera basée d'une part sur les clauses juridiques définissant le partenariat, les valeurs, les principes et les engagements du Gouvernement et d'autre part sur les principes de programmation du SNU. Parmi ces principes, il y a :

1. ***Ne laisser personne de côté*** : Sur la base des analyses du CCA 2023, les besoins multiformes des groupes sociaux les plus vulnérables identifiés concernent : i) la connaissance et la jouissance des droits civiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels ii) l'accès aux facteurs de production et d'opportunités à un emploi décent iii) l'amélioration des situations alimentaire, nutritionnelle et de protection sociale, iv) l'assistance humanitaire et v) la protection civile par rapport à toutes les formes de violences subies surtout par les femmes et les enfants.
2. ***Les droits humains*** : Les quatre priorités stratégiques du CCDD prennent en compte l'approche basée sur les droits de l'Homme et mettent un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d'obligations et aux détenteurs de droit. Les programmes et projets du CCDD intégreront la promotion des droits de l'Homme conformément aux engagements internationaux de la RDC, tout en prenant en considération les disparités et spécificités de chaque province et les préoccupations des groupes les plus vulnérables. Les stratégies se concentreront sur le développement des capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs droits, et des débiteurs d'obligations à remplir leurs obligations.
3. ***L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*** : Les femmes sont victimes d'inégalité (juridique, politique, économique et social), d'exclusion à tous les niveaux et des VBG. L'amélioration du faible niveau d'éducation et de formation qui impacte leur niveau de participation à la vie sociale et politique et la création de richesses ainsi que l'équité dans tous les domaines est prise en compte dans les résultats stratégiques du CCDD.
4. ***La durabilité et la résilience*** : La RDC est exposée à des risques et des facteurs de tensions multiformes (conflits armés, conflits inter communautaires, catastrophes naturelles, chocs économiques, changement climatique, etc.) qui peuvent contrarier les performances économiques du pays et impacter directement le bien-être et les conditions de vie des plus vulnérables. Ainsi, le CCDD apportera une réponse aux besoins de court, moyen et long termes permettant au pays, face aux multiples crises et chocs, de se relever et de s'adapter et d'opérer les transformations et adaptations requises. Dans ce cadre, le CCDD offrira un ensemble d'actions intégrées et multisectorielles qui renforceront à la fois les opportunités d'accès à des emplois décents, de création de nouvelles richesses, de développement du capital humain et de protection du capital naturel. Les deux leviers d'action qui seront mis en avant sont l'approche Nexus et les solutions durables en lien avec les personnes déplacées.
5. ***La redevabilité et la responsabilité*** : Dans l'esprit du principe de responsabilité mutuelle de la déclaration de Paris, l'Equipe de Pays et les autorités gouvernementales de la RDC sont mutuellement redevables des résultats escomptés de la mise en œuvre du CCDD. Le Comité Conjoint de Pilotage du CCDD est le premier responsable de l'exécution du CCDD. L'Equipe de Pays et les agences sont responsables de l'assistance au gouvernement pour la réalisation de l'agenda 2030 à travers la mise en œuvre du CCDD. Tous les programmes et projets du CCDD seront accompagnés d'une analyse des risques et des mesures de mitigation liées à l'appropriation des résultats par les bénéficiaires et à la gestion durable des ressources naturelles. L'Equipe de Pays entend renforcer la transparence et la reddition des comptes dans la mise en œuvre du CCDD à travers des mécanismes de consultation et de redevabilité avec tous les acteurs impliqués surtout les jeunes et les femmes sur la mise en œuvre des projets.
6. ***La Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS)*** : La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) est une priorité essentielle pour les entités de l'UNCT, avec un accent particulier sur les droits des victimes et la création d'un environnement dans lequel l'exploitation et les abus sexuels (EAS) ne se produisent pas. L'EAS constitue un comportement inacceptable et est interdit au personnel de l'ONU et à leurs partenaires de mise en œuvre. L'UNCT et les entités prendront donc toutes les mesures appropriées pour se protéger contre, prévenir et répondre à l'EAS. Cela nécessitera un engagement similaire de la part de ses partenaires. En s'acquittant des obligations énoncées dans le présent Cadre de Coopération, l'Equipe Pays des Nations Unies et le Gouvernement

de la République Démocratique du Congo affirment leur engagement à prévenir et répondre aux signalements d'EAS en relation avec leur personnel impliqué dans des projets communs/conjoints. Il est entendu que cela implique la nécessité de: (i) adhérer aux valeurs communes en matière de PEAS, (ii) prendre des mesures préventives contre l'EAS, (iii) enquêter sur les allégations, et (iv) prendre les mesures correctives appropriées lorsque des incidents surviennent, y compris fournir un soutien aux victimes conformément à une approche centrée sur la victime.

L'Equipe de Pays veillera à l'inclusion des groupes les plus défavorisés y compris les personnes déplacées de force par des mesures devant faciliter la jouissance de leurs droits, l'accès aux services sociaux de base et leur intégration dans les sphères économique et sociale dans le cadre de solutions durables à leurs problèmes de vulnérabilités multidimensionnelles et de développement. Elle veillera également à la prise en compte de l'approche basée sur les droits humains, l'égalité de genre comme un levier transversal dans tous les programmes du CCDD en termes de renforcement des capacités de veille, de protection des droits humains et de lutte contre les VBGs au niveau des différentes institutions nationales, provinciales, communautaires, des personnes et des organisations de la société civile.

3.2 Modalités de mise en œuvre

Le CCDD sera exécuté au niveau national et provincial. Il sera coordonné, au niveau politique, par le ministère ayant en charge la Coopération Internationale dans ses attributions, et piloté en parfaite synergie, dans sa mise en œuvre générale, par le ministère ayant en charge la planification du développement et la Coordination de l'Aide au développement dans ses attributions, avec l'implication des ministères sectoriels.

Au niveau du SNU, les principaux cadres de coordination et de mise en œuvre comme le PMT (Groupe de Gestion de Programme), l'OMT (Groupe de Gestion des Opérations), le Groupe Suivi-Evaluation et le Groupe la Communication seront la cheville ouvrière du dispositif de mise en œuvre et de suivi des programmes du CCDD.

Le CCDD sera opérationnalisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail conjoints et / ou de plans de travail et de documents de projets, spécifiques à chaque agence, le cas échéant, décrivant les résultats spécifiques à atteindre et constituant un accord entre les agences et chaque partenaire d'exécution, selon les besoins, sur l'utilisation des ressources et l'atteinte des résultats attendus. Les agences et les partenaires du SNU utiliseront le minimum de documents nécessaires, à savoir le Cadre de Coopération signé et les plans de travail et documents de projets conjoints ou spécifiques à chaque agence pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques.

Le CCDD, dans ses mécanismes de programmation, de mise en œuvre et de suivi, veillera au respect des principes directeurs de programmation du SNU, à l'établissement des Plan de Travail Annuels, à la mutualisation de certaines approches programmatiques (droits humains, processus participatifs basés sur des approches communautaire et de développement local, espaces de coordination multi-acteurs, solutions durables, etc.), aux efforts de convergence géographique, de complémentarité et de mise à l'échelle des interventions dans le cadre de l'approche Nexus, en vue de résultats collectifs (à définir / adapter selon le contexte), ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie commune de mobilisation des ressources et de communication. Le CCDD créera également les conditions pour promouvoir des approches et projets conjoints au niveau des cinq zones géographiques de concentration/convergence multisectorielle, visant notamment des effets sur la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, monétaire et le renforcement des capacités de résilience des populations.

Le CCDD offre un paquet de réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois la gouvernance dans ses multiples dimensions, le développement des chaînes de valeur, le capital humain, et le capital naturel. Le CCDD adopte aussi une approche de zones de concentration/convergence susceptibles de mobiliser plusieurs agences à la fois pour relever certains défis de développement et de paix au niveau de certaines zones affectées par l'intensité des vulnérabilités multidimensionnelles, chocs et crises.

L'approche Nexus²¹ qui a été mise en œuvre dans trois provinces pilotes depuis 2021 dans le Kasaï et le Kasaï Central et depuis 2022 dans la province du Tanganyika a permis de renforcer l'alignement stratégique, le partage d'informations sur les interventions, la coordination et la convergence géographique des activités HDP. Elle a contribué à l'augmentation des interventions de développement et de paix, au maintien des acquis de consolidation de la paix dans ces zones, et à l'amélioration de certains indicateurs sectoriels. Cependant, les avancées dans l'opérationnalisation sur le terrain se sont déroulées de manière assez hétérogène, limitées à trois provinces, sans pouvoir mesurer une masse critique d'impacts significatifs, notamment en raison d'un manque de vision commune et de portage politique au niveau des autorités nationales.

Dès août 2023, OCHA et le RCO ont participé à un exercice global portant sur les pratiques et les défis en termes de liens entre le cycle de planification humanitaire (Aperçu des besoins Humanitaires/ Plan de Réponse Humanitaire) et celui du développement (CCA/CCDD). Cela a permis de renforcer le lien humanitaire-développement-paix au cours du processus de planification du CCDD 2025-2029 au niveau de l'analyse des besoins des populations les plus vulnérables et de l'identification des priorités stratégiques à travers les effets et produits du CCDD en tenant compte des deux catégories de zones selon la nature des besoins :

- Des zones avec un haut niveau de vulnérabilités et des besoins humanitaires importants liés à des chocs récents (conflits et déplacements des populations) qui nécessitent des actions spécifiques concernant la promotion des solutions durables et la résilience pour les personnes déplacées et les communautés locales ;
- Des zones avec un haut niveau de vulnérabilités et des besoins chroniques liés à des causes structurelles ou à des chocs passés, où les interventions de développement et de paix devraient être renforcées en complémentarité avec les interventions humanitaires.

De plus, les efforts pour lier le CCDD et le cycle de planification humanitaire se sont poursuivis en 2024, sous la double casquette du Coordonnateur Résident/ Coordonnateur Humanitaire. Alors que l'Equipe Humanitaire Pays a mieux défini les limites de son plan de réponse pour se concentrer sur les interventions vitales et critiques face à des chocs récents (conflits, désastres liés aux aléas climatiques, épidémies), un effort particulier a été fait dans le présent CCDD pour ne plus inclure des activités d'urgence et ainsi promouvoir la complémentarité entre les deux planifications. De plus, les Clusters humanitaires identifient les actions de développement à renforcer dans leurs secteurs respectifs à moyen et long terme, ce qui devrait encourager la complémentarité, notamment pour les Agences des Nations Unies qui sont cheffes de file de cluster humanitaire mais qui interviennent également dans le développement.

L'Equipe de Pays va redoubler ses efforts de priorisation, de programmation, de coordination et de plaidoyer pour le renforcement de l'approche Nexus autour des quatre priorités suivantes :

- Un portage politique et un ancrage institutionnel à un haut niveau à l'échelle gouvernementale pour promouvoir l'approche, orienter et impulser la mise en œuvre de l'approche Nexus dans les provinces, avec un accent sur le suivi des résultats collectifs et l'impact sur la vie des populations;
- Le renforcement de l'opérationnalisation dans les trois zones pilotes Nexus (Kasaï Central, Kasaï, Tanganyika) et son extension à d'autres zones comme le Sud-Kivu et l'Ituri, qui ont un haut niveau de vulnérabilités et de besoins humanitaires causés par des chocs (conflits et déplacements). Il s'agira de promouvoir une convergence géographique et des interventions complémentaires des acteurs HDP dans ces provinces, afin de réduire les besoins humanitaires en s'attaquant à leurs causes sous-jacentes ;
- Le passage à l'échelle à travers des initiatives ambitieuses, notamment en ce qui concerne les solutions durables pour les personnes déplacées internes, pour avoir un véritable impact sur la diminution des besoins humanitaires ;

²¹ En RDC l'approche nexus est définie comme une approche visant à améliorer, sur la base d'analyses communes, la complémentarité et la cohérence entre les actions des acteurs (Gouvernement, Nations Unies, ONG internationales, société civile y compris les ONG nationales, partenaires techniques et financiers etc.) des trois piliers HDP (Humanitaire-Développement-Paix) en vue de réduire les vulnérabilités et les risques et, ce faisant, les besoins humanitaires, en s'attaquant aux causes sous-jacentes des crises à travers des actions simultanées.

- L’élargissement des partenaires impliqués dans l’approche Nexus, en particulier l’implication des institutions financières internationales et des acteurs du secteur privé. Il s’agira notamment de s’appuyer sur leurs avantages comparatifs et rôles spécifiques, par exemple en termes d’accompagnement des réformes politiques et économiques, et de responsabilités sociales et sociétales des entreprises. Ces acteurs peuvent par ailleurs contribuer à mobiliser des financements durables et une expertise technique renforçant ainsi l’action des partenaires traditionnels.

3.3 Zones de convergence géographique

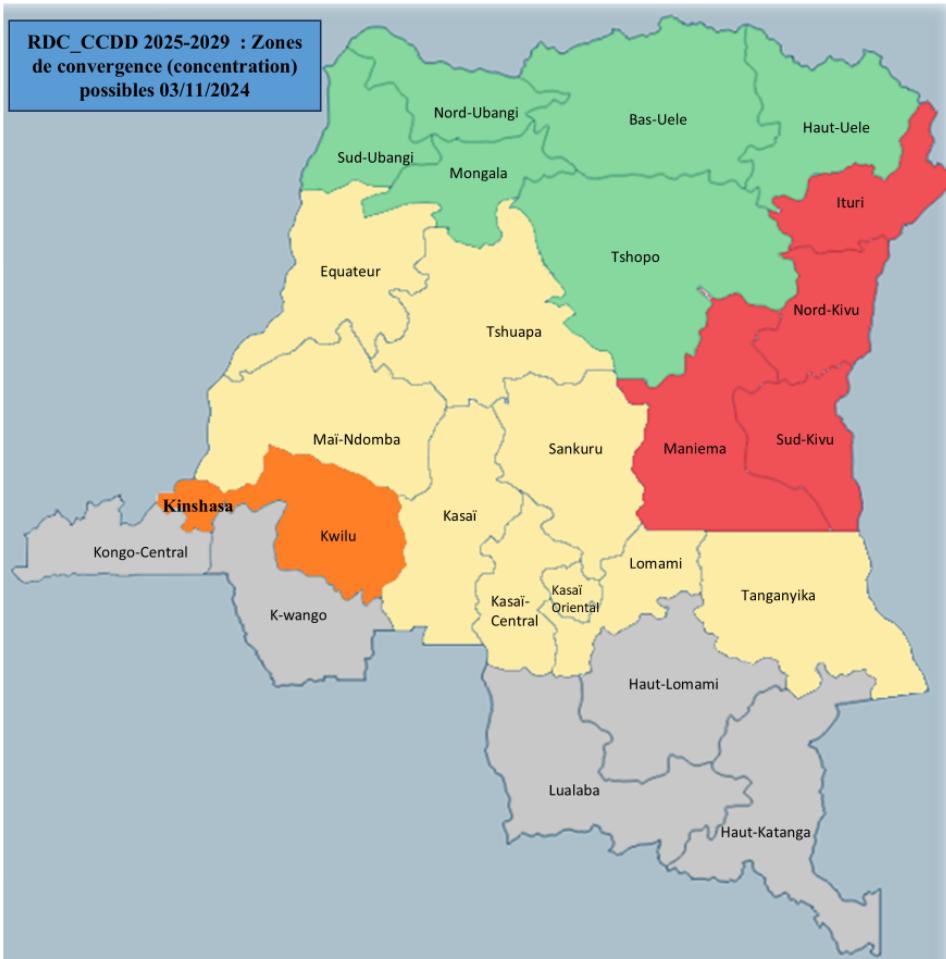
Le Système des Nations Unies en RDC entend renforcer les synergies et la complémentarité de l’expertise de ses Fonds, Agences et Programmes dans le cadre de la mise en œuvre de certains programmes de convergence géographique ou/et thématique en tenant compte de plusieurs critères de vulnérabilités et des défis critiques majeurs à relever traduisant des problématiques différencierées de développement, d’inclusion (économique, sociale, genre et territoriale), de paix et de protection des écosystèmes.

Cinq zones de convergence ont été identifiées, sur la base des facteurs de vulnérabilités bien documentés et des atouts de développement. Ces zones sont des espaces agroécologiques traduisant des **problématiques de développement différencierées** selon la prédominance des problèmes à résoudre renvoyant souvent à des causes sous-jacentes et profondes marquées par la fragilité des institutions, l’insécurité alimentaire récurrente, la précarité des moyens durables d’existence des populations et la forte pression sur les ressources naturelles porteuses d’effets négatifs sur les écosystèmes. Tous ces facteurs et déterminants identifiés interpellent l’action commune des Agences du SNU, Fonds, Programmes et Partenaires au développement en vue de relever les nombreux défis de façon plus cohérente, complémentaire et coordonnée par des actions multiformes pour réduire les vulnérabilités multi factorielles des populations et la pression sur les écosystèmes.

Ces zones de convergence permettent aux agences du SNU d’une part de mutualiser les approches, les outils et les moyens de mise en œuvre et, d’autre part de favoriser des synergies d’actions susceptibles de générer une masse critique d’effets multiplicateurs sur les processus transformationnels visant la qualité des gouvernances économique, sociale, environnementale et l’impact socio-économique en termes de recul du niveau des vulnérabilités multidimensionnelles des populations.

Les cinq zones de convergence proposées (voir le détail en annexe) sont :

- 1) *Zones forestières soumises à des fortes pressions sur les ressources forestières fragilisant les écosystèmes et aggravant l’insécurité foncière et les conflits communautaires* ; cet espace sous-régional comprend six (6) provinces allant du Nord-Ubangi au Haut-Uele ;
- 2) *Zones de conflits armés regroupant quatre (4) provinces sous pression continue par des groupes armés nationaux et étrangers*, convoitées pour leurs ressources minières et marquées par la fragilité des institutions de l’Etat et la précarité des populations déplacées de leurs territoires ;
- 3) *Zones à très faible niveau de développement plombées par le cumul des vulnérabilités multidimensionnelles* (particulièrement la pauvreté monétaire et l’insécurité alimentaire) et les conflits séculaires (fonciers et coutumiers) ; cet espace régional s’étend de l’Equateur jusqu’au Kasaï (Mongala, Tshuapa, Sankuru, Maniema, Kwilu, Kasaï Central et Lomani) et la province de Tanganyika ;
- 4) *Zones de concentration des activités minières, sources d’opportunités de développement des chaînes de valeur industrielles mais marquées aussi par de forts impacts négatifs* sur le capital naturel et humain ainsi que la très faible gouvernance financière ; cet espace régional regroupe les provinces de Tanganyika, Haut-Lomami, Lualaba et Haut Katanga.
- 5) *Zones urbaines et péri urbaines densement peuplées marquées par des privations à multiples facettes et centrées sur des villes jouant très insuffisamment leur rôle de pôles de croissance et de développement des espaces péri-urbains et ruraux* ; ces zones comportent plusieurs noyaux de peuplement avec comme villes principales Kinshasa, Kikwit et Matadi ; ces zones sont fortement touchées par la pauvreté multidimensionnelle, les difficultés de logement, de transports, les violences sous toutes leurs formes et le développement urbain très faiblement maîtrisé.



1. Zones forestières soumises à des fortes pressions fragilisant les écosystèmes

- ❖ Pression forte sur les forêts
- ❖ Fragilité des écosystèmes et des parcs nationaux
- ❖ Faible développement des chaînes de valeur agricole

2. Zones de conflits armés violents fortement convoitées, d'insécurité et de VBG

- ❖ Conflits armés opposant plusieurs groupes
- ❖ Insécurité et VBG
- ❖ Faiblesses des institutions de l'Etat
- ❖ Déplacements des populations
- ❖ Conflits transfrontaliers
- ❖ Début de désengagement de la MONUSCO

3. Zones à fort potentiel agricole sous-exploité, marquées de forts taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire

- ❖ Climat équatorial (7 à 10 mois de pluie par an)
- ❖ Fort enclavement intra et inter provinces
- ❖ Profondeur de la pauvreté et des inégalités
- ❖ Conflits fonciers et rivalités pouvoirs coutumiers

4. Zones de concentration des ressources minières à faible développement des chaînes de valeur et protection des écosystèmes

- ❖ Fort potentiel de ressources minières (Lithium/ Cobalt/Cuivre/Or)
- ❖ Activités minières artisanales et industrielles
- ❖ Mauvaise gouvernance financière et environnementale
- ❖ Potentiel mal pu non exploité pour le développements de chaînes de valeur industrielles ou artisanales

5. Zones urbaines et péri-urbaines densement peuplées à multiples facettes de privations et d'exclusions

- ❖ Croissance démographique urbaine forte
- ❖ Forte vulnérabilité multidimensionnelle, exclusion sociale
- ❖ Très faible maîtrise du développement urbain
- ❖ Insécurité, difficulté de transport et violences

3.4 Mécanisme de gouvernance du cadre de coopération

Des structures de gouvernance chargées du pilotage, de la mise en œuvre et du suivi des programmes du CCDD 2025-2029 seront mises en place :

- ❖ **Le Comité de Pilotage Conjoint (CPC)**, co-présidé par le Ministre ayant la Coopération Internationale dans ses attributions, le Ministre ayant en charge la Planification nationale et le Coordonnateur résident du SNU, assurera le pilotage stratégique du CCDD. Il sera composé de :

- L'Equipe de Pays des Nations Unies
- Les plus hauts responsables des ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération
- Des partenaires techniques et financiers en qualité d'observateurs
- Deux représentants de la Société Civile

Ce comité veillera à l'alignement des priorités entre le PNSD et le CCDD, et appréciera les performances de mise en œuvre du CCDD, en tenant compte des cibles ODD définies, en vue de prendre des décisions stratégiques dans l'amélioration de l'efficacité des programmes du CCDD. Il assurera la direction et le contrôle stratégiques du CCDD. Il veillera aussi à la bonne direction et dynamique des processus transformationnels en matière de développement. Il examinera aussi les rapports portant sur les résultats atteints et apportera son appui à la mobilisation des ressources. Ce comité se réunira au moins une fois par an.

- ❖ **Les groupes d'effets** (Groupes des résultats) : Cinq Groupes d'Effets du CCDD seront mis en place :

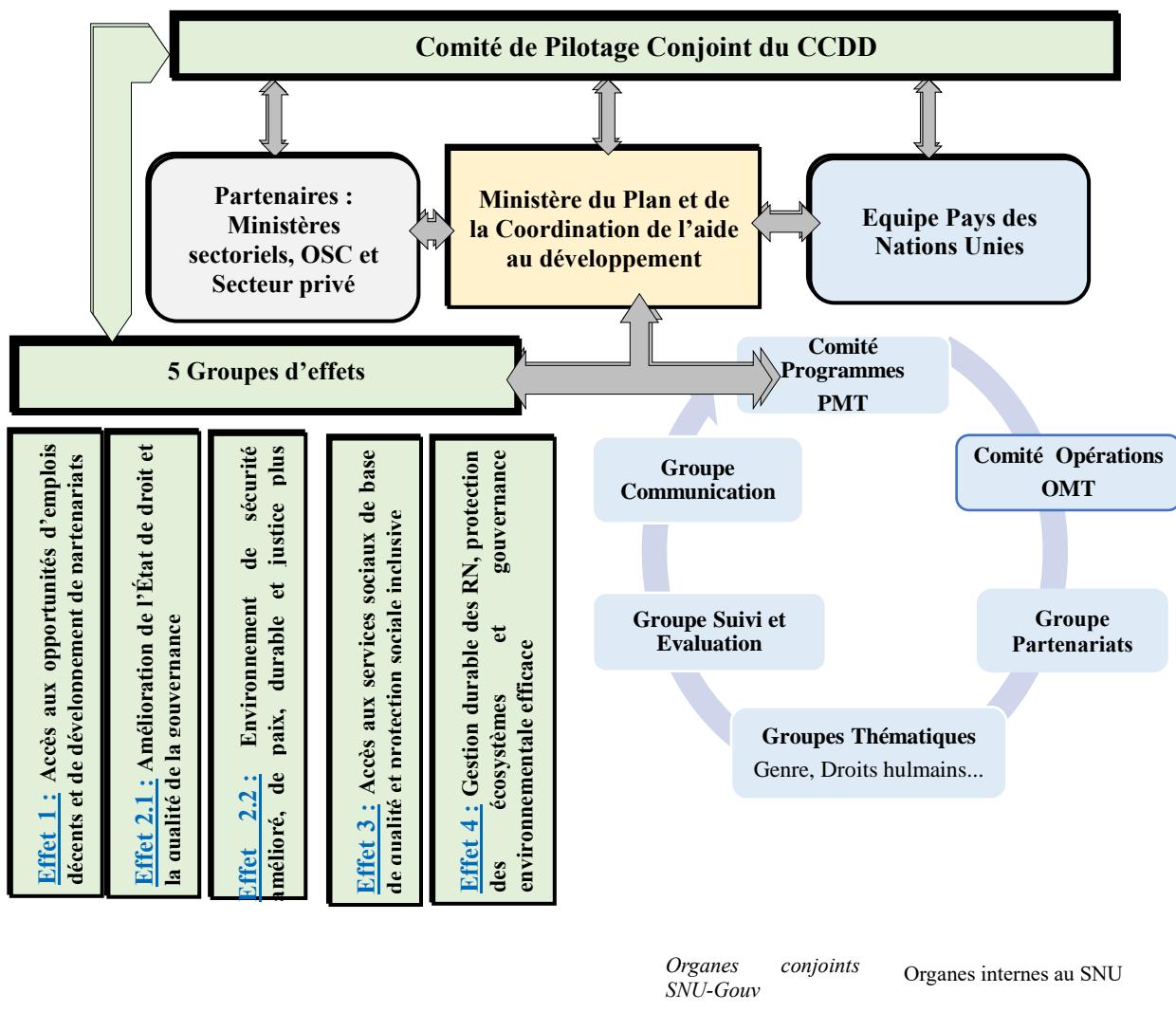
- Accès aux opportunités d'emplois décents et de développement de partenariats de développement
- Amélioration de l'État de droit et de la qualité de la gouvernance
- Environnement de sécurité amélioré, de paix durable et de justice plus efficace
- Accès aux services sociaux de base de qualité et de protection sociale inclusive
- Gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance environnementale efficace

Les groupes de résultats seront chargés de :

- Elaborer des Plans de travail annuels conjoints découlant de la matrice des résultats du CCDD ;
- Assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des programmes ;
- Promouvoir le débat substantiel sur les thématiques identifiées et les défis émergents afin de mieux cibler les domaines de convergence dans des zones géographiques très prioritaires ;
- Veiller à l'intégration des principes programmatiques du SNU dans la mise en œuvre des programmes du SNU ;
- Elaborer annuellement le rapport des résultats stratégiques du CCDD (produits et effets) ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources financières du CCDD.

Les groupes de résultats (Effets) seront appuyés par le RCO, le Groupe Genre et le Groupe Droits Humains. Ils veilleront à l'intégration de l'approche Nexus partout où cela est nécessaire, et à la prise en compte des aspects liés au genre et aux droits humains, dans les processus de programmation et de mise en œuvre.

RDC : Mécanisme de gouvernance du CCDD 2025-2029



3.5 Structure de gestion du Cadre de coopération au sein des Nations Unies

L'Equipe de Pays des Nations Unies. L'Equipe de Pays (EdP) est constituée des Chefs des agences, fonds, Programmes du SNU et les équipes provinciales UN en RDC. L'EdP se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que possible comme souhaité par le Coordonnateur résident et/ou à la demande des chefs d'agences. L'EdP prend des décisions collectives relatives à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, y compris la programmation conjointe, la mobilisation et l'allocation des ressources, la réponse collective aux enjeux émergents, et aux problèmes opérationnels. L'EdP fournit des orientations générales sur le CCDD et en supervise la mise en œuvre, y compris à travers des décisions nécessaires au bon fonctionnement des organes de coordination internes.

Le Comité de gestion des programmes (PMT). Le PMT regroupera les premiers responsables des programmes au sein des agences du SNU. Il sera présidé par un Chef d'agence. Le PMT aura pour mandat de conduire l'exécution du CCDD en mettant en œuvre les orientations générales de l'EdP sur la programmation, y compris la planification, la gestion opérationnelle, la mise en œuvre, le suivi, les rapports, l'évaluation et le partage des connaissances. Le PMT identifiera et mettra en œuvre les actions stratégiques et programmatiques visant à améliorer l'efficacité des programmes et renforcer la complémentarité des interventions. Le PMT identifiera les problèmes émergents liés à la mise en œuvre

du CCDD qui seront portés à l'attention de l'EdP pour des orientations politiques et éventuellement l'élaboration de notes conceptuelles pour la mise en place des programmes conjoints inter agences du SNU.

Le Président du PMT travaillera étroitement avec le Chef du Bureau du Coordonnateur Résident pour la mise en œuvre des orientations globales en matière de planification et programmation conjointe.

Le Groupe de Suivi et Evaluation (GSE). Le GSE sera composé des responsables du suivi et évaluation des agences et sera présidé par un Chef d'agence. Le Comité fournira un appui technique aux groupes de résultats dans l'élaboration des plans de travail conjoints, la conduite des revues, l'élaboration des rapports périodiques, l'actualisation de l'Analyse Commune de Pays, le développement des cadres de rapportage sur les résultats, l'évaluation finale du CCDD. Le GSE fera le suivi des progrès pour toutes les réalisations du CCDD en se basant sur les indicateurs attachés à ces réalisations et ceux élaborés par certaines structures nationales. Le GSE bénéficiera du soutien du bureau du Coordonnateur résident et de l'équipe de gestion du programme. Le GSE entretiendra un partenariat stratégique avec le Ministère du Plan, l'INS et l'OCDD.

Le Groupe Partenariat, Financement du Développement et Politiques. Sur la base de la stratégie de financement du CCDD 2025-2029, élaborée dès 2025, le Groupe Partenariats sera chargé de :

- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie conjointe de partenariat et de mobilisation des ressources de l'UNCT à travers un plan d'actions annuel actualisé ;
- Renforcer les partenariats programmatiques et financiers avec le gouvernement et les PTF, sur la base des priorités du CCDD 2025-2029 à travers des missions de plaidoyer en vue d'une feuille de route dans les zones géographiques et les thématiques de convergence ;
- Appuyer les dynamiques clé relatives à l'efficacité de la coopération au développement, y compris les dialogues actions, le développement du secteur privé, le global compact, les plaidoyers stratégiques et les examens volontaires nationaux ;
- Proposer à l'UNCT des partenariats transformationnels orientés vers l'accélération des ODD en mettant l'accent sur leur caractère « multi acteurs » et l'engagement avec le secteur privé, la Société civile, les universités et le Gouvernement.

Le Groupe de Communication, composé du chargé de communication de DCO en coordination avec les chargés de communication de certaines agences du SNU planifiera, exécutera et suivra les actions de communication liées aux actions et programmes du CCDD. Ce groupe assurera la diffusion des résultats réalisés, le partage des bonnes pratiques et expériences réussies pour favoriser leur mise à l'échelle, le plaidoyer pour améliorer la participation et l'inclusion des groupes vulnérables, particulièrement des enfants, des adolescents, des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et des populations autochtones.

Le Comité de gestion des opérations (OMT). Le Comité de gestion des opérations sera présidé par un chef d'agence et regroupera les responsables et chargés des opérations des Agences, Fonds et Programmes. Il assurera l'élaboration et la réalisation de la stratégie conjointe des opérations visant l'harmonisation et la simplification des procédures opérationnelles pour apporter un appui efficace à l'exécution du programme tout en réalisant des gains et économies d'échelle sur les coûts des opérations.

L'Equipe de Pays encouragera également la promotion du volontariat comme stratégie transversale dans la mise en œuvre des programmes du CCDD 2025-2029 pour renforcer la participation des différents groupes de la population, dont les jeunes et les femmes, dans les processus de développement et de consolidation de la paix en RDC à travers l'appui à la création d'un environnement règlementaire, politique et de financement favorable permettant la contribution maximale du volontariat à l'atteinte des ODD dans les secteurs clés dont l'éducation, la jeunesse, le genre et l'autonomisation des femmes, l'emploi, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'environnement, la paix et la cohésion sociale.

3.6 Partenariat et mobilisation des ressources

Le contexte national du paysage de financement du développement et plus particulièrement des ODD sur ressources propres en RDC se caractérise essentiellement par les très faibles marges budgétaires de l'Etat, avec un taux de pression fiscale ne dépassant pas les 10 % du PIB au cours de ces dix dernières années. Les besoins de financement des ODD pour la RDC ont été estimés à 165 milliards USD (FMI, 2016) à raison de 11 milliards USD en moyenne par an sur les 15 ans (2015-2030) ; selon les dernières estimations du FMI, d'ici 2030, il faudrait tabler sur 15 milliards \$ par an. Malgré la mise en place d'un cadre d'accélération des ODD en 2021 pour mobiliser plus de ressources, le pays est toujours confronté à un manque de ressources domestiques suffisantes pour faire face aux nombreux défis de développement et de consolidation de la paix. Ce niveau de recettes publiques intérieures tant au regard du potentiel fiscal du pays que comparé à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (20-22 % du PIB), demeure encore faible pour financer les priorités du PNSD alignées sur les principales cibles des ODD.

Dans ce contexte difficile, la RDC conformément aux recommandations du programme d'Actions d'Addis Abeba, a élaboré en 2023 son Cadre de Financement National Intégré (CFNI) et sa feuille de route pour la période 2023-2027, avec l'appui du SNU, en vue de créer les meilleures conditions pour mobiliser et diversifier ses ressources propres et extérieures. Les sources qui ont été identifiées comme les plus prometteuses sont : i) les recettes budgétaires soutenues par les réformes en cours tendant à l'élargissement de l'assiette fiscale, au renforcement de la collecte et à l'identification de nouvelles niches fiscales pour atteindre un taux de pression fiscale d'ici 2030 d'au moins 20 % du PIB contre 8,6% en 2021, ii) la diversification de l'économie, source de nouvelles recettes pour le budget de l'Etat, iii) le développement, la diversification des partenaires au développement et le financement du secteur privé, iv) l'amélioration de l'efficience des mécanismes de rationalisation des choix publics et d'allocation des dépenses publiques pour renforcer leur efficacité et leur efficience, v) la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et vi) la mobilisation des financements innovants.

Le coût global des programmes pour les cinq ans du CCDD 2025-2029 est estimé à environ 3,7 milliards \$ dont 55,5 % concernent l'effet 4 (accès aux services sociaux de base).

RDC : Coût total du CCD 2025-2029 par effet (en %)

	En millions \$	en %
Effet 1 : Croissance économique inclusive durable	580,0	15,7
Effet 2.1 : Gouvernance efficace et État de droit	213,2	5,8
Effet 2.2 : Environnement de sécurité amélioré et de paix durable	220,4	6,0
Effet 3 : Accès aux services sociaux de base	2 049,9	55,5
Effet 4 : Gestion durable des ressources naturelles	626,8	17,0
Total	3 690,3	100

SCHEMA DE FINANCEMENT DU CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025-2029 (CCDD 2025-2029)						
Effets	Fonds disponible		Fonds à mobiliser		Budget total requis	
	En \$	En %	En \$	En %	En \$	En %
Effet 1 : D'ici 2029, l'économie est diversifiée et donne accès à des opportunités d'emplois décents, de financement et de développement de l'entrepreneuriat, aux populations congolaises, particulièrement les plus vulnérables	108 177 123	19	471 781 310	81	579 958 433	100
Effet 2.1 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales et locales améliorent efficacement la qualité de la gouvernance démocratique, administrative et économique contribuant ainsi à la jouissance des droits et à un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables	70 320 587	33	134 872 458	67	205 193 045	100
Effet 2.2 : D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits	18 560 368	8	201 861 043	92	220 421 411	100
Effet 3 : D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social.	317 935 585	16	1 731 964 767	84	2 049 900 352	100
Effet 4 : d'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique	131 079 465	22	487 967 120	78	619 046 585	100
Total	650 373 128	18	3 039 946 698	82	3 690 319 826	100

L'Equipe de Pays se dotera dès 2025 d'une stratégie commune de mobilisation des ressources sur la base d'une cartographie des interventions des Agences, Fonds et Programmes du SNU, d'un inventaire exhaustif des guichets spécialisés de financement (bancaires et non bancaires) ainsi que sur la base d'une analyse approfondie des programmes des autres Partenaires Techniques et Financiers en RDC. La formulation et la mise en œuvre de cette stratégie commune permettra au SNU de renforcer sa cohérence et de promouvoir des approches intégrées (avec le recours, lorsque pertinent, à des programmes conjoints et des mécanismes de financement conjoints) et de limiter ainsi les chevauchements et la compétition pour les ressources. Lors de l'ancien cadre de coopération, le SNU ne s'était pas doté d'une stratégie de mobilisation des ressources.

L'objectif principal de la stratégie de financement du développement durable et des partenariats est de faire en sorte que le SNU en RDC dispose de ressources financières suffisantes et en fasse une utilisation efficiente et efficace pour contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, conformément à ses engagements inscrits dans le CCDD 2025-2029. Cette capacité de mobilisation financière permettra de contribuer à l'atteinte de certains objectifs du PNSD 2024-2028 et d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

La stratégie de mobilisation des ressources devra mettre également l'accent sur les partenariats stratégiques avec le gouvernement et les PTF afin de :

- Renforcer les synergies et les cohérences internes dans les engagements du SNU avec les PTF et le secteur privé ;
- Identifier les partenariats stratégiques et les opportunités multi-acteurs pour le plaidoyer, le financement des programmes de réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations, de respect des droits humains, de consolidation de la paix et du Nexus ;
- Renforcer le dialogue avec le gouvernement sur le financement du CCDD et des ODD.

Cette stratégie couvrira et approfondira les principaux axes suivants :

- 1) Plaidoyer auprès du gouvernement pour un partenariat stratégique visant le renforcement du dialogue politique, la contribution du SNU dans la mise en œuvre de la Feuille de route du CNFI et la sécurisation financière des principales cibles des ODD sur les ressources domestiques ;
- 2) Mobilisation des ressources auprès des guichets spécialisés du SNU comme les fonds verts pour le financement en faveur de l'environnement et du changement climatique ;
- 3) Les fonds spécialisés sur certaines thématiques dans les domaines par exemple de l'éducation, de la santé, du VIH/SIDA, de l'eau, etc. ;
- 4) Mobilisation des ressources internes par les Fonds, Agences et Programmes du SNU ;
- 5) Le renforcement des partenariats stratégiques avec les Institutions Financières Internationales (FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement) ;
- 6) Les banques de développement faiblement sollicitées actuellement : la Banque Islamique de Développement, la nouvelle Banque de développement des BRICS, etc. ;
- 7) Partenariats stratégiques et programmatiques avec le secteur privé, les Fondations et les organisations de la Diaspora sur les grands enjeux de la sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté, la paix, le développement du capital humain et la gestion durable des ressources naturelles ;
- 8) Développement de partenariats avec les ONG nationales, les Universités et les Centres de Recherche ;
- 9) Appui à l'efficacité de la coordination et la gestion de l'Aide Publique au Développement dont l'objectif recherché est double : i) plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources financières extérieures et une complémentarité entre les partenaires techniques et financiers sous la conduite du gouvernement, à travers des procédures harmonisées et ii) nécessité de mettre en place un système de suivi-évaluation de l'efficacité de l'aide dans le cadre d'une organisation des revues conjointes, sur la base d'une matrice de performances discutée et validée par le gouvernement ainsi que l'approfondissement du dialogue sur les politiques à conduire.
- 10) Promotion de la coopération Sud-Sud.

L'Equipe de Pays renforcera aussi d'une part ses actions de plaidoyer et de communication pour capter les financements nécessaires auprès des guichets existants et de nouveaux partenaires et, d'autre part ses visites conjointes et ses revues multi/bilatérales mettant en évidence les intérêts convergents avec les partenaires techniques et financiers.

3.7 Plan de travail conjoint

La mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable sera réalisée à travers des Plans de Travail conjoints qui constituent des instruments importants pour assurer la cohérence, la complémentarité et les synergies des actions et appuis devant concourir à l'atteinte des produits du CCDD. Ils seront élaborés avec tous les ministères concernés. Le Plan de travail conjoint décrira les activités qui seront mises en œuvre par les agences du SNU pour la réalisation des différents produits définis et il précisera les responsabilités et redevabilités respectives de chaque partie prenante.

D'autres documents en complément du plan de travail conjoint seront établis annuellement, des programmes conjoints en lien avec les leviers et voies d'accélération des ODD cibles seront développés

tout en créant les meilleures conditions pour impliquer les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) et les partenaires techniques et financiers. Il s’agira des thématiques transversales comme la digitalisation, les systèmes alimentaires, l’éducation, la protection sociale, le climat et le financement des ODD. L’Equipe de Pays favorisera également les projets conjoints transfrontaliers pour apporter des solutions aux défis transfrontaliers notamment sur la sécurité, la paix et la protection des ressources naturelles dans certaines zones de convergence.

4. SUIVI, EVALUATION ET RISQUES

4.1 Plan de suivi et évaluation

Des instruments et mécanismes de suivi, d’évaluation et de capitalisation des leçons apprises de certains programmes phares du CCDD seront développés pour accompagner la mise en œuvre du CCDD. Le Groupe de Suivi et Evaluation (GSE) du SNU qui regroupe tous les points focaux de suivi et évaluation des agendes du SNU apportera son appui technique à la conception et la mise en œuvre des outils de suivi et évaluation. Les principales actions de suivi de la mise en œuvre du CCDD porteront sur :

1. ***Les revues semestrielles des effets CCDD*** pour apprécier le niveau des progrès de mise en œuvre des activités des produits devant concourir à l’atteinte des résultats des effets du CCDD ;
2. ***Les visites et missions conjointes*** qui seront organisées avec le gouvernement pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans de travail conjoints et des programmes conjoints et dégager les bonnes pratiques en matière d’accélération dans la mise en œuvre des ODD et de l’appropriation des résultats par les parties prenantes ;
3. ***Le rapport annuel sur les résultats du CCDD***, qui est un document analytique qui met en perspective les progrès enregistrés dans l’atteinte des résultats stratégiques du CCDD, les goulets d’étranglement, les leçons apprises et les mesures d’ajustement nécessaires au niveau de chaque effet du CCDD ;
4. ***La mise à jour annuelle de l’Analyse Commune de Pays de 2023*** afin de mieux capter les nouvelles dynamiques de changements et de progrès ainsi que les nouveaux défis émergents concernant la paix, la sécurité et la cohésion sociale ;
5. ***Le suivi financier et de développement des partenariats*** concernant la collecte et l’analyse des données financières pour la mise en œuvre des programmes du CCDD et le niveau de mobilisation des fonds auprès des guichets internationaux spécialisés (Fonds vert, Education, santé, VIH, etc.) et des partenaires financiers et techniques.
6. ***L’élaboration et l’actualisation d’une matrice des risques*** visant la mise à jour des risques identifiés par le CCDD et les nouveaux risques impactant l’exécution des programmes et précisant les mesures de mitigation.

Une évaluation finale indépendante du CCDD 2025-2029 sera organisée en 2028 pour apprécier les progrès réalisés, les insuffisances, les contraintes et les leçons apprises au plan stratégique, programmatique, de mobilisation des ressources et des mécanismes de coordination au sein du SNU et avec les partenaires nationaux.

RDC : Plan de suivi et évaluation du CCDD 2025-2029

Principales Activités de suivi et évaluation	2024				2025				2026				2027				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Activités de suivi																				
Tableau de bord des indicateurs de suivi des effets du CCDD																				
Réunions trimestrielles des Groupes Effets UNDAF																				
Réunions trimestrielles du groupe GSE																				
Revue annuelle du CCDD																				
Visites de terrain																				
Activités d'évaluation																				
Evaluation des projets																				
Evaluation finale de l'UNDAF 2020-2024																				
Etudes et enquêtes																				
Etude portant sur la stratégie de mobilisation des ressources et du développement des partenariats du CCDD																				
Rapport National Volontaire sur le suivi des progrès des ODD																				
Rapport périodique sur les Droits Humains																				
Matrice sur les facteurs de risques d'instabilité et les mesures de mitigation																				
Matrice bi annuelle de suivi des principales vulnérabilités multidimensionnelles sur la base de l'IPC, le taux de pauvreté des enfants, le niveau d'accès aux services sociaux de base surtout pour les populations laissées de côté																				
Notes conceptuelles portant sur trois ou quatre thèmes transversaux pouvant faciliter l'élaboration et la mise en projets conjoints inter agences du SNU																				
Etude approfondie sur la portée stratégique et programmatique des sur les points d'entrée transformateurs ou transitions clés pouvant avoir des effets catalyseurs sur plusieurs ODD																				

4.2 Risques et opportunités

La mise en œuvre efficace du CCDD 2025-2029 pourrait être affectée par plusieurs risques qui nécessitent des mesures de prévention et de mitigation. Il est important de noter que certains de ces risques sont interdépendants et peuvent s'aggraver mutuellement.

Risques	Mesures de prévention et de mitigation
Ensemble des effets	
Faiblesses et difficultés de mobilisation des ressources pour atteindre les résultats stratégiques du CCDD 2025-2029	Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et de développement des partenariats stratégiques du CCDD 2025-2029, avec un plan d'action annuel mis à jour tous les six mois Plus de co-responsabilité des chefs d'agence du SNU, du Coordonnateur Résident du SNU et du gouvernement dans le processus de mobilisation des ressources
Mauvaise gouvernance économique et financière	Renforcement des capacités de contrôle, de suivi et de sanction des institutions et personnes soupçonnées et/ou impliquées Matrice de suivi des réformes structurelles adoptée par le gouvernement et publiée annuellement sur les progrès enregistrés dans la lutte contre la corruption et la redevabilité des institutions dans la gestion transparente et efficace des finances publiques
Faiblesse du système statistique national et plus particulièrement l'INS impactant la qualité de la planification/programmation et le suivi de des ODD ainsi que le suivi des populations les plus vulnérables	Efforts et plaidoyers plus importants pour la réalisation du recensement de la population (le dernier date de 1984), la collecte et la production de données désagrégées par groupes vulnérables requises par l'Agenda 2030 et l'amélioration du système de planification-programmation-budgétisation
Lenteur dans la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques traduisant la vision du PNSD et l'accélération de mise en œuvre des ODD	Appui au gouvernement en concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers pour accélérer les réformes et la mise en œuvre des nouvelles politiques sectorielles visant la diversification de la croissance économique, le développement du capital humain et le renforcement de l'État de droit
Priorité stratégique : 1 Croissance économique inclusive durable	
Absence de stratégies, de politiques et leviers d'action pour développer les chaînes de valeurs agricoles et industrielles	Renforcement de plaidoyers et des capacités des ministères en charge de la diversification de l'économie et de promotion des PME/PMI
Absence d'instruments et outils de financements domestiques adaptés aux profils des PME/PMI et des acteurs du secteur informel pour la valorisation des produits régionaux	Accompagnement aux structures gouvernementales et au secteur privé à travers des guichets de financement adaptés selon les besoins financiers des filières industrielles et artisanales ciblées Promotion des structures d'appui-conseil de proximité pour accompagner les trajectoires des PME/PMI et renforcer certaines institutions de formation professionnelle dans le processus de développement des chaînes de valeur
Priorité stratégique 2 : Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations	
Dégradation de la situation sécuritaire dans l'Est du pays et défis sécuritaires aux frontières voisines	Renforcement des institutions et de la présence de l'Etat ; Renforcement des mécanismes de dialogue et de cohésion sociale entre les communautés ;
Aggravation des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles	Amélioration des mesures et actions pour la sécurisation foncière et le développement durable permettant aux populations de mener leurs activités productives en toute sécurité
Aggravation de la situation du respect des droits de l'homme et des violences basées sur le Genre	Renforcement des capacités de la CNDH et des organisations de la société civile dans leurs missions de veille, de défenses et de lutte pour le respect de l'État de droit et la lutte contre les VBG
Glissement du calendrier du départ de la MONUSCO	Matrice de suivi des conditions à réunir pour chaque partie prenante (gouvernement, MONUSCO et Equipe de Pays) pour anticiper les mesures d'accompagnement sur le nouveau calendrier de départ de la MONUSCO

Risques	Mesures de prévention et de mitigation
Priorité stratégique 3 : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale inclusive	
Aggravation de la situation des vulnérabilités multidimensionnelles des populations, éléments catalyseurs pour des mouvements sociaux à fort impact politique	Appui à l'accélération de mise en œuvre des politiques sociales ciblant les populations les plus vulnérables à fort impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations laissées de côté surtout dans les zones les plus pauvres touchées par l'insécurité et la précarité de leurs conditions de vie
Faible allocation budgétaire annuelle de l'Etat pour le fonctionnement et les investissements de mise à niveau pour les secteurs de la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement	Adoption d'une loi de programmation triennale sécurisation le financement des secteurs sociaux à au moins 5 % du PIB Renforcement de la formation du personnel de santé et du système d'éducation et de formation professionnelle
Réurrence de certaines épidémies comme Ebola, le Covid, le choléra et la rougeole, etc. génératrice de foyers de tensions entre les populations, les déplacements de certaines catégories de la population et des crises de santé publique	Renforcement du système de prévention largement décentralisé et des capacités techniques d'intervention et de suivi des épidémies
Priorité stratégique 4 : Gestion durable des RN et protection des écosystèmes	
Effets du changement climatique sur les systèmes productifs agricoles et faibles capacités de résilience des populations aggravant l'équilibre de plusieurs écosystèmes et moyens d'existence des populations	Actions de prévention contre les inondations et d'autres catastrophes naturelles Implication des populations dans la gestion des ressources naturelles et les parcs nationaux Suivi régulier et sanctions des acteurs économiques exploitants des mines qui ne remplissent pas leurs responsabilités sociales et environnementales Renforcement du dialogue et de concertation entre les services de l'Etat, le secteur privé et les collectivités locales et les organisations communautaires de base
1. Aléas climatiques, épidémies et calamités naturelles.	Renforcement des capacités nationales, provinciales et locales en matière de prévention et gestion des crises liées aux épidémies et catastrophes naturelles
2. Situations de déplacement prolongées de populations engendrant de longues périodes de vulnérabilité pour les populations déplacées de force, une dépendance prolongée à l'égard de l'aide humanitaire et des difficultés à intégrer ces populations dans des solutions durables	Élaboration et mise en œuvre accélérée des solutions durables permettant de développer les capacités locales de résilience à plusieurs niveaux (individus, communautés et institutions locales)

5 ANNEXES

5.1 Matrice des résultats du CCDD 2025-2029 et Cadre budgétaire à moyen terme²²

Résultats/Effets	Indicateurs de performance	Sources/moyens de vérification	Partenaires (GVT, OSC, SP, Provinces et ETD)	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME					
				TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER			
Priorité stratégique 1 : Croissance économique inclusive durable tirée par une économie plus diversifiée, génératrice d'opportunités d'emplois et de revenus décents plus particulièrement pour les populations les plus vulnérables et d'effets sur l'inclusion sociale et territoriale									
Axe stratégique du PNSD 2024-2028 : (i) Diversification de l'économie et (ii) développement du capital humain.									
Cibles ODD : 1, 5, 8, 9, 10 et 17									
AFP des Nations Unies impliquées PNUD, BIT, ONUDI, ONUFEMMES, UNOPS, UNFPA, OIM, UNHCR, FIDA, UNCDF, PAM									
Effet 1 : D'ici 2029, l'économie est diversifiée et donne accès à des opportunités d'emplois décents, de financement et de développement de l'entrepreneuriat, aux populations congolaises, particulièrement les plus vulnérables	Indicateur 1.1 Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international - Valeur de référence : 74.6% (2023) - cible : 69%	Rapport des analyses économiques sur l'évolution récente de la conjoncture économique ; Enquête sur les conditions de vie des ménages en RDC	Banque Centrale du Congo Banque Mondiale INS	\$ 579 958 433	\$ 108 177 123	\$ 471 781 310			
	Indicateur 1.2 Taux de croissance annuelle par habitant/ hors mines - Valeur de référence : 3,6% (2023) - cible : 5%	Diagnostic Systématique pays de la République Démocratique du Congo Rapport de la Commission d'étude statistiques et comptes nationaux	Banque Centrale du Congo Banque Mondiale INS						
	Indicateur 1.3 Proportion d'emploi (Secteur Public et Secteur Informel) - Valeur de référence : 8.7% (Secteur Public, 2021) 88.6% (Secteur Informel, 2021) - cible : 13% (Secteur Public/Niveau moyen dans les pays en développement) Secteur Informel TBD (selon cible PNSD)	Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) Enquête sur les conditions de vie des ménages en RDC	Banque Centrale du Congo Organisation Internationale du travail INS						
	Indicateur 1.4. Taux de chômage - Valeur de référence : 14,6% - cible : 10%	Les grandes tendances des indicateurs du marché du travail (Arrêté au 31 décembre 2023 et perspectives 2028)	Ministère de l'emploi, travail et prévoyance sociale						

²² Matrice des résultats niveau Produits et Schéma de financement du CCDD 2025-2029 par produit sont élaborés parallèlement au CCDD

Résultats/Effets	Indicateurs de performance	Sources/moyens de vérification	Partenaires (GVT, OSC, SP, Provinces et ETD)	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
				TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER
	<u>Indicateur 1.5 Proportion de financement des dépenses en capital sur ressources propres</u> - Valeur de référence : 15,9% (2023) - cible : 25%	Loi de finances Publiques ; Rapport de l'ODEP ; Loi des règlements	Ministère du budget ODEP Cour des Comptes			
Priorité stratégique 2 : Gouvernance efficace, Etat de droit et protection des populations au service d'un développement inclusif et d'une paix durable en RDC						
Axe stratégique du PNSD 2024-2028 : (iii) Amélioration de la gouvernance, (v) Développement durable et équilibré						
Cibles ODD : 5.1,5.5, 16.1, 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.9, 17.18						
AFP des Nations Unies impliquées	PNUD, OIM, UNMAS, BNUDH, ONUDC, ONUFEMMES, UNFPA, PAM, UNESCO, UNICEF, UNHCR, BIT					
Effet 2.1 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales et locales améliorent efficacement la qualité de la gouvernance démocratique, administrative et économique contribuant ainsi à la jouissance des droits et à un meilleur accès aux services publics pour tous et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables	<u>Indicateur 2.1.1 : Taux de participation aux élections nationales, provinciales et locales ventilé par sexe</u> - Valeur de référence : 42,65% dont Femmes: 50,1% Hommes: 49,9% - cible : 60% dont Femmes: 52% Hommes 48%	Rapport de la CENI	CENI, Ministère de l'Intérieur, PNC, OSC, Parlement, Assemblées provinciales Ministère du Plan, Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, ministère des personnes vivant avec Handicapes, CNDH, Conseil Economique et Sociale, INS, Coopération Internationale, Cour des comptes, IGF, CENAREF, CNLT, APLC, Ministères des Finances et Budget, COREF, CTAD, SENAREC, OCDD CNDH, Ministères de la Justice, Ministère des Droits Humains, ministère du Genre	\$ 213 193 045	\$ 70 320 587	\$ 142 872 458
	<u>Indicateur 2.1.2 : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) pour la RDC</u> - Valeur de référence : 32,7 (2023) - cible : 40	Rapport Mo Ibrahim				
	<u>Indicateur 2.1.3 : Proportion des sièges occupées par les femmes (parlement, gouvernements national et provinciaux)</u> - Valeur de référence : Parlement national 14%, Parlements provinciaux 14%, Local 24%(partiel). Gouvernement national :27%, Gouvernements provinciaux : 9%. - cible : Parlement N. 30%, Parlements P. 30%, Local 50% (dont 60% de jeunes). Gouvernement : National 30%, Provincial 20% et Local 50%	Rapports annuels Parlements, Rapport VNR, et comptes-rendus des conseils ministériels				
	<u>Indicateur 2.1.4 : Indice de perception de la corruption</u> - Valeur de référence : 20 (2023) - cible : 40	Rapport de l'indice de perception de la corruption ; (Transparency International)				
Effet 2.2 : D'ici 2029 les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée,	<u>Indicateur 2.2.1 : % de personnes dans les communautés cibles déclarant se sentir en sécurité (H/F) dans les zones cibles</u> - Valeur de référence : Total : 38% (Homme : 39%, Femmes : 37 % - cible : Total: 50% (Homme 50% Femmes 50%	Rapport d'enquête de perception (Agences du SNU)	Ministère de l'Intérieur, PNC, OSC, Parlement, Assemblées provinciales Ministère du Plan, Ministère de la Décentralisation et	\$ 220 421 411	\$ 18 560 368	\$ 201 861 043

Résultats/Effets	Indicateurs de performance	Sources/moyens de vérification	Partenaires (GVT, OSC, SP, Provinces et ETD)	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME						
				TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER				
de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits	<i>Indicateur 2.2.2 : Taux de la réduction des violences sexuelles et basées sur le Genre dans les zones cibles</i> - Valeur de référence : TBD - cible : TBD	Base de données Ministère du Genre/Rapport Enquête	Réformes Institutionnelles, CNDH, Ministères de la Justice, Ministère des Droits Humains, ministère du Genre							
	<i>Indicateur 2.2.3 : Nombre des déplacements forcés de la population en raison de conflits armés dans les zones cibles.</i> - Valeur de référence : 6,4 millions (juillet 2024) - cible : 5 millions	Rapport des placées/ OCHA, Rapport HCR ; Ministère des Affaires Humanitaires & Intérieur								
	<i>Indicateur 2.2.5 : Pourcentage de groupes armés Congolais et étrangers démantelés par le P-DDRCS.</i> - Valeur de référence : 0 (2024) - cible : 80%	Recensement P-DDRCS								
Priorité stratégique 3 : Accès aux services sociaux de base de qualité, de protection sociale inclusive et renforcement des capacités pour tous et plus particulièrement pour les plus vulnérables, pour leurs besoins de résilience, de solutions durables et de développement										
Axe stratégique du PNSD 2024-2029 : (ii) Développement du Capital Humain										
<i>Cibles ODD : 2.2; 3.3; 4.1.1; 6.1; 10.7;</i>										
AFP des Nations Unies impliquées	UNICEF, OMS, UNFPA, UNESCO, UNHCR, PAM, OIM, BNUDH, ONUSIDA, OCHA, BIT									
<i>Effet 3 : D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social.</i>	<i>Indicateur 3.1 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans (cible ODD 2.2)</i> - Valeur de référence : 47,9% (2023) - cible : 37,9% Inférieure à 30% (PNSMN-2023-2030)	Enquête Nationale de Nutrition, MICS-palu et EDS, EGI-ODD, ECVM, PNSMN	Ministères (Sante & Plan), PRONANUT, PNSA, PADRIR, PAM	\$ 2 049 900 352	\$ 317 935 585	\$ 1 731 964 767				
	<i>Indicateur 3.2: Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes (cible ODD 3.3)</i> - Valeur de référence : Incidence pour 1000: 0,12 # 14 713 (SPECTRUM 2023) - cible : Incidence pour 1000: 0,007 # 10498	ONUSIDA - SPECTRUM ou Rapport Annuel PNLS, EGI-ODD, ECVM, DHIS2	PNLS, PNMLS, CDC/PEPFAR,							
	<i>Indicateur 3.3: Taux brut d'admission en dernière année de l'enseignement primaire (cible ODD 4.1.1)</i> - Valeur de référence : 59% (2022) - cible : 70%	RESEN - annuaire statistique MEPST, Revue annuelle des performances (RAP), ECVM	MEPST							

Résultats/Effets	Indicateurs de performance	Sources/moyens de vérification	Partenaires (GVT, OSC, SP, Provinces et ETD)	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME					
				TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER			
	<u>Indicateur 3.4 : Proportion de la population utilisant au moins des services de base d'approvisionnement en eau de boisson (Cible ODD 6.1)</u> - Valeur de référence : 36% (2023) - cible : 51%	Joint Monitoring Programme UNICEF-WHO	Ministère ressources Hydrauliques						
	<u>Indicateur 3.5 Indice de couverture de santé universelle</u> - Valeur de référence : 45% - cible : 60%	Rapport CSU	CNCSU, Ministère de la santé, hygiène et prévention						
	<u>Indicateur 3.6 : Taux de prévalence contraceptive moderne</u> - Valeur de référence : 17,3% (2023) - cible : 27,10%	Enquête Démographique de Santé (EDS), MICS, (Family planning Estimation tool (FPET), Plan stratégique PF							
Priorité stratégique 4 : Gestion durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes et gouvernance environnementale efficace et transparente									
Axe stratégique du PNSD 2024-2029 : (iv) Développement des infrastructures et aménagement du territoire, (v) Développement Durable et développement équilibré									
Cibles ODD : 2.2; 3.3; 4.1.1; 6.1; 10.7;									
AFP des Nations Unies impliquées	PNUD, FAO, ONUDI, UNHABITAT, ONUFEMMES, PNUE, UNHCR, UNICEF, UNFPA, WFP, UNESCO								
Effet 4 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique	<u>Indicateur 4.1. Nombre d'institutions nationales et provinciales dotées de plans de développement intégrant les problématiques de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles</u> - Valeur de référence : 10 (en 2024) - cible : 20	Documents de plans provinciaux des ministères urbanisme et habitat ; plan; développement rural, environnement, PNSD, etc.	Ministères environnement, plan, agriculture, pêche, élevage, développement rural, intérieur, aménagement du territoire, affaires foncières OSC ; OSP	\$ 626 846 585	\$ 135 379 465	\$ 491 467 120			
	<u>Indicateur 4.2. Superficie de terres reboisées ou restaurées (en hectares)</u> - Valeur de référence : 70 500 - cible : 775 500	Rapports annuels des ministères et des agences UN	Ministères environnement, plan, agriculture, développement rural, intérieur OSC ; OSP						
	<u>Indicateur 4.3 Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre</u> - Valeur de référence : 4% - cible : 16%	Rapports d'étude du ministère de l'environnement	Ministères de l'environnement, énergie, FAO, PNUD, UNEP						
	<u>Indicateur 4.4 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie</u> - Valeur de référence : 3% (en 2023) - cible : 11%	Rapport CDN	Ministères des ressources hydrauliques et électricité ; environnement						

5.3 Note sur les Zones de convergence/concentration les plus significatives

Nations Unies RDC : CCDD 2025-2029

Eléments de réflexion sur les zones de convergences des agences du SNU basées sur des critères multifactoriels traduisant des problématiques de développement différenciées²³

A. Contexte d'individualisation des espaces régionaux les plus significatifs

1. *Vulnérabilités multidimensionnelles des populations*

- L'enquête de 2022 sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants de 0 à 17 ans en RDC traduisant implicitement la pauvreté des ménages montre que près des trois quarts des enfants (38,3 millions d'enfants) sont touchés par au moins 3 privations dont 17 % se trouvent dans les 4 provinces (Kasaï, Maniema, Kasaï Central et Sankuru), avec une forte intensité entre 5,7 et 5,2 ; la pauvreté multidimensionnelle des enfants touche plus les zones rurales (91 %) que les zones urbaines (51,3 %) ;
- La pauvreté multidimensionnelle, sur la base de l'Enquête mixte 2017-2018 touche 64,5 % de la population et l'estimation du nombre de personnes touchées par de multiples privations (Education, santé et accès aux services sociaux de base) en 2019 a été de 56 millions de personnes²⁴ ; Cette pauvreté multidimensionnelle touche surtout les provinces de Kasaï central, Kasaï Sankuru, Lomami et Kwilu ;
- Selon les données du PAM de 2023, 23,4 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aigüe soit 22 % (IPC phase 3 ou plus) de la population du pays touchant 26 provinces dont 51% sont des femmes ; les zones avec les plus fortes proportions de populations en phase3 de l'IPC et plus se trouvent dans les provinces du Kasaï (41 %), du Kasaï central 37 %), du Kasaï oriental (27 %), l'Ituri (32 %), le Tanganyika (31 %) et du Nord Kivu (29 %)²⁵ ;
- Pour atteindre la cible 1.2 de l'ODD1, la RDC devra réduire le pourcentage d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans la pauvreté multidimensionnelle de 74,6 % à 37,3 % d'ici 2030 ;
- Les privations les plus importantes concernent l'accès à l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la santé, l'éducation et la protection sociale.
- Ces privations surtout des enfants, renvoient aux causes sous-jacentes et structurelles suivantes : i) la croissance est très insuffisamment inclusive et peu génératrice de création d'emplois décents durables surtout pour les populations pauvres ; ii) le retard dans le développement des chaînes de valeur agricoles et industrielles et iii) le faible niveau d'allocation des ressources aux politiques sectorielles les plus prioritaires et la très insuffisante efficacité des politiques sociales (éducation, santé, assainissement, protection sociale, etc.).

2. Personnes laissées de côté

En matière d'exclusion sociale, les six groupes sociaux les plus défavorisés qui subissent des privations économiques, sociales et de leurs droits les plus élémentaires garantissant leur dignité humaine sont : i) **Le premier groupe social** le plus vulnérable, représenté par des personnes qui vivent dans l'insécurité alimentaire et celles touchées par l'extrême pauvreté; ii) **Le deuxième groupe social**, constitué par les femmes et les enfants, subit plusieurs formes de violences visibles et invisibles et plus particulièrement les violences sexuelles surtout dans les zones de l'Est du pays ; iii) **Le troisième groupe social** le plus défavorisé est constitué par les enfants touchés par la malnutrition qui vivent dans les ménages les plus pauvres ; iv) **Le quatrième groupe social** comprend les personnes vivant avec différents niveaux de handicap dont le nombre n'est pas connu avec exactitude, v) **le cinquième groupe comprend les populations déplacées internes**, constituées majoritairement par les enfants, les

²³ Moncef KOUIDHI, Consultant, le 21/05/2024

²⁴ Indice de pauvreté Multidimensionnelle, Rapport Mondial sur le développement humain 2021-2022 du PNUD.

²⁵ En 2011-2012, 54 % des ménages ruraux (28 millions de personnes) sont touchés par l'insécurité alimentaire dont 7,5 millions de personnes sévèrement touchées.

femmes et les populations autochtones (le nombre des populations autochtones est estimé entre 600 000 et 700 000 personnes en 2018) et vi) ***Le sixième groupe social est constitué*** par les enfants en situation difficile (enfants de la rue, enfants mendiants, enfants orphelins et enfants en conflit avec la loi) et les enfants qui travaillent dans les mines dont leur nombre est estimé à plus d'un million en 2020 (UNICEF).

3. Facteurs de fragilité des provinces²⁶

Sur la base des études du Ministère du Plan (PNUD) et de l'OCDE de 2018-2019, les facteurs de fragilité de la RDC ont été étudiés selon cinq dimensions : Politique, Economique, Sociale, Environnementale et Sécuritaire. La fragilité est définie comme la combinaison d'une exposition à différents **risques** et d'une **capacité d'adaptation insuffisante**, par l'Etat, le système, et / ou des communautés, à **gérer, à absorber** ou à **atténuer** ces risques. Toutes les analyses convergent pour différencier les problématiques de développement et de réduction de vulnérabilité multidimensionnelle en fonction de leur intensité selon les zones géographiques. Ainsi, cette approche centrée sur les différentes fragilités identifiées permet d'avoir une grille de lecture et de ciblage des zones les plus névralgiques en fonction des défis critiques majeurs : i) intensité des conflits, ii) fortes vulnérabilités socio-économiques et environnementales, iii) faiblesses des institutions et de l'autorité de l'Etat, iv) impacts négatifs sociaux et environnementaux dans les zones à forte concentration des activités minières v) insécurité alimentaire récurrente et vi) pauvreté multidimensionnelle et exclusions sociales dans les zones urbaines.

Les matrices d'évaluation de fragilité des provinces à travers les PSG²⁷ Politique, Sécurité, Justice, Fondements économiques et Revenus/services ont été élaborées pour trois périodes (2013, 2016 et 2018). Les constats de la faiblesse de la présence et de l'autorité l'Etat établis dans plusieurs provinces jusqu'à 2018 restent toujours d'actualité en 2024. Cette situation est la conséquence des guerres récurrentes qui affectent l'Est de la RDC depuis plus de deux décennies qui maintiennent l'Etat central et ses institutions sous pressions politique et sécuritaire au détriment des priorités de développement et de réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations.

4. Choix du niveau spatial Territoire pour la dynamisation des économies locales par le Gouvernement à travers PDL- 145 T

En 2021, le gouvernement a pris un engagement de réduire les inégalités entre les provinces en optant le choix du Territoire comme l'espace le plus pertinent pour mettre en œuvre un programme de développement local multisectoriel à travers le PLD-145 T. Le ciblage sectoriel a identifié les domaines suivants :

- 1) Les conditions d'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socio-économiques de base ;
- 2) La dynamisation des économies locales et le développement des chaînes de valeur ;
- 3) Le renforcement des capacités de gestion du développement local ;
- 4) Le développement d'un système d'information approprié pour le suivi des progrès des programmes mis en œuvre.

B. Eléments de proposition des zones de convergence pour les futurs programmes du Cadre de Coopération pour le développement Durable des Nations Unies

Plusieurs logiques d'individualisation des espaces régionaux les plus significatifs sont à distinguer selon les objectifs recherchés en RDC :

- Les grandes divisions naturelles : six régions contrastées (Equateur, Katanga, Kasaï, Kinshasa, Kivu et Oriental) ;
- Les divisions fondées selon le niveau de pression sur les ressources naturelles et la fragilité des écosystèmes : zones forestières et zones minières ;
- La division des espaces régionaux mettant en avant la notion de promotion des pôles de développement autour de certaines métropoles comme par exemple Kinshasa, Lubumbashi et Goma : i) Espace Equateur, ii) Espace Oriental, iii) Espace Kivu, iv) Espace Kasaï, v) Espace Kinshasa et vi) Espace Katanga ;
- Le contraste entre les zones de peuplement et la diversité ethnique des régions ;
- Les espaces fonctionnels fortement marqués selon les régions par les facteurs de structuration de l'espace (infrastructures, flux d'échanges, nature des activités économiques, aires d'influences des villes, etc.) ;

²⁶ RDC – Ministère du Plan : Analyse provinciale des matrices de fragilité, PNUD 2019

²⁷ PSG : Peacebuilding Goals : Objectifs de consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat de droit.

- Le contraste entre les zones subissant les effets des violences armées et celles qui cumulent un très faible niveau de développement marquées par la confluence des fragilités des institutions de l'Etat, les conflits séculaires (fonciers et coutumiers), les vulnérabilités multidimensionnelles des populations.

Le Système des Nations Unies en RDC pourrait concentrer l'expertise de ses Fonds, Agences et Programmes pour mettre en œuvre les programmes du CCDD 2025-2029 en tenant compte de huit critères de convergence et de défis critiques majeurs à relever traduisant des problématiques différencierées de développement, d'inclusion (économique, sociale, genre et territoriale), de paix et de protection des écosystèmes.

Toutes les analyses convergent pour caractériser les espaces régionaux les plus significatifs selon *d'une part leurs potentialités* économiques, la diversité de leurs écosystèmes, les facteurs de structuration des espaces (et sous-espaces) et des aires d'influences des villes et, *d'autre part des défis majeurs* liés à la consolidation, de la sécurité, la paix, la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles, la gestion durable des ressources naturelles dans une dynamique de création d'opportunités de création d'emplois et de revenus par des économies régionales diversifiées. Ainsi, les différentes études existantes portant sur les économies régionales dans tous les domaines et les enquêtes récentes sur la pauvreté multidimensionnelle, et les inégalités sous toutes leurs formes (de revenus, régionales et de genre) permettent de distinguer les grands espaces de la RDC en fonction des *problématiques centrales différencierées* selon les enjeux majeurs et l'intensité des problèmes spécifiques à résoudre en s'attaquant aux causes profondes des principaux problèmes de développement économique, social, environnemental et de gouvernance.

Sur la base des critères de convergence et des défis à relever, *cinq (5) zones géographiques* traduisent des problématiques assez spécifiques permettant aux agences du SNU d'une part de mutualiser les approches, les outils et certains moyens et, d'autre part de favoriser des synergies d'actions et des programmes conjoints susceptibles d'avoir une masse critique d'effets multiplicateurs sur les processus transformationnels de la qualité de gouvernance, économique, sociale et environnementale.

I. Zones forestières soumises à des fortes pressions fragilisant les écosystèmes

Cet espace qui regroupe Six (6) provinces (Nord-Ubangi, Su-Ubangi, Mongala, Bas-Uele, Tshhopo et Haut-Uele) est dominé par ses forêts denses humides aux effets régulateurs sur le climat à grande capacité de séquestration de carbone. Ces provinces regorgent de plusieurs aires protégées, de réserves naturelles (Lommako-Yokoala, Mont Hoyo, etc.) et de parcs nationaux comme celui de Garamba (490 000 ha avec la richesse de ses 285 espèces d'oiseaux). Cet espace est aussi soumis, depuis ces dernières années à des fortes pressions liées à la déforestation, au braconnage des animaux et à la dégradation des sols.

Les pertes de couvert forestier augmentent de manière très importante depuis 2017, dues à une pression démographique croissante, une faible gestion des terres et de l'aménagement du territoire ainsi qu'à des difficultés à mettre en œuvre les règles foncières et de l'expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis. Le taux moyen de perte de couvert forestier était de 4% entre 2001-2014 et il s'est accéléré ces dernières années. Les moteurs directs de la déforestation et de dégradation des forêts pour les six provinces sont l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre, la production de bois énergie (charbon & bois de chauffe), l'exploitation minière artisanale et l'exploitation forestière industrielle. Les trois quarts de la population de ces provinces vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les principaux problèmes de développement et de conflits les plus récurrents sont :

- Le problème de la délimitation des entités administratives locales (territoires, secteurs et groupements) qui enclenche souvent des conflits en présence d'intérêts financiers liés à l'exploitation industrielle du bois ;
- Les conflits de légitimité des aires protégées entre les communautés locales et l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature) ;
- Les conflits au non-respect des clauses sociales par les exploitants de bois en faveur des communautés locales ;
- L'activisme des groupes armés ;
- L'insécurité foncière est l'un des éléments de base et la sous-exploitation des potentialités agricoles et donc l'insécurité alimentaire ;
- Le faible développement des systèmes agroforestiers durables.

II. Zones de conflits armés sous pression par des groupes armés nationaux et transfrontaliers depuis plusieurs décennies convoitées pour ses ressources minières et marquées par la fragilité des institutions de l'Etat et la précarité des populations déplacées de leurs territoires

Cet espace densement peuplé est fortement dominé par la persistance des conflits armés internes et transfrontaliers ainsi que par l'insécurité et les VBG liées aux conflits sur fond de lutte dans l'accès aux ressources minières convoitées par plusieurs d'autres parties prenantes. La RDC figure parmi les nombreux pays où des études de cas ont établi des liens entre les ressources naturelles, la perpétuation des conflits armés et les difficultés de maintien d'une paix durablement. Cet espace qui comprend quatre (4) provinces (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema) est fondamentalement marqué par l'enchevêtrement de la confluence climat-exploitation minière-conflit-pauvreté et représente une « véritable poudrière »²⁸, surtout avec le très prochain retrait de la MONUSCO d'ici la fin de l'année 2024. Cela exigera que le gouvernement et ses partenaires au développement accorde une large place aux causes structurelles des problèmes endogènes et exogènes qui étaient à l'origine de l'effritement de la confiance des populations en la capacité de l'Etat à sécuriser durablement l'Est du pays à travers une stratégie politique, économique et sociale cohérente du fait que la sécurité, la paix et le développement se renforcent mutuellement dans le cadre d'un nouveau contrat social. Une approche intégrée dans le traitement des causes qui sont à l'origine de l'instabilité de ces zones où des problèmes de sécurité, de paix, de développement et de résilience permettrait de réduire la forte pression sur les ressources minières, les déplacements des populations internes (entre 33 % et 5 % selon les provinces en 2024) et l'insécurité alimentaire récurrente (5,6 millions de personnes en 2023).

III. Zones à très faible niveau de développement marqués par une confluence entre la fragilité des institutions, le cumul des vulnérabilités multidimensionnelles et les conflits séculaires (fonciers et coutumiers)

Cet espace régional qui est marqué par un climat équatorial (9 à 12 mois de pluie par an) s'étend de l'Equateur jusqu'au Kasaï (Mongala, Tshuapa, Sankuru, Maniema, Kwilu, Kasaï Central et Lomani), Tanganyika et se distingue principalement par une confluence de cumul des causes profondes du retard de son développement fragilisant les moyens d'existence des populations. Parmi ces causes, il y a d'une part l'intensité et l'étendue de la pauvreté multidimensionnelle (12,1 millions d'enfants sont multi-dimensionnellement pauvres en 2021 soit 32 % du problème national), l'insécurité alimentaire récurrente (près de 4 millions de la population étaient en insécurité alimentaire élevée en juillet-décembre 2023), des forts taux de pauvreté monétaire en 2017, compris entre 60 et 75% (source : Banque Mondiale) et d'autre part par d'autres causes profondes liées à la forte pression sur les ressources naturelles (déforestation), aux conflits fonciers et aux pouvoirs coutumiers, respectivement 31% et 36% en 2011 (selon les données de la MONUSCO) ainsi qu'aux forts taux d'enclavement de plusieurs localités. A cela s'ajoutent la faiblesse des institutions étatiques et le manque d'efficacité des politiques publiques.

IV. Zones de concentration des activités minières, sources d'opportunités de développement des chaînes de valeur industrielles mais marquées aussi par de forts impacts négatifs de ces activités sur le capital naturel et humain ainsi que par la mauvaise gouvernance financière

Cet espace régional qui regroupe les provinces de Tanganyika, Haut-Lomami, Lulaba et le Haut Katanga offre des potentialités économiques dominées par les diverses et importantes réserves minières, de dynamisation des économies locales et extérieures du fait de sa proximité avec trois pays frontaliers (Zambie, Tanzanie et Burundi), de plusieurs provinces de l'Est et de la facilité des échanges sur l'axe routier menant jusqu'à la province de Kinshasa. Le développement des chaînes de valeur minières n'est pas réellement amorcé pour le cuivre, le cobalt (60 % des réserves mondiales), le lithium et l'uranium. Dans ces zones, malgré l'amélioration de l'environnement sécuritaire, les risques de résurgence des conflits inter communautaires entre Bantous et Twa et les menaces liées à la présence d'éléments Maï-Maï dans plusieurs localités ne sont pas à négliger. Les conflits entre les exploitations minières artisanales et industrielles constituent un des problèmes de développement ainsi que la faiblesse de la gouvernance environnementale dans le respect des cahiers des charges en matière de responsabilités environnementales et sociales. Le niveau de développement humain de cet espace régional, avec un IDH de l'ancienne province de Katanga de 0,455 (Rapport National sur le développement humain de 2016 du PNUD) est classé en deuxième position après Kinshasa.

La ruée sur l'exploitation des mines, sur les concessions agricoles et forestières, et l'expansion des villes provoquent des conflits de tout genre entre les opérateurs économiques, les chefs coutumiers, les villageois et les exploitants artisanaux. L'ensemble de l'espace physique de la province du Katanga est morcelé en carrés miniers et cédé aux opérateurs miniers pour son exploitation. A ce jour, près de 72% de la superficie du Katanga qui mesure 496.877 km² sont consacrés à l'exploitation minière. Le reste (28 %) des terres – est réparti entre l'activité

²⁸ Banque Mondiale 2023

agropastorale, la chasse, la pêche, l'habitat, les infrastructures, etc. Cette situation comporte plusieurs risques en particulier de conflits fonciers, de crise alimentaire, d'appauvrissement du sol avec des répercussions sur la santé humaine.

Ainsi, ce vaste espace avec des problématiques différenciées au sein des zones et sous-zones nécessite à la fois des actions de valorisation des chaînes de valeur minières, dans le cadre d'une vision nationale de développement d'un pôle de croissance et de développement moins inégalitaire, respectueux des exigences de la préservation du capital naturel et des obligations sociales par tous les acteurs économiques.

V. Zones urbaines et péri urbaines densement peuplées marquées par des privations à multiples facettes et centrées sur des villes jouant très insuffisamment leur rôle de pôles de croissance et de développement des espaces péri-urbains et ruraux

Ces zones qui constituent le principal couloir d'échange Kinshasa-Kongo-Central (axe méridional Ouest-Est) comportent plusieurs noyaux de peuplement avec comme villes principales Kinshasa, Kikwit, Matadi et Kananga et une forte concentration des populations dans certains villages comme Kinshasa ; le taux de croissance démographique urbaine au cours des dix dernières années est estimé à 5 %. Les villes ne jouent pas leur rôle d'impulsion dans les espaces qu'elles dominent. Ces zones sont fortement touchées par la pauvreté monétaire, multidimensionnelle, les difficultés de logement, de transports et les violences sous toutes leurs formes. Les défis majeurs de ces zones sont la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, la marginalisation des jeunes dans des activités économiques informelles, précaires et sans perspectives réelles pour leurs trajectoires professionnelles et personnelles. Les villes motrices ne sont dotées ni d'outils de planification et d'aménagement urbain dans le cadre d'une vision nationale de développement des villes selon les espaces géographiques les plus significatifs de la RDC ni de programmes pluri annuels d'investissement, ni de capacités techniques et financières pour leur permettre de jouer un rôle d'impulsion du développement dans un système d'échanges entre villes et campagnes. Les villes se sont développées de manière anarchique, faute de planification urbaine, de normes, d'infrastructures de base surtout les quartiers les plus pauvres et de pratiques adéquates pour la gestion des terres ; le taux d'urbanisation du pays est passé de 9,9 % en 1956 à 42 % en 2015 et 47 % en 2022 (Banque Mondiale). L'urbanisation en RDC de ces dernières années a suivi une trajectoire insolite. En effet, la migration vers les villes a été plus induite par des facteurs répulsifs de zones de départ (fuite des conflits) que par l'attrait des villes du fait des opportunités d'emploi, d'un meilleur cadre et conditions de vie.

Un programme urbain prioritaire devrait s'intéresser aux villes qui forment le premier échelon de l'armature urbaine nationale afin de réduire l'exclusion urbaine aux multiples facettes : i) exclusion spatiale, seulement 15 à 20 % de la superficie de Kinshasa disposent de quartiers bien aménagés ; ii) exclusion sociale : insécurité alimentaire, habitat précaire et non résilient aux catastrophes naturelles, etc. ; iii) Exclusion économique : chômage des jeunes, pauvreté monétaire forte dans les zones urbaines (67 % en 2012 : source INS), l'insécurité et les violences urbaines.

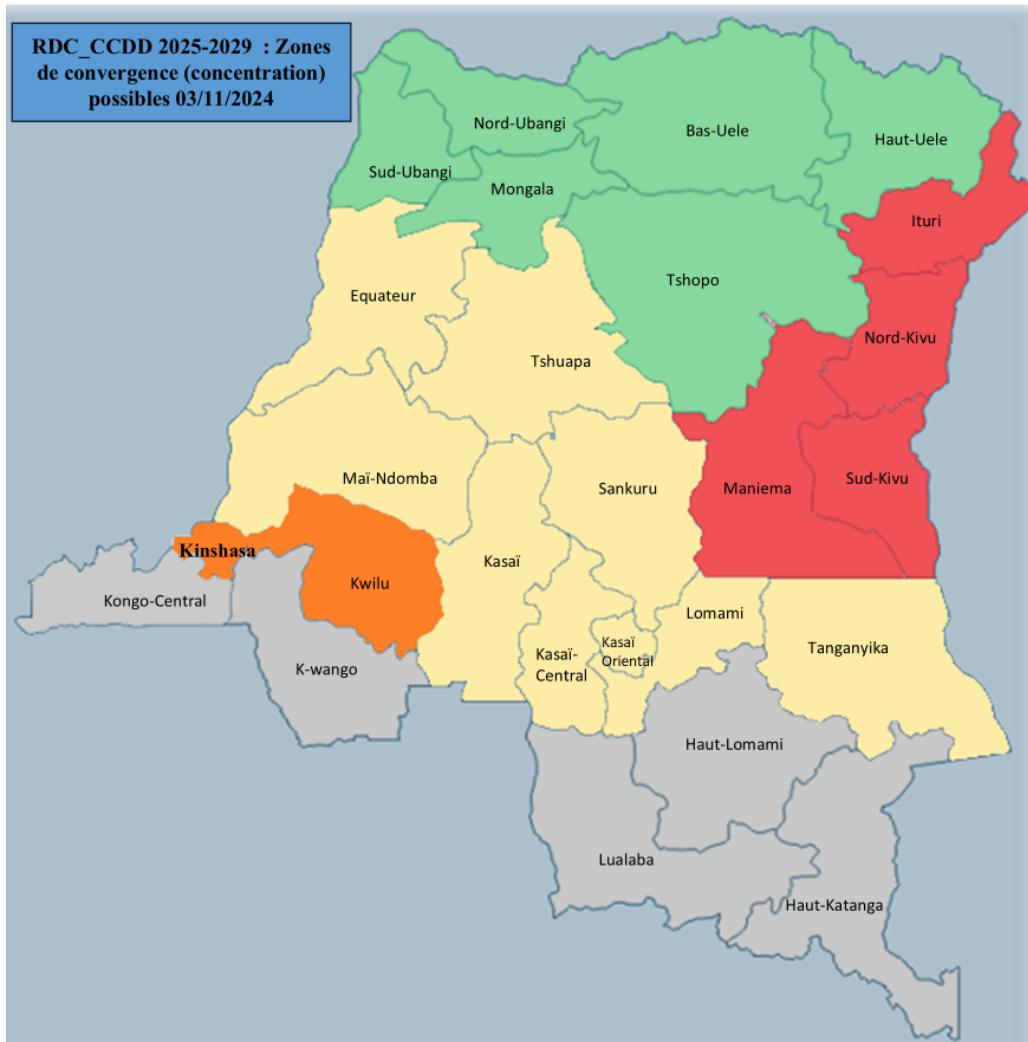
Ainsi, ces cinq zones identifiées sur la base des facteurs de vulnérabilités bien documentés et leurs atouts de développement sont des espaces agroécologiques traduisant des *problématiques différenciées* selon la prédominance des problèmes de développement à résoudre renvoyant à des causes sous-jacentes et profondes, de fragilités institutionnelles, d'insécurité alimentaire récurrente, de précarité des moyens durables d'existence des populations et des fortes pressions sur les ressources naturelles génératrices d'effets négatifs sur les écosystèmes. Tous ces facteurs et déterminants interpellent l'action commune des Agences du SNU, Fonds, Programmes et Partenaires au développement en vue de :

- Répondre de façon plus cohérente et coordonnée par des actions multiformes pour réduire les vulnérabilités multi factorielles des populations qui résident dans ces zones, sous tendues par la prévalence de la pauvreté, la malnutrition, l'insécurité alimentaire, l'accès limité aux services sociaux de base, le chômage, l'afflux des populations déplacées mais aussi les risques de tensions inter, intra-communautaires et inters transfrontaliers ;
- Bien choisir les points d'entrée potentiels à travers les ODD les plus transformateurs et accélérateurs de progrès dans plusieurs domaines pour le SNU en mettant l'accent sur : i) la connaissance et le soutien aux populations les plus vulnérables « personnes laissées de côté », ii) l'accompagnement efficace par des actions multiformes des institutions nationales et provinciales en charge des problèmes de la gouvernance démocratique, de la décentralisation, de la justice, de la défense des droits de l'homme, etc. iii) les actions de relèvement du capital humain et de réduction des inégalités sociales, iv) la lutte contre les VBG et l'égalité genre, v) la protection des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles et vi) le renforcement de la culture de redevabilité des institutions et des personnes pour une meilleure gouvernance dans ses multiples dimensions.

- Renforcer la complémentarité et les synergies avec d'autres programmes du gouvernement ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
- Mieux intégrer l'approche Nexus et les solutions durables face à la fragilité des capacités de résilience des communautés de base les plus vulnérables ;
- Rechercher des synergies à travers la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'interventions existantes ou planifiées tirant profit des avantages comparatifs et de la complémentarité des différentes agences ;
- Assurer la mutualisation des efforts, l'harmonisation des outils et la synchronisation des activités.

Ainsi, les défis majeurs suivants à relever qui touchent inégalement les cinq (5) espaces régionaux à problématiques centrales différenciées sont :

1. La fragilité de l'Etat, les faiblesses des institutions, la corruption et l'absence de redevabilité ;
2. Les conflits armés, l'insécurité et la paix surtout dans les provinces de l'Est du pays ;
3. La faible inclusivité de la croissance économique et le retard dans la diversification économique ;
4. La pauvreté, l'insécurité alimentaire, les vulnérabilités multidimensionnelles et les inégalités ;
5. Le retard accusé dans le développement du capital humain et d'un système de protection sociale inclusif ;
6. La pression constante et accélérée sur les ressources naturelles porteuses d'effets négatifs sur le capital naturel et la fragilité des écosystèmes ;
7. L'insuffisance des financements domestiques pour relever les nombreux défis de développement et des ODD.



1. Zones forestières soumises à des fortes pressions fragilisant les écosystèmes

- ❖ Pression forte sur les forêts
- ❖ Fragilité des écosystèmes et des parcs nationaux
- ❖ Faible développement des chaînes de valeur agricole

2. Zones de conflits armés violents fortement convoitées, d'insécurité et de VBG

- ❖ Conflits armés opposant plusieurs groupes
- ❖ Insécurité et VBG
- ❖ Faiblesses des institutions de l'Etat
- ❖ Déplacements des populations
- ❖ Conflits transfrontaliers
- ❖ Début de désengagement de la MONUSCO

3. Zones à fort potentiel agricole sous-exploité, marquées de forts taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire

- ❖ Climat équatorial (7 à 10 mois de pluie par an)
- ❖ Fort enclavement intra et inter provinces
- ❖ Profondeur de la pauvreté et des inégalités
- ❖ Conflits fonciers et rivalités pouvoirs coutumiers

4. Zones de concentration des ressources minières à faible développement des chaînes de valeur et protection des écosystèmes

- ❖ Fort potentiel de ressources minières (Lithium/ Cobalt/Cuivre/Or)
- ❖ Activités minières artisanales et industrielles
- ❖ Mauvaise gouvernance financière et environnementale
- ❖ Potentiel mal pu non exploité pour le développements de chaînes de valeur industrielles ou artisanales

5. Zones urbaines et péri-urbaines densement peuplées à multiples facettes de privations et d'exclusions

- ❖ Croissance démographique urbaine forte
- ❖ Forte vulnérabilité multidimensionnelle, exclusion sociale
- ❖ Très faible maîtrise du développement urbain
- ❖ Insécurité, difficulté de transport et violences

RDC : Domaines d'intervention des partenaires au développement pour la période 2024-2029											
Partenaires \ Domaines	Croissance économique	Agriculture et développement rural	Infrastructures Pistes rurale et Energie	Gouvernance Economique, démocratique et locale	Fragilité, prévention des conflits et stabilisation	Prévention, Sécurité et paix	Vulnérabilités multidimensionnelles	Protection sociale	Education, Santé, Assainissement et Hygiène	Forêt, Biodiversité et CC	Actions Humanitaires
Nations Unies		X		X	X	X	X	X	X	X	X
Banque Mondiale	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
BAD		X	X	X					X	X	
U.E		X	X	X	X	X				X	X
AFD				X			X		X	X	
FIDA		X	X								X
Belgique	X		X	X							X
Allemagne/Pays-Bas/Norvège/Suisse					X						X
Suède					X						
USAID						X		X	X		

Potentiel de synergies avec les partenaires techniques et financiers

Banque Mondiale 2022-2026	Banque Africaine de Développement 2023-2028	AFD 2022-2026	Autres partenaires au développement
<ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernance économique 2. Nouvelle approche de la stabilisation directement avec les provinces 3. Système complet de protection sociale 4. Infrastructures résilientes de deux corridors Est-Ouest et Nord-Sud 5. Investissements en partenariat avec le secteur privé : Eau et Energie 6. Protection des forêts 7. Genre (VBG) 	<ul style="list-style-type: none"> I. Promotion des infrastructures durables en appui aux chaînes de valeur agricoles et industrielles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la productivité du secteur agricole ▪ Réduction des coûts de transport ▪ Accroissement de l'offre et de l'accès à l'électricité durable II. Amélioration du capital humain de climat des affaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualification et de l'employabilité des jeunes ▪ Gouvernance locale ▪ Fonds d'investissement et de garantie pour les MPME 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'accès aux services essentiels (santé, et services collectifs en milieu urbain) 2. Valoriser le capital humain (Education de base, Formation technique, et enseignement supérieur, sécurité alimentaire et emploi) 3. Protéger et valoriser le capital naturel (biodiversité et aménagement du territoire) 4. Placer les jeunes et les femmes au cœur du développement (réduire les freins à l'autonomisation des femmes et à l'emploi des jeunes) 5. Renforcer les capacités des institutions (financière, judiciaire, et administrative) 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Union Européenne : Biodiversité, Infrastructures, Etat de droit et Sécurité 7. Belgique : Economie, Gouvernance et Energie 8. Allemagne, Pays-Bas, Norvège, et Suisse : <i>points d'entrée</i> : Fragilité, prévention des conflits et stabilisation 9. USA : Sécurité 10. Suède : société civile 11. USAID : Santé/Eau/Assainissement et protection sociale 12. FIDA : Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la nutrition, inclusif et résilient

5.4 Clauses juridiques

Considérant que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (ci-après le « Gouvernement») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses agences, fonds, programmes, autres organes subsidiaires, et organismes (les « organismes des Nations Unies »), dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le « Cadre de Coopération pour le Développement Durable »), les accords ci-après sont applicables aux activités de programme à mener en République Démocratique du Congo (les « accords avec les Nations Unies»).

Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les Priviléges et Immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention Générale ») ou la Convention sur les Priviléges et Immunités des Institutions Spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son Cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :

- (a) Avec le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**, l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (Accord de siège ou SBAA, en anglais) conclu avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo le 27 mai 1976.
- (b) Avec le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base de coopération conclu le 12/08/2000
- (c) Avec le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, un accord de coopération de pays conclu le 1er avril 1975.
- (d) Avec le **Programme alimentaire mondial (PAM)**, un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 15 juin 1968 et révisé le 05 mai 2011.
- (e) Avec le **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 mai 1976 avec le PNUD mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de FNUAP en République Démocratique du Congo.
- (f) Avec l'**Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)**, un accord sur l'établissement du Bureau de l'ONUDI en RDC signé en août 2010.
- (g) Avec l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, un accord relatif à l'établissement d'une Représentation de la FAO en RDC signé le 30 mars 1978 et révisé le 1er novembre 2015.
- (h) Avec le **Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires Humanitaire (UNOCHA)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 mai 1976 avec le PNUD mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNOCHA en République Démocratique du Congo.
- (i) Avec l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, un accord de base signé le 29 avril 1977
- (j) Avec l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, un accord de siège signé le 30 mars 2001
- (k) Avec l'**Organisation International du Travail (OIT)**, représenté par son Secrétariat, le Bureau International du Travail (BIT), un accord sur l'établissement d'un bureau de l'Organisation à Kinshasa, signé par les deux parties le 1 avril 1975 et enregistré par l'OIT le 21 mai 1975.
- (l) Avec l'**Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONUFEMME)**, un accord standard d'assistance de base-SBAA signé le 03 mars 2017
- (m) Avec le **Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)**, un protocole d'accord signé le 03 octobre 2000 avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH) en RDC et qui s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de BCNUDH (Le BCNUDH résulte de la fusion entre la Division des droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation RDC et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
- (n) Avec le **Service d'actions antimines des Nations Unies (UNMAS)**, des accords de coopération avec la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC), pour le marquage des armes appartenant aux services de sécurité nationale en Ituri, signé le 14 janvier 2019 et dans le Tanganyika, signé le 02 mai 2019 ; ainsi que l'accord de coopération avec le Centre Congolais de Lutte Anti Mines (CCLAM), pour le renforcement

des capacités du CCLAM dans le domaine des opérations et de la gestion de l'information, du suivi et évaluation des activités de Lutte antimine, signé le 2 octobre 2019

- (o) Avec l'**Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**, un accord de siège signé le 25 août 1983
- (p) Avec le **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**, un protocole d'accord signé le 28 juillet 2009.
- (q) Avec le **Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 mai 1976 avec le PNUD mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNCDF en République Démocratique du Congo.
- (r) Avec le **Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 mai 1976 avec le PNUD mais s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'ONU-HABITAT en République Démocratique du Congo.

Le Cadre de Coopération pour le Développement Durable est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies : L'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, et elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :

- (i) Applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées ; et
- (ii) Accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les priviléges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux priviléges et aux immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.

Les priviléges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Plan-cadre de coopération. Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.

Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :

- (i) comme une renonciation expresse ou implicite aux priviléges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou,
- (ii) comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler, que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces priviléges et immunités.